

Atelier régional africain
AIPAA/IYAFA : Pour une pêche artisanale durable et équitable
Compte-rendu



15–18 février 2023

Harajuku Hall, Erata Hotel, Accra, Ghana

Texte préparé par **Ahana Lakshmi**

Atelier organisé par

Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF)

et

Services Techniques pour le Développement Communautaire (TESCOD)





AIPAA/IYAFPA : Pour une pêche artisanale durable et équitable
Atelier régional africain

Compte-rendu

15–18 février 2023

Harajuku Hall, Erata Hotel, Accra, Ghana

Texte préparé par **Ahana Lakshmi**

Atelier organisé par



Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF)

et

Services Techniques pour le Développement Communautaire (TESCOD)



Compte-rendu de l'atelier régional africain – AIPAA/IYafa Pour une pêche artisanale durable et équitable

Septembre 2023

Compte-rendu préparé par

Ahana Lakshmi

Publié par

International Collective in Support of Fishworkers

22, 1st Floor, Venkatrathinam Nagar, Adyar,

Chennai 600 020, Tamil Nadu, India

Courriel : icsf@icsf.net

Site Internet : <https://www.icsf.net/resources/africa-workshop-iyafa-2023/>

Revu par

Janani Ganesan

Mise en page

Vasanth Christopher M S

Première de couverture

Pêcheurs aux Seychelles/Christel Grimaud

Intérieur

Photo de groupe/ICSF

Quatrième de couverture

Site de débarquement, Ouganda/Maarten Bavinck

Intérieur

Préparation du poisson pour le fumage/ICSF

Copyright © ICSF 2023

ISBN 978-93-80802-98-5

L'ICSF se réserve tous les droits sur cette publication, mais toute partie de celle-ci peut être librement copiée et diffusée à condition que la source soit clairement mentionnée. Toute utilisation commerciale de ce matériel est interdite sans autorisation préalable. L'ICSF apprécierait de recevoir une copie de toute publication tirant parti du présent document source.

Les opinions et positions exprimées dans ce document sont celles des auteurs concernés et ne représentent pas nécessairement le point de vue officiel de l'ICSF.

Sommaire

Abréviations et acronymes.....	v
Résumé	vii
1. Ouverture.....	1
1.1. Mot de bienvenue.....	1
1.2. Allocutions de bienvenue	1
1.3. Aperçu de l'atelier.....	6
2. Séance 1 : Droits d'accès des pêcheurs en mer et en eau douce pour la ressource, les lieux de pêche et le marché - Vue d'ensemble régionale	7
2.1. Francis Nunoo, Université du Ghana : Droits d'accès dans les pêcheries maritimes	7
2.2. Margaret Nakato, Katosi Women Development Trust, Ouganda : Droits d'accès dans les pêcheries intérieures	9
2.3. Discussion de groupe 1 : Droits d'accès aux ressources pour les communautés de petits pêcheurs	10
2.4. Remarques finales par Moses Anim, vice-ministre du développement de la pêche et de l'aquaculture	16
3. Visite sur le terrain : Partage de connaissances, d'expériences avec l'Association des cueilleurs d'huîtres de Densu (DOPA) ...	18
4. Séance 2 : Les femmes dans la pêche artisanale.....	20
4.1. Moenieba Isaacs, Université du Cap-Occidental, Afrique du Sud : Les femmes en tant que pêcheuses	20
4.2. Rosemarie Mwaipopo, ICSF : Problèmes après récolte	22
4.3. Discussion de groupe 2 : Principales difficultés des femmes de la pêche artisanale	25
4.4. Débat : Solutions et pistes pour améliorer l'accès des femmes aux ressources et leur participation	31
4.5. Remue-méninges en groupe : Élaboration d'un plan d'action	40
4.6. Le plan d'action régional africain : Les femmes et le genre dans la pêche	44

5. Séance 3 : Développement social, emploi et travail décent	48
5.1. Benjamin Campion, ICSF : Défis du développement social et communautés de pêche d’Afrique de l’Ouest	48
5.2. Rosemarie Mwaipopo : Présentation du Mwambao Coastal Community Network, Tanzanie – Défis du développement social et communautés de pêche de l’Afrique de l’Est	49
5.3. Discussion de groupe 3 : Développement social, emploi et travail décent	51
6. Séance 4 : Présentation de la Déclaration de l’Atelier et discussion	61
6.1. Présentation du projet de Déclaration	61
6.2. Présentation de la Déclaration finale	65
7. Remerciements	66
Annexes :	
Annexe 1 : Note de synthèse	89
Annexe 2 : Programme	72
Annexe 3 : Questions pour les discussions de groupe	75
Annexe 4 : Liste des Participants	77

Abréviations et acronymes

CBO	organisation communautaire
CSO/OSC	organisation de la société civile
DAA	Development Action Association
DOPA	Densu Oyster Pickers Association
EEZ/ZEE	zone économique exclusive
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCWC-FISH/CPCO	Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée
GBV/VBG	violence sexiste
GDP/PIB	produit intérieur brut
GNCFC	Conseil national des pêcheurs piroguiers du Ghana
ICSF	Collectif international d'appui à la pêche artisanale
ILO/OIT	Organisation internationale du Travail
IUU/INN	pêche illicite, non déclarée et non réglementée
IYAF/AIPAA	Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales
MCS	suivi, contrôle et surveillance
MoFAD	Ministère ghanéen du développement de la pêche et de l'aquaculture
MPA/AMP	aire marine protégée
NGO/ONG	organisation non gouvernementale
OAU/OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAH/HAP	hydrocarbures aromatiques polycycliques
RFMO/ORGP	organisation régionale de gestion des pêches
SSF	pêche artisanale
SSF Guidelines	Directives volontaires pour assurer la durabilité de la pêche à petite échelle dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté
STI/IST	Infection sexuellement transmissible
TAC	total admissible des captures
TESCOD	Services techniques pour le développement communautaire
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
UNMDG/OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies
UNSDG/ODD	Objectifs de développement durable des Nations Unies
USCOFEP-CI	Union des sociétés coopératives des femmes de la pêche et assimilées de Côte d'Ivoire
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VGGT	directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers



Site de débarquement artisanal,
Côte d'Ivoire

Résumé

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2022 Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA), sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Dans ce contexte, le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF), ses membres et ses partenaires ont organisé des ateliers régionaux axés spécifiquement sur le secteur artisanal en Afrique. Le troisième de la série s'est tenu à Accra, au Ghana, du 15 au 18 février 2023. Des représentants d'organisations de pêcheurs, de gouvernements et d'universités de seize pays y ont participé. Lors de la séance d'ouverture, Jojo Solomon, président du Conseil national des pêcheurs piroguiers du Ghana (GNCFC), a appelé au dialogue avec le gouvernement, qui est le régulateur et le décideur politique, car c'est la seule façon de progresser. Benjamin Adjei, représentant adjoint de la FAOR et Chef de programme, a déclaré que, pour sécuriser la pêche artisanale, tous les acteurs doivent identifier des points d'entrée durables pour activer le changement et les transformer en processus de transformation au sein des communautés de pêcheurs. Maame Esi Quayson, Directrice de la Gestion des pêches maritimes à la Commission des pêches du Ghana, a appelé à un renforcement de la collaboration entre les organisations de pêcheurs, entre ces organisations et des structures partageant les mêmes valeurs, et aussi à une amplification des voix des femmes en vue d'un développement inclusif du secteur. Moses Anim, vice-ministre du Ministère ghanéen pour le développement de la pêche et de l'aquaculture (MoFAD) et invité d'honneur de l'atelier, a évoqué les mesures prises par le gouvernement ghanéen, en particulier la nouvelle politique de la pêche et de l'aquaculture qui inclut un domaine thématique autonome relatif à la pêche artisanale et visant à améliorer la gestion de ce secteur. Déclarant l'atelier ouvert, il a souligné que le MoFAD se félicitait de la tenue de cet événement et espérait des résultats concrets pour s'attaquer aux blocages dans le secteur de la pêche artisanale en matière de durabilité, d'inclusion participative, et cela sur l'ensemble du continent. N. Venugopalan de l'ICSF et Peter Adjei de Technical Services for Community Development (TESCOD), Ghana, ont ensuite proposé une vue d'ensemble de l'atelier.

La première séance a donné lieu à un aperçu régional des droits d'accès des travailleurs des pêches maritimes et continentales aux ressources, aux lieux de pêche et aux marchés. Francis Nunoo, de l'Université du Ghana, a parlé des droits d'accès aux pêcheries maritimes, en décrivant tout d'abord la situation actuelle et ses défis, notamment la nature limitée des droits de propriété et la réglementation limitée par la religion et les tabous. puis en évoquant des solutions potentielles à ces défis. Margaret Nakato, du Katosi Women Development Trust de l'Ouganda, a parlé des droits d'accès dans la pêche continentale, et souligné les difficultés de gestion dues à la distance entre les communautés de pêcheurs concernées. Elle a également évoqué la perte d'accès aux zones de pêche et aux ressources, ce qui pèse sur les activités après capture et affecte les moyens de subsistance des femmes. Ces interventions ont été suivies d'une discussion de groupe au cours de laquelle les participants ont été divisés en trois groupes nationaux pour débattre sur un ensemble de questions liées à la pêche. Le rapporteur de chaque groupe a ensuite présenté un résumé de ces discussions.

La journée du lendemain a commencé par une visite à l'Association des ramasseurs d'huîtres de Densu (DOPA). Ceux-ci ont exposé à tour de rôle leurs activités, portant notamment sur le développement d'un modèle de cogestion qui les a aidés à passer d'une cueillette aléatoire des huîtres sans tenir compte de leur dimension à un régime de gestion avec fermeture saisonnière, ce qui leur permet d'obtenir un meilleur revenu en récoltant uniquement les grosses huîtres.

La deuxième séance a été consacrée aux femmes dans la pêche artisanale. Sivaja Nair, de l'ICSF, a ouvert les travaux en rappelant que, lors de la conceptualisation des ateliers, l'ICSF avait décidé de consacrer une journée à la discussion des questions relatives aux femmes de la pêche artisanale, en gardant à l'esprit les différences entre les divers groupes de femmes, leur diversité et leur importance considérable. Moenieba Isaacs, de l'Université du Cap-Occidental en Afrique du Sud, a parlé des femmes en tant que pêcheuses ainsi que de la reproduction sociale des rôles et des normes de genre, avec pour conséquence que l'apport des femmes dans la production économique reste invisible, non rémunéré ou sous-payé. Soulignant l'énorme variété de leurs activités dans les différentes

régions de l'Afrique, elle a préconisé la création d'une organisation unique qui puisse refléter tous les besoins de ces femmes les plus vulnérables du continent. Rosemarie Mwaipopo, de l'ICSF, a parlé des problèmes après capture et a souligné qu'il ne fallait pas homogénéiser les diverses expériences et difficultés des femmes. Elle a également fait remarquer que des femmes, en faisant de leur mieux pour assurer la sécurité alimentaire de leur famille, sont devenues complices de la destruction de l'environnement (en achetant des juvéniles, par exemple), ou ont succombé à d'autres pressions (faveurs sexuelles contre poisson).

Ensuite, des participantes ont présenté des photographies illustrant le rôle des femmes de leurs communautés dans la pêche, en expliquant le contexte de ces images. Puis il y a eu la présentation du deuxième groupe de discussion, qui portait aussi sur les femmes dans le secteur de la pêche. La séance s'est terminée par une table ronde, avec une femme représentant chaque pays qui traitait des questions sur (a) la façon dont elles ont réussi à relever les défis auxquels sont confrontées les femmes de la pêche et (b) la façon dont les femmes se mobilisent et s'organisent. Un plan d'action a également été élaboré pour faire face aux difficultés des femmes de ce secteur.

La troisième séance était consacrée au développement social, à l'emploi et au travail décent. Benjamin Campion, de l'ICSF, a parlé des défis du développement social et des communautés de pêche d'Afrique de l'Ouest. Il a dit que le travail décent, qu'il assimile à un environnement de travail décent avec de meilleures conditions, conduirait à une augmentation de la production économique et des revenus, ainsi qu'à une autonomisation des personnes. Cela permettrait d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté. Après lui, Rosemarie Mwaipopo est intervenue pour présenter le Réseau de la communauté côtière de Mwambao, en Tanzanie, une organisation qui travaille sur la planification participative et qui rassemble les parties prenantes à plusieurs niveaux pour traiter des problèmes du milieu marin. La troisième discussion de groupe a invité les participants à débattre en tout de treize questions. Les rapporteurs de chaque groupe ont présenté leur résumé.

Lors de l'avant-dernière séance, le projet de Déclaration de l'atelier a été proposé et a donné lieu à une discussion animée. La Déclaration modifiée a ensuite été présentée lors de la séance de clôture. Sivaja Nair, de l'ICSF, a alors suggéré de passer à une motion de remerciement.



Vendeuses de poisson attendant l'arrivée des bateaux, Gambie

1. Ouverture

1.1. Mot de bienvenue

Peter Adjei, de TESCOOD, souhaite la bienvenue à l'honorable vice-ministre du MoFAD du Ghana, au président de la Commission des pêches du Ghana et aux représentants des associations de pêcheurs de toute l'Afrique à l'Atelier régional africain organisé dans le cadre de l'AIPAA/TYAFA. Le thème de l'atelier est « Pour une pêche artisanale durable et équitable ». Les pays représentés sont la Tunisie, la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda, Djibouti et les Seychelles. L'atelier a réuni cinquante participants, dont vingt-six femmes et vingt-quatre hommes représentant trente-deux organisations de pêche artisanale, des universités et des agences gouvernementales.



Mot de bienvenue de Peter Adjei, membre de l'ICSF et directeur de TESCOOD (Services techniques pour le développement communautaire), Ghana.

1.2. Allocutions de bienvenue

Jojo Solomon, Président, GNCF

Jojo a déclaré que l'atelier était un événement tout à fait opportun et approprié, car le Ghana subit de nombreuses transformations dans son secteur de la pêche. Les problèmes de tous les pays représentés sont d'ailleurs similaires : surcapacité, surpêche et conflits avec les chalutiers industriels en raison de l'épuisement des stocks. Il a déclaré que le Ghana avait quelques leçons à faire valoir, ajoutant que la seule façon de progresser était d'engager un dialogue avec le gouvernement et de ne pas être en conflit permanent avec lui. Un jour le gouvernement, en tant que régulateur et décideur politique, entendra les pêcheurs. Il a donné quelques exemples locaux : le Ghana a adopté une politique de cogestion dans laquelle les acteurs étatiques et non étatiques s'associent pour gérer les ressources à côté des personnes qui les exploitent. Le canal de dialogue Fisher to Fisher (F2F) a permis de compter et d'enregistrer toutes les pirogues. Le ministre ghanéen a pu se rendre dans des pays voisins tels que la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo pour les convaincre de l'importance de la fermeture saisonnière de la pêche, car les petits poissons pélagiques sont un stock partagé. Jojo a déclaré qu'il faut à la fois réduire le nombre d'embarcations et veiller à ce que les engins utilisés



Remarques introductives de Jojo Soloman, président du Conseil national des pêcheurs piroguiers du Ghana

soient adéquats. Le Ghana s'est également attaqué à l'importante question de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) par l'intermédiaire des Comités d'application de la loi sur les plages de débarquement (LaBEC). Cette initiative pourrait servir de modèle et être reproduite dans d'autres pays pour renforcer les efforts de leur gouvernement en matière de lutte contre la pêche INN. L'intervenant a conclu en soulignant l'importance de toutes ces activités pour assurer les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs côtiers.

Benjamin Adjei, Représentant adjoint et Chef de programme, Bureau régional de la FAO, Ghana

Benjamin a commencé par souligner le rôle important de la pêche et de l'aquaculture dans le développement durable et dans la réalisation de nombreux objectifs, notamment les objectifs



Remarques préliminaires de Benjamin Adjei, Représentant adjoint et Chef de programme, Bureau régional de la FAO, Ghana

de développement durable (ODD) des Nations Unies. Il a rappelé la nécessité de soutenir le développement durable du secteur de la pêche artisanale afin d'assurer une meilleure production et la protection de l'environnement. Il a préconisé des efforts collectifs pour une gestion efficace des systèmes de pêche et d'aquaculture. Il a plaidé pour une expansion de l'aquaculture, pour qu'elle devienne profitable pour les pêcheurs en leur fournissant les outils et l'expertise indispensables tout au long de la chaîne de valeur. Il a incité à trouver des solutions pour soutenir les communautés de pêcheurs artisans pendant la période de fermeture de la pêche, à trouver le moyen de les rendre résilientes en mettant en place un environnement favorable. Il a également reconnu les efforts entrepris par les femmes dans ce secteur.

Parlant de l'importance des efforts collectifs pour l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre concrète, Benjamin a suggéré de travailler à la matérialisation d'une voix capable de se faire inviter à la table de discussion. Pour qu'une fermeture saisonnière de la pêche mentionnée par l'intervenant précédent puisse donner des résultats positifs, il est indispensable que les travailleurs de la chaîne de valeur de la pêche artisanale s'assoient d'abord avec les autorités. Citant les Directives SSF comme base appropriée pour rejoindre la table de discussion avec des preuves et des propositions de valeur, Benjamin a invité les divers acteurs à poursuivre en priorité leur mise en œuvre, non seulement au niveau politique, mais aussi au niveau local.

Pour sécuriser la pêche artisanale, il a déclaré que toutes les parties concernées devaient identifier des points d'entrée durables pour le changement et provoquer ainsi un processus de transformation au sein des communautés de pêcheurs. Il a félicité l'ICSF pour son travail dans le secteur de la pêche artisanale et en faveur des Directives SSF, ainsi que TESCOOD pour la promotion de ces mêmes Directives. Il a conclu par une citation du Directeur général du Programme alimentaire mondial à l'occasion de la Journée mondiale de la pêche : les petits pêcheurs méritent davantage de reconnaissance et de soutien pour la lutte contre la faim et la pauvreté.

Maame Esi Quayson, Directrice de la Gestion des pêches maritimes à la Commission des pêches du Ghana

Reconnaissant le rôle important joué par le sous-secteur de la pêche artisanale dans de nombreux pays en développement, l'intervenante a déclaré qu'au Ghana, cette activité contribuait grandement à l'économie en employant directement ou indirectement plus de 2,2 millions de personnes, une



Intervention de Maame Esi Quayson, Directrice de la Gestion des pêches maritimes à la Commission des pêches du Ghana

situation semblable à celle d'autres pays côtiers africains. Elle a ajouté que la Commission de la pêche prenait acte également des efforts déployés par les pêcheurs pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Évoquant ainsi la contribution de la pêche artisanale à l'économie mondiale, elle a souligné la nécessité de sensibiliser davantage les divers acteurs en matière de protection des ressources dont dépendent les moyens de subsistance de tant de communautés. Cet objectif peut être atteint en garantissant une gestion durable et équitable du secteur de la pêche artisanale. Pour y parvenir, elle a appelé à un engagement accru des organisations de pêcheurs, à plus de coopération entre ces structures et d'autres organismes animés des mêmes idées, à une amplification de la voix des femmes pour un développement plus inclusif de ce secteur, ce qui est d'ailleurs l'un des objectifs du présent atelier. Elle a également mentionné certaines initiatives du gouvernement visant à sécuriser le secteur. L'atelier permettra de mieux comprendre la nécessité pour les pêcheurs de sauvegarder collectivement les ressources halieutiques au profit des générations actuelles et futures. Le fait que chacun soit conscient de son rôle dans la chaîne de valeur contribuerait non seulement à faire évoluer le secteur, mais aussi à aider chacun à agir comme un agent de transformation dans sa communauté. L'intervenante a aussi appelé à prendre des mesures appropriées pour rendre l'environnement résilient face aux effets du changement et de la variabilité climatiques. Elle a plaidé pour la poursuite de la lutte contre la pêche INN, en changeant d'attitude en faveur du respect volontaire de la législation, en assurant une cogestion durable des ressources. Elle a promis que la Commission de la pêche continuera à fournir une assistance technique ainsi que des politiques de soutien et d'autres mesures afin de parvenir à une utilisation optimale des ressources.

Discours de l'invité d'honneur : Moses Anim, vice-ministre, MoFAD, Ghana

Les deux tiers des Africains dépendent du poisson pour leurs besoins quotidiens en protéines. Le vice-ministre de la pêche et de l'aquaculture a déclaré que le secteur de la pêche artisanale constitue à la fois une composante majeure de la sécurité alimentaire et un contributeur clé au PIB, à l'emploi et aux devises étrangères du pays. En 2021 au Ghana, le poisson constituait 60 % de l'apport en protéines animales, ce qui est supérieur à la moyenne mondiale de 17 %, et représentait 1,04 % du PIB. Cette même année, la consommation de poisson par habitant était de 24,6 kg. Et le secteur employait environ 3 millions de Ghanéens tout au long de la chaîne de valeur. Avec une valeur d'exportation moyenne de 330 millions de dollars pour la période 2015-2019, le poisson est considéré comme un produit d'exportation non traditionnel fort important en termes de devises. Le Ghana est donc très



Allocution de Moses Anim, vice-ministre du Ministère du développement des pêches et de l'aquaculture (MoFAD), Ghana

dépendant des secteurs de la pêche et de l'aquaculture en termes de nutrition, de macroéconomie et d'emploi. Pour que le secteur de la pêche artisanale continue à être productif et à améliorer le niveau de vie des pêcheurs et de leurs familles, le vice-ministre a appelé à relever les défis actuels du secteur pour une durabilité à long terme.

En mars 2022, le MoFAD du Ghana, en collaboration avec la FAO, a officiellement inauguré les célébrations locales de l'AIPAA 2022 et a ensuite lancé une série d'activités dans les communautés de pêche de différentes régions. Le festival du poisson organisé par le MoFAD sur le thème de la pêche durable a été un bon vecteur pour sensibiliser la population au rôle de la pêche artisanale dans la gouvernance, la conservation, le développement et l'utilisation durable des ressources naturelles. Le vice-ministre a ensuite présenté diverses mesures prises par le gouvernement ghanéen, notamment des initiatives à long terme pour protéger le secteur de la pêche, permettre le rétablissement des pêcheries surexploitées et reconstituer les stocks de poissons. Cela comprend l'adoption d'une nouvelle Loi sur la pêche qui, entre autres choses, prévoit la cogestion, les spécifications des engins de pêche, le changement climatique et les mesures prises par l'État du port pour lutter contre la pêche INN, avec l'imposition de sanctions sévères contre les contrevenants. Le Ghana a également élaboré une nouvelle politique de la pêche et de l'aquaculture, avec un domaine thématique autonome pour la pêche artisanale afin d'améliorer sa gestion, d'accroître les revenus nets et la qualité des débarquements en encourageant la participation des pêcheurs à la gouvernance, la conservation et la gestion durable des ressources.

Évoquant des politiques en préparation, le vice-ministre a déclaré qu'un nouveau plan de gestion des pêches maritimes était en cours d'élaboration afin de fournir un cadre stratégique permettant d'inverser la tendance à la baisse des ressources halieutiques marines et d'établir un régime de gestion solide garantissant l'exploitation durable des stocks de poissons dans un environnement amélioré. Il a exposé les détails de ce plan : construction de sites de débarquement modernes, de ports de pêche et de ports, afin d'assurer le débarquement en toute sécurité des pirogues artisanales et la sécurité des engins de pêche, ainsi que l'amélioration de la manipulation hygiénique du poisson et des produits de la pêche afin de répondre aux normes internationales en matière d'exportation. Il a également évoqué les mesures déjà en place pour remédier aux insuffisances. Le MoFAD a déjà lancé un programme de certification et de licence afin de réglementer le secteur de la transformation du poisson par le biais de l'accréditation et de la licence des transformateurs de poisson. Les femmes, présentes en grand nombre dans le secteur après capture, y ont pleinement participé. Certaines d'entre elles étaient déjà certifiées et réalisaient une transformation plus hygiénique et de meilleure qualité. Le Ghana a également mis en place des cartes d'identification des pirogues pour réglementer l'accès aux ressources et également le nombre et la taille des embarcations. Pour toutes ces activités, de vastes bases de données ont été créées.

Le vice-ministre a déclaré que l'ensemble des défis posés au secteur de la pêche artisanale nécessite une plus grande collaboration, un effort concerté de la part de toutes les parties prenantes. Il a félicité l'ICSF et le TESCOD qui collaborent étroitement au Ghana avec le MoFAD et la Commission des pêches pour une diffusion plus large des Directives SSF en fournissant des traductions en langue locale, ce qui, dit-il, a permis à différentes parties prenantes d'approfondir la compréhension de ce document. Il a également mentionné le pilotage du cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) pour apprécier le degré de mise en œuvre des Directives SSF.

Reconnaissant les limites gouvernementales face aux multiples défis de la pauvreté et de la durabilité, il a déclaré que les actions à entreprendre nécessitent obligatoirement le soutien de toutes les parties prenantes concernées. Encourager les petits pêcheurs à adopter des pratiques durables permettrait de réduire la pauvreté, d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer le bien-être socio-économique des communautés. En déclarant l'atelier ouvert, le vice-ministre a dit que le MoFAD se félicitait de la tenue de cet événement et attendait avec impatience des résultats concrets pour mieux s'attaquer aux blocages de la pêche artisanale, du point de vue de la durabilité, de l'inclusion participative, et cela à l'échelle continentale.

1.3. Aperçu de l'atelier

N. Venugopalan, de l'ICSF, explique que le présent atelier est le troisième de la série des ateliers de l'AIPAA, après ceux qui ont eu lieu en Asie et en Amérique latine-Caraïbes. Les pays participants représentent 14 % du littoral africain, qui s'étire sur plus de 40 000 km.

Il déclare qu'il est utile de faire le point sur la situation neuf ans après l'adoption des Directives SFF et d'élaborer une feuille de route pour l'avenir. Il ajoute que l'ICSF s'est toujours efforcé de mettre en évidence la problématique des petits pêcheurs, les risques de marginalisation et de vulnérabilité face à la pauvreté et aux catastrophes naturelles. La notion de zone économique exclusive (ZEE) a complètement changé la façon de concevoir les pêches maritimes, a-t-il rappelé. D'un faible espace territorial avant 1982 (avant la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer [CNUDM]), on est passé à de vastes étendues océaniques qu'il faut gérer. *L'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons* (le plan directeur pour transformer l'Afrique en une puissance mondiale de l'avenir) nécessitera une action et une réflexion collectives. Il faudrait élaborer des stratégies pour s'assurer que les pêcheries et les activités après récolte aient des chaînes de valeur plus inclusives, pour développer de meilleurs filets de sécurité dans les communautés et permettre aux femmes d'occuper une plus grande place dans l'élaboration des politiques, dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des petits pêcheurs.

Venugopalan a ensuite effectué une brève présentation de l'historique de l'atelier et précisé ses objectifs. Puis Peter Adjei a décrit les plans des différentes séances et les principales questions qui y seront débattues dans un contexte panafricain.

Présentation disponible sur : https://www.icsf.net/wp-content/uploads/2022/12/Overview-IYafa-Afrique_14Feb2023_Venu_Peter.pdf.



Participant venues de Tanzanie et du Kenya

2. Séance 1 : Droits d'accès des pêcheurs en mer et en eau douce pour la ressource, les lieux de pêche et le marché - Vue d'ensemble régionale

Président : Benjamin Campion, ICSF

2.1. Francis Nunoo, Université du Ghana : Droits d'accès dans les pêcheries maritimes

L'exposé de Francis avait pour but de mettre en évidence les problèmes, les défis et les solutions potentielles concernant les droits d'accès dans les pêches maritimes en Afrique. Cela portait principalement sur l'Afrique de l'Ouest, mais il a aussi donné des exemples sur d'autres parties de l'Afrique. Les pêches africaines sont, en effet, similaires en termes de poissons et de crustacés récoltés, d'embarcations et engins, et de régimes de gestion. Les pêches artisanales africaines ont évolué, pour devenir un secteur dynamique constituant un mélange de bateaux et d'engins améliorés, à la fois traditionnels et modernes, pour exploiter les énormes et diverses ressources halieutiques de l'Océan Atlantique et de l'Océan Indien.

Francis décrit les ressources et les pratiques de pêche du Ghana. Il existe plus de 500 espèces marines commerciales (bivalves, crustacés, poissons), et la flotte comprend des pirogues artisanales, des bateaux semi-industriels, des thoniers et des chalutiers. La pêche est un mode de vie le long de la côte. L'activité est généralement saisonnière, mais elle constitue une source importante de revenus. On constate un transfert de connaissances et de compétences d'une génération à l'autre, ainsi qu'une entrée très précoce dans la pêche, en partie fondée sur l'appartenance à la famille. Très tôt, les enfants aident à fumer ou à sécher le poisson, aident le papa à transporter les seaux de poisson jusqu'à la maison, etc. La ségrégation des tâches entre les hommes et les femmes est très présente. La pêche est intégrée dans la structure du leadership local, les chefs prenant dans leur conseil les principaux détenteurs d'engins de pêche. Le sentiment de droits de propriété est peu élevé, et les règles pour cause de religion et tabous sont limitées. Le poisson est perçu comme une ressource libre d'accès : l'idée est que, si on ne prend pas sa part, quelqu'un d'autre le fera. Les propriétaires de pirogues et engins de capture tiennent lieu occasionnellement de sécurité sociale. Si un membre d'équipage tombe malade, on s'attend à ce que le propriétaire l'aide. Le long de la côte, les conditions de vie restent médiocres et devraient être améliorées.

M. Francis décrit le zonage de la mer verticalement et horizontalement, conformément à la CNUDM, chaque pays ayant une limite territoriale fixée à 12 milles marins et une zone économique exclusive allant jusqu'à 200 milles marins. Au Ghana, la Loi sur la délimitation des zones maritimes a défini les espaces où les pêcheurs piroguiers peuvent pêcher (jusqu'à 36 m de profondeur), tandis que les bateaux industriels doivent opérer au-delà. Mais on peut voir des pirogues en train de pêcher à 60 m de profondeur, et des industriels s'activant sur des profondeurs de 10 à 20 m. Plusieurs pays partagent des stocks transfrontaliers. Le déclin des pêcheries peut être attribué, notamment, à l'utilisation de mailles fines et au rejet de poissons, une fois retenue l'espèce cible. Il y a aussi la dégradation de l'habitat, la pollution par les plastiques, le poisson contaminé. La plupart des intrants de pêche sont importés de Chine.

Les petits pêcheurs dépendent de la disponibilité de la ressource, des droits d'accès (entrée, récolte, transférabilité, sécurité et protection). Les pirogues même motorisées ne peuvent aller que jusqu'à une certaine distance en mer, alors qu'il y a du poisson plus loin dans la ZEE. Comme les pays africains manquent de capitaux ou de technologie, ils vendent souvent leurs droits à d'autres pays qui prélèvent ainsi du poisson dans leurs eaux, exportent le beau poisson de qualité, laissant sur place les petits poissons, les petites crevettes. Il existe de nombreux types d'accords de pêche dans divers pays,



Les droits d'accès dans les pêcheries maritimes, par Francis Nunoo, Université du Ghana

qui ont été élaborés sans consulter les petits pêcheurs. Faiblesse du cadre juridique, faiblesse des institutions, relations sociales et politiques, limites technologiques, médiocrité des infrastructures portuaires, médiocrité de la surveillance et du contrôle : autant d'éléments qui ont contribué à céder les ressources à d'autres qui étaient en mesure de les exploiter. En outre, la pollution, les rejets de plastique, la pêche INN dans la ZEE, la piraterie maritime, l'insécurité maritime, les conflits entre pêcheurs, le trafic de stupéfiants, le travail des enfants, l'exploration pétrolière et gazière, les ports et la navigation, le tourisme sont d'autres facteurs qui réduisent l'accès aux ressources marines. Le long de la côte, il y a également des flux migratoires, concernant notamment des pêcheurs ghanéens présents dans de nombreux autres pays.

Francis évoque ensuite des solutions potentielles pour affronter ces nombreux défis. Il indique qu'il existe une Politique commune de la pêche pour l'Afrique, mais on n'en sait pas grand-chose, sauf qu'il y est écrit que les populations locales doivent bénéficier des ressources. Il existe également d'autres instruments : la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique visant à créer de la richesse tout au long de la chaîne de valeur, la Stratégie maritime internationale de l'Afrique, la charte de Lomé, l'Agenda 2063, etc. Les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), telles que le Comité des pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) , ne sont pas aussi efficaces qu'elles devraient l'être.

Il appelle à une gestion durable des produits de la mer et à collaborer avec le gouvernement pour une bonne cogestion. Il est indispensable d'harmoniser les systèmes MCS (suivi, contrôle et surveillance) dans l'ensemble de la région pour lutter contre la pêche INN et faire en sorte que les accords de pêche soient soutenus par le droit international. En conclusion, il déclare que les ressources halieutiques sont pour les petits pêcheurs et demande donc aux communautés de s'éduquer sur ce qu'il convient de faire, d'engager le dialogue avec les responsables des commissions de pêche, avec le Ministère des pêches, et de persévérer dans cette voie pour faire en sorte que la ressource disponible serve à améliorer les moyens d'existence dans la pêche artisanale.

Cet exposé est disponible sur https://www.icsf.net/wp-content/uploads/2022/12/Marine_Fisheries_Access_Rights_Nunoo.pdf

2.2. Margaret Nakato, Katosi Women Development Trust, Ouganda : Droits d'accès dans les pêcheries intérieures

Margaret Nakato a commencé son exposé en disant que la route devient plus cahoteuse à mesure que l'on s'éloigne de la côte. Pour que les communautés de pêcheurs puissent, concrètement, tirer profit de la pêche et bénéficier de leur labeur, il est indispensable que la sécurité foncière leur soit assurée tout au long de la chaîne de valeur : accès aux zones de pêche, aux ressources halieutiques, au marché. Les problèmes liés aux droits d'accès dans la pêche continentale apparaissent tout au long de la chaîne de valeur, et un obstacle survenant dans un segment affecte également les autres. Ainsi, si le point le plus en amont de la chaîne connaît des difficultés, tous les acteurs en aval seront touchés. Margaret a déclaré que les pêcheries intérieures étaient confrontées à un certain nombre de problèmes qui compromettent leur capacité à accéder aux ressources : le développement de parcs de loisirs (plages à touristes), l'expansion de l'immobilier, l'exploration gazière et pétrolière, les plantations et l'aquaculture autour du lac Victoria. Des communautés ont été expulsées malgré l'existence des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers. Elle a donné l'exemple d'une communauté qui a été obligée de quitter son emplacement habituel, après quoi les gens ont dû parcourir une longue distance pour utiliser leurs anciennes toilettes car il n'y en avait pas dans le nouvel endroit.

Margaret a dit que le secteur de la pêche était considéré comme le moins prioritaire, qu'il était le premier à être marginalisé ou exclu et qu'il faisait l'objet d'un certain nombre de réglementations injustes. Les communautés de pêcheurs à l'intérieur des terres sont éloignées les unes des autres, ce qui complique leur gestion. L'Ouganda a promulgué une nouvelle loi exigeant que tous les bateaux mesurent 28 pieds de long. Cela signifie que les pêcheurs équipés d'embarcations plus petites, notamment un certain nombre de femmes, n'ont plus le droit de pêcher dans le Lac. De même, des zones de reproduction ont été identifiées par des gens puissants puis accaparées, ce qui empêche les autres d'y accéder.

L'intervenante a noté que les femmes sont largement représentées dans le secteur après capture. Pour elles, l'accès à la pêche est indispensable pour pouvoir approvisionner leurs activités de transformation et de vente. Mais même là, il y a eu de nouvelles réglementations. Les sites de débarquement doivent officiellement déclarer leur zone de transformation. Si les critères ne sont pas respectés, il est interdit d'y pratiquer cette activité. Pour obtenir la matière première, il y a une



Droits d'accès dans les pêcheries intérieures, par Margaret Nakato, Katosi Women Development Trust, Ouganda

énorme concurrence entre les usines et les femmes locales intéressées par la transformation ou le commerce du poisson. À cause de la rareté des ressources dans les pêcheries intérieures, les femmes devaient se contenter du poisson rejeté par les usines pour maintenir leur activité. Pour illustrer la forte concurrence régnant pour l'obtention du poisson, Magret a cité l'exemple d'une quarantaine de femmes attendant l'arrivée d'un bateau de pêche à Dar es Salam, en Tanzanie. Elle a appelé à limiter officiellement les exportations afin qu'il y ait suffisamment de poisson pour la consommation locale et le commerce, ce qui permettrait également d'améliorer l'emploi. La pénurie de matière première a conduit des femmes à accepter des relations avec des pêcheurs pour s'approvisionner (faveurs sexuelles contre poisson), d'où un certain nombre de mères célibataires.

Évoquant l'exemple de l'augmentation de la valeur des vessies natatoires de la perche du Nil, Magret a souligné que, à mesure que le poisson prenait de la valeur, les communautés locales très actives sur ce créneau ont été évincées, sous la pression supplémentaire de la réglementation, des irrégularités et de la brutalité de la Force de défense du peuple ougandais employée pour lutter contre la pêche illicite. Le changement climatique a également joué un rôle. Avec l'élévation du niveau des lacs, des infrastructures et des habitations ont été détruites. Il y a eu aussi une mort massive de la perche du Nil, attribuée à des changements de température dans le Lac Victoria. L'intervenante a évoqué d'autres problèmes : pollution due aux déchets des communautés de pêcheurs, aux effluents d'usines qui se déversent dans le lac, à l'extraction de sable qui détruit des zones de reproduction. La pandémie de COVID-19 a déstabilisé les pêcheries intérieures, et les femmes ont dû tirer sur leurs économies pour survivre. Après la pandémie, elles n'avaient plus de capital pour reprendre leur activité. Magret a indiqué que le Katosi Women's Development Trust avait œuvré avec des partenaires pour réintégrer 700 femmes dans la pêche en mobilisant des capitaux.

La perte de l'accès aux zones de pêche signifiait qu'elles ne pouvaient pas être remises à la génération suivante et qu'il n'y aurait pas de transfert de l'équipement de pêche d'une génération à l'autre. Les problèmes liés au genre étaient omniprésents, et les filles se retrouvaient confrontées à l'absence d'instruction et à des inégalités fondées sur le sexe. Le capital faisait défaut, tout comme l'équipement, les installations de refroidissement, la glace, le stockage et l'accès au marché. Les gens de la pêche étaient mal organisés, ce qui laissait se produire des abus et des violations des droits humains. Margaret a conclu son exposé en disant que son réseau avait travaillé à différents niveaux pour soutenir les communautés de pêche en fournissant des bateaux à des groupes de femmes, de l'eau potable dans les villages et une formation aux Directives SSF afin que les femmes puissent reprendre le commerce du poisson et mettre sur le marché des produits améliorés. Mais de nombreux problèmes subsistent.

2.3. Discussion de groupe 1 : Droits d'accès aux ressources pour les communautés de petits pêcheurs

Animatrice : Lucyphine Julius Kilanga, Tanzanie

Des groupes sont formés et reçoivent des questions pour délibération. Le rapporteur de chaque groupe fait sa présentation. Les questions sont disponibles à l'annexe 3.

Groupe 1 : Kenya, Nigeria, Tanzanie, Ghana

Rapporteuse : Rosemarie Mwaipopo, Tanzanie

La réponse à la **première question** a été présentée en deux parties, comme suit : Concernant la sensibilisation des pêcheurs et autres travailleurs de la pêche à leurs droits, l'équipe a déclaré :

- Interne : Le niveau de sensibilisation et de connaissance sur la pêche et les instruments juridiques concernés est faible. Les activités de subsistance mobiles pratiquées par les pêcheurs entraînent des difficultés pour pouvoir défendre leurs droits de manière ciblée. Autres problèmes, la faiblesse des institutions et des structures de cogestion, corruption, faible capacité à mobiliser des ressources au sein des communautés de pêcheurs et de leurs institutions, barrières linguistiques qui affectent

la communication et la mobilisation parmi les pêcheurs. Cette situation a été observée plutôt au Ghana et au Nigeria. L'absence de stratégie de plaidoyer et de communication au niveau local est également un problème.

- Externe : Il y a eu un manque de volonté politique et d'engagement au niveau gouvernemental et un accès limité aux services sociaux de base, aux sources de capital et aux services de vulgarisation. Insurrections et conflits internes (Boko Haram, par exemple) ont limité les possibilités des communautés de pêcheurs d'accéder aux ressources.
- Il y a eu des tentatives de criminalisation des pêcheurs et de leurs associations, en particulier quand il s'agissait de défendre les droits des gens de la pêche. La collaboration au sein des agences ou entre elles restait également limitée. Même les communautés de pêcheurs n'agissaient guère entre elles pour faciliter une bonne prise de conscience des droits chez leurs membres.
- L'inégalité entre les sexes est une question transversale. Elle limite l'accès des femmes à leurs droits et la manière dont elles peuvent utiliser les ressources disponibles. Pour identifier les lacunes en matière de capacités, l'équipe a suggéré ce qui suit :
 - Constituer un réseau d'associations de pêcheurs, en commençant par les pêcheurs de la base de l'échelle jusqu'au niveau régional ou national.
 - Développer un réseau de défenseurs, d'activistes de la pêche qui plaideront et se mobiliseront pour les droits des pêcheurs.
 - Former des groupes d'influence médiatiques qui contribueront à soutenir et à mettre en avant les agendas des pêcheurs.
 - Mettre en place des espaces d'information communs (plates-formes, hubs).
 - Former des alliances économiques, car il y a besoin de moyens pour soutenir les dossiers relatifs aux droits des pêcheurs en matière d'accès aux ressources.

Pour la **deuxième question**, concernant les mesures et outils qui pourraient servir dans les communautés à repousser les politiques et réglementations qui interdisent d'entrer dans des zones de pêche et d'accéder aux ressources halieutiques, le groupe a suggéré ce qui suit :

- Former des associations de pêcheurs.



Un groupe débat des droits d'accès aux ressources dans les pêches maritimes et continentales

- Disposer d'un réseau communautaire de défenseurs des pêcheurs : organisations non gouvernementales (ONG), organismes communautaires, coopératives de pêcheurs...
- Faire usage d'une version accessible (langue, disponibilité) des Directives SSF et des Directives sur les droits fonciers.
- Rehausser le profil des connaissances et des pratiques traditionnelles et coutumières afin d'influencer les responsables au plus haut niveau.

La réponse à la **troisième question** a été présentée en plusieurs parties.

Pour ce qui est des types de droits fonciers, les participants ont déclaré :

- Les droits fonciers traditionnels ne s'appliquent pas dans leurs pays parce qu'ils ont été rendus obsolètes par des gouvernements nationaux, mais ils s'appliquent dans certains autres pays.
- Il existe des droits et espaces individuels ou privés, où les dirigeants imposent des droits d'accès sur certaines zones de pêche.
- Il y a des droits gouvernementaux ou publics, où les autorités précisent l'accès public.
- Les terres communautaires existent dans certains pays, mais les droits d'occupation et de propriété sont précaires. Si le gouvernement le souhaite, il peut rendre obsolète n'importe quel droit revendiqué par la communauté.

Le groupe a considéré que le meilleur type de droits est le droit d'occupation communautaire, car il confère à la communauté la propriété et peut également élargir l'accès des personnes aux ressources. Mais ces droits doivent être protégés par une loi officielle, sinon on peut les considérer comme relevant d'un accès libre.

Les représentants des quatre pays concernés convenaient que les politiques libérales n'ont pas apporté de contribution positive. Dans l'idéal, c'est une bonne chose de parler de droits traditionnels mais, dans ces quatre pays, on n'est pas du tout sûr de pouvoir les préserver.

Pour ce qui concerne la contribution des Directives sur la gouvernance foncière et des Directives SSF, l'expérience a été variée. Le Ghana s'est distingué dans l'application des Directives SSF car ce document a guidé la formulation du plan de gestion de la pêche et qu'il sert également pour la mise en œuvre des politiques de cogestion en train de se mettre en place. Les trois autres gouvernements ont également ratifié les Directives SSF, qui ont été utilisées pour mieux cerner les questions relatives aux droits humains dans le cadre des régimes fonciers ; mais ces Directives n'ont pas encore été appliquées dans toute leur ampleur.

Les plus gros obstacles sont considérés comme politiques et très délicats. Il y a une concurrence avec d'autres secteurs de l'économie bleue. Par exemple, les ports veulent acquérir des terres occupées par des petits pêcheurs ; et le groupe se demande ce que le gouvernement va faire dans de telles circonstances.

La réponse à la **quatrième question** a été présentée en plusieurs parties comme suit : Concernant les répercussions des problèmes de genre, le groupe a identifié trois soucis : L'accès restreint aux zones de pêche a augmenté les abus de nature sexuelle, les violations des droits humains (poisson contre sexe/sexe contre poisson en Tanzanie). Deuxièmement, les femmes ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles s'aventurent dans des zones de pêche difficiles d'accès. Troisièmement, la sécurité alimentaire des familles a diminué au détriment de l'ensemble des membres, ce qui accentue également la marginalisation.

Pour ce qui est des mesures et politiques qui pourraient contribuer à une plus grande équité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux ressources, le groupe a fait les commentaires suivants :

- Les politiques doivent être conçues de manière holistique. Elles ne doivent pas être axées uniquement sur la pêche mais, au contraire, se situer dans un cadre multisectoriel incluant des

mesures d'autonomisation économique. Par exemple, pour les femmes en Tanzanie, l'accès aux prêts ou à la technologie faciliterait l'accès aux zones de pêche et aux ressources ; les politiques d'éducation au Ghana ou en Tanzanie, qui prévoient la gratuité de l'enseignement jusqu'au niveau secondaire, amélioreraient la prise de conscience et la capacité des pêcheurs à exprimer leurs propres réclamations ; l'assurance maladie pour les femmes enceintes leur permettrait de pratiquer leurs activités de pêche en toute confiance. De telles mesures pourraient être complétées par des subventions pour les activités de transformation, comme au Ghana.

- Le Ghana est doté d'une excellente politique en matière d'égalité des sexes dans le secteur de la pêche. Par exemple, les personnes qui déplacent des communautés de pêche sont obligées de les réinstaller, en particulier les femmes. Dans les autres pays, les politiques de pêche contiennent bien des dispositifs relatifs aux questions de genre ; mais ils ne sont pas encore appliqués, ou ne sont pas encore publiés officiellement. Les questions de genre, comme en Tanzanie, ne sont intégrées que de façon minimale dans les politiques.

Groupe 2 : Mauritanie, Sénégal, Togo, Côte d'Ivoire, Bénin, Djibouti, Tunisie

Rapporteur: Ramzi Hamrit, Tunisie

Pour la première partie de la **première question** relative à l'identification des lacunes dans la revendication des droits, le groupe a relevé les problèmes suivants : le manque d'information et de connaissance des règles et règlements, l'incapacité des pêcheurs à s'organiser en structures professionnelles, la méconnaissance des textes juridiques et réglementaires chez les pêcheurs et autres acteurs du secteur de la pêche, le manque de diffusion des textes juridiques concernant les zones de pêche et l'accès aux ressources halieutiques, le manque de cartes claires pour les différentes activités dans les eaux marines et continentales, et l'absence de droits fonciers pour les localités de pêcheurs.

Pour relever les défis ci-dessus, le groupe a fait les suggestions suivantes : sensibiliser les organisations à la création d'alliances, pousser l'État à encourager les alliances entre les pêcheurs, renforcer ces alliances par le biais de divers moyens de communication (médias, radio, télévision, journaux, Internet et sites sociaux). Le groupe a également souligné l'importance du travail



Débat en groupe sur l'accès aux lieux de pêche, aux ressources halieutiques et au marché

bénévole des organisations (en particulier de leurs membres) et a suggéré d'établir une cartographie pour identifier les zones des différents acteurs (pêcheurs, tourisme, compagnies pétrolières) et d'impliquer les pêcheurs dans la mise à jour de ces cartes. Il s'agit là d'une démarche de précaution, car si des changements étaient effectués sans que les pêcheurs en soient informés, d'autres acteurs pourraient s'y installer, ne laissant aucune place aux gens de la pêche.

Pour la **deuxième question** concernant les mesures et les outils, le groupe est revenu sur la première réponse relative à la cartographie, mais d'une manière légèrement différente. Il existe déjà des lois définissant les limites de la pêche côtière : jusqu'à 6 milles de la côte. Malheureusement, elles ne sont pas respectées par les navires industriels. Il s'agit d'une loi politique qui comporte également un aspect environnemental, car les poissons se reproduisent dans ces eaux. Il est nécessaire d'en tenir compte pour soutenir et protéger les zones côtières. Le groupe a également souligné la nécessité d'aider les pêcheurs à accéder au crédit d'équipement pour les activités de pêche, c'est-à-dire la pêche elle-même et toutes les activités qui la suivent (transformation, commercialisation, etc.). Des systèmes de crédit existent déjà, mais leur utilisation doit être encouragée par des facilités de paiement et des taux préférentiels. Il s'agit là d'une question à la fois économique et sociale.

Pour la **troisième question** qui porte sur les droits fonciers, le groupe a noté qu'il n'existe pas de cartographie claire permettant d'identifier et de distinguer les zones entre les pêcheurs, le tourisme et les autres. Il n'y a pas non plus de discussions entre les différents acteurs pour identifier les zones et les activités. Il s'agit là d'un problème majeur. Le groupe a déclaré qu'on a vu un hôtel ou un pétrolier arriver un jour, sans aucune communication avec les pêcheurs travaillant déjà dans la zone. Il a également évoqué des conflits lorsque des pisciculteurs se sont installés dans des zones très poissonneuses, sans tenir compte du fait que des familles de pêcheurs y gagnaient déjà leur vie. Il n'est pas possible de parler de sécurité sans documents établissant les droits fonciers, et de tels documents sont absents.

Les droits des peuples autochtones ont malheureusement été bafoués par l'argent : une personne sans lien avec le lieu et la communauté, mais disposant d'argent, peut imposer sa position. Un jour, il dépose sa demande et, le lendemain, il est en route pour établir son hôtel, son puits de pétrole, son industrie.

Lors de la discussion sur la **quatrième question** relative à l'égalité entre les hommes et les femmes, le groupe a indiqué qu'il s'agit là d'une complémentarité plutôt que d'une égalité, tout en reconnaissant que ce point de vue n'est peut-être pas partagé par d'autres. Le groupe estime que la complémentarité est préférable, dans la mesure où les talents spécifiques de chaque individu se complètent. Par exemple, une personne ne peut pas s'occuper à la fois de la pêche et de la transformation. À l'échelle mondiale, il en a toujours été ainsi pour la pêche, la transformation et le transport. En ce qui concerne l'égalité, le groupe est favorable à ce que les gens aient la possibilité de travailler, mais il estime que tout le monde n'est pas forcément d'accord pour faire la même chose.

Groupe 3 : Afrique du Sud et Ouganda

Rapporteuse : Sibongiseni Candy Gwebani

En ce qui concerne les lacunes et problèmes de capacité mentionnés dans la **première question**, le groupe a déclaré ce qui suit :

- Le poids est disproportionné entre les gouvernements, les personnes au pouvoir et les communautés de pêche. Ces dernières sont souvent marginalisées, privées de leurs droits : les règles du jeu ne sont pas équitables.
- Les droits coutumiers traditionnels, avec accès aux ressources, ne sont pas reconnus.
 - Il est donc difficile d'appréhender la puissance disproportionnée entre les personnes au pouvoir et les communautés de pêcheurs.



Débat en groupe sur l'accès aux lieux de pêche, aux ressources halieutiques et au marché

- Les pêcheurs sont devenus apathiques et découragés à cause de l'absence de progrès dans leurs luttes et du manque de respect des engagements que le gouvernement avait pourtant pris en leur faveur, ce qui rend la situation très difficile pour les communautés qui souhaitent rester dans le secteur de la pêche.
 - L'un des défis à relever est l'insuffisance du niveau d'alphabétisation, qui a un impact sur les capacités à prendre des décisions. Les communautés ont souvent été contactées par de grandes entreprises ou des conglomérats qui les ont escroquées dans des accords contractuels qui, loin de favoriser les petits pêcheurs, leur étaient au contraire préjudiciables.
- Les pêcheurs ont été tenus à l'écart des processus de prise de décision, ce qui a rendu très difficile de dialoguer avec le gouvernement aux niveaux national, local et provincial.
- La commercialisation du secteur de la pêche est également un problème majeur, car elle exclut les petits pêcheurs et déstabilise leurs moyens de subsistance.
- Les lois et les politiques ne matérialisent pas nécessairement sur le terrain les transformations que les communautés espéraient. L'Afrique du Sud a mis en place de nombreuses politiques pour protéger les droits humains des petits pêcheurs, mais les violations de ces textes sont innombrables.
- Lacunes et défis en matière de capacités : on constate un manque d'information sur les instruments traitant des droits humains. Le contenu des Directives SSF ne s'est pas automatiquement diffusé jusqu'aux communautés. Il est donc difficile de lutter pour les droits d'accès.

Sur la question des alliances, le groupe a dit qu'il faut :

- s'aligner sur les organisations qui défendent le droit à l'alimentation et sur les juristes engagés dans des causes d'intérêt public ;
- Tirer parti de la fraternité juridique pour évoquer la responsabilité des gouvernements, en particulier quand il s'agit de faire respecter des lois qu'ils ont eux-mêmes adoptées ;
- Renforcer les actions de plaidoyer au niveau national avant de passer à un niveau régional ;
- Procéder à l'évaluation des alliances conclues. Les alliances pour la conservation de l'environnement étaient populaires, mais lorsqu'il s'est agi des moyens de subsistance, personne

n'a voulu se joindre au mouvement. Les alliances ne doivent pas se laisser aller à la tiédeur et au manque de fiabilité à la longue.

Le groupe a aussi évoqué la politisation des communautés de la pêche artisanale en période d'élections.

À la **deuxième question** qui portait sur les mesures et les outils disponibles, les participants ont répondu :

- En Afrique du Sud, l'application Abalobi, qui permet de suivre le poisson depuis la mer jusqu'aux marchés locaux, est utilisée par les populations de pêcheurs artisans dans la province du Cap-Occidental.
- Les Directives SSF sont un bon outil pour la lutte en faveur des droits humains et des droits d'accès des communautés de petits pêcheurs. Le groupe appelle également à mobiliser et soutenir les organisations de pêcheurs à tous les niveaux comme vecteurs de plaidoyer.
- En Afrique du Sud, la politique existante sur les petits pêcheurs peut être utilisée pour défendre les droits des communautés.

Pour la **troisième question**, sur les droits fonciers, le groupe a partagé ce qui suit : Au Ghana, les droits fonciers traditionnels permettent d'accéder aux zones de pêche à condition de se faire enregistrer auprès du chef : une mesure coutumière d'octroi de droits d'accès. Cela s'accompagne également d'une obligation d'utiliser les engins de pêche préconisés. En Gambie, en Ouganda, en Sierra Leone et aux Seychelles, l'accès aux ressources naturelles est libre, sauf autour des aires marines protégées (AMP). Le seul pays à ne pas faire partie de ce type de régime est l'Afrique du Sud. Si les politiques libérales ont contribué à la reconnaissance officielle des pêcheurs et de leurs activités, elles étaient également destinées à freiner l'expansion des activités de pêche. Elles visaient également à réduire la victimisation et la violence auxquelles les gens de la pêche étaient souvent confrontés. Dans les eaux continentales de l'Afrique du Sud, les petits pêcheurs ont longtemps opéré de façon non officielle. Aucun cadre législatif et réglementaire ne reconnaissait leur travail. La politique relative à la pêche continentale qui était en cours d'élaboration est entrée en vigueur l'an dernier. Les organisations font appel aux Directives SSF pour revendiquer des droits de pêche.

Concernant la **quatrième question** qui interroge sur l'équité entre les sexes, le groupe note qu'au Ghana, les femmes n'étaient pas autorisées à aller en mer, ce qui les a incitées à tenir un rôle plus important dans le segment après capture. Elles ont pu ainsi s'autonomiser sur le plan financier, de nombreuses femmes devenant chefs de famille et possédant leur propre équipement. Mais cela les a également surchargées, car elles travaillent à la maison et sont également les principales sources de revenus de la famille.

En ce qui concerne les mesures et les politiques déjà en place, le groupe a indiqué qu'au Ghana, les femmes contribuent à la gestion de la pêche en refusant d'acheter du poisson illégal (slogan *Non au mauvais poisson*). Au Ghana, les femmes sont prioritaires en matière d'aide financière, ce qui épaula la pêche artisanale, aide à subvenir aux besoins de la famille et à renforcer les activités de subsistance.

2.4. Remarques finales de Moses Anim, vice-ministre du Développement de la pêche et de l'aquaculture

Dans ses remarques finales, il a apprécié le travail accompli, déclarant que cela montrait que les participants étaient déterminés à résoudre les problèmes existants. Il faut, dit-il, inciter les gens à faire ce qu'il convient de faire, quel que soit le résultat, et à mener les activités dans le cadre des règles, des réglementations et des lois.

L'épuisement des ressources océaniques est dû à la fois au changement climatique et aux facteurs humains. Les zones dégradées dans les estuaires et les mangroves du Ghana sont maintenant restaurées pour créer des espaces plus habitables pour les poissons. L'exploitation minière reste un problème dans les masses d'eau douce. Les questions de genre sont également très importantes. Auparavant, la politique ghanéenne se concentrait sur la pêche, les activités après capture, le traitement des produits, cela comme un tout.

Comme cela n'a pas bien fonctionné, on a découplé les activités de capture et les activités post-récolte, à quoi s'est ajouté le commerce. Dans le cadre du programme L'Aquaculture pour l'alimentation et l'emploi soutenu par la GIZ (Agence de coopération internationale allemande pour le développement), le gouvernement a fourni des étangs de rétention et des alevins à des groupes de jeunes, des associations et certaines institutions. Et les femmes ont bénéficié d'une formation et d'un financement pour acheter des produits qu'elles peuvent transformer et vendre.

Présentant d'autres suggestions, le vice-ministre a dit qu'il fallait impliquer des gens des médias, qui devront recevoir une formation pour être en mesure de rédiger des articles correctement. Les associations de pêcheurs doivent être conseillées en matière de sciences de la pêche et sur les divers traités, conventions et lois, afin qu'elles puissent mieux promouvoir une pêche responsable et éviter de contribuer aux problèmes existants. Face à l'amenuisement des stocks, toutes les parties prenantes doivent travailler ensemble pour résoudre les problèmes, car la sécurité alimentaire n'est pas seulement une préoccupation pour le présent, mais aussi pour la postérité, a conclu le vice-ministre.



Débat en groupe sur l'accès aux lieux de pêche, aux ressources halieutiques et au marché

3. Visite sur le terrain : Partage de connaissances et expériences avec l'Association des cueilleurs d'huîtres de Densu (DOPA)

Une visite de terrain est organisée à la DOPA. Lydia Sasu, de la Development Action Association (DAA), explique que sa structure travaille avec trois groupes, dont la DOPA.

Les membres de la DOPA ont développé un modèle de cogestion pour le ramassage des huîtres en collaboration avec trois communautés. La phase initiale a été difficile, car ils ont dû convaincre les anciens des communautés concernées. Ils ont ensuite établi des règles et des règlements, tels que la taille des huîtres à ramasser et la fréquence des visites sur les bancs ; car les gens ont tendance à ne pas obéir lorsqu'il n'y a pas de règles. Il a été décidé que si une personne désobéissait une fois au règlement, le comité lui parlerait. La deuxième fois, la personne devrait apparaître devant le bureau de la DAA. La troisième fois, elle serait emmenée à la police car le plan de cogestion a été signé par le gouvernement. Au début, il y a eu des désaccords, mais finalement tout le monde a accepté.

L'une des femmes a mis à disposition un espace dans sa cour pour la formation des participants. Ceux-ci ont appris la biologie et l'écologie des huîtres et ont été amenés à collecter des données sur le terrain. Certaines personnes ont eu l'impression de devenir des scientifiques ; d'autres pensaient qu'elles ne faisaient que nourrir les huîtres. Puis on a instauré une période de fermeture de cinq mois, de novembre à avril, au cours de laquelle personne ne ramasse les huîtres, et cela pour la sixième année consécutive.

Bernice Agorogo, de la DOPA, parle de l'importance économique des huîtres. Des militantes ont créé l'Association après avoir constaté que les femmes transformatrices de poisson étaient escroquées. Il y a eu beaucoup de résistance au départ, mais la formation a aidé les femmes à s'adapter. Elles ont appris à connaître les principaux bancs d'huîtres, à cueillir les grosses pièces et à laisser les plus petites derrière elles. Elles ont également appris la biologie des huîtres et comment les naissains s'attachent aux surfaces dures. Auparavant, elles ramassaient des huîtres de toutes tailles et les vendaient par poignées pour de petites sommes. Plus tard, dans le cadre de l'organisation, elles ont



Visite de terrain à l'Association des récolteurs d'huîtres de Densu (DOPA), Ghana

commencé à vendre des huîtres de grande taille à des prix intéressants. Elles ont eu l'occasion de recevoir des visiteurs de l'extérieur et de se rendre dans des pays voisins pour prendre contact avec des récolteurs d'huîtres aussi et s'informer. Grâce à la vente des huîtres et à l'argent gagné, elles ont lancé des groupes d'épargne villageoise : un par communauté, et chacun avec ses propres dispositifs concernant la répartition de l'argent et l'obtention d'un prêt. De cette façon, il y avait un certain revenu disponible à utiliser pendant la période de fermeture.

Les membres de la DOPA ont présenté des photos et des affiches illustrant le parcours de la DOPA, ce que les participants à l'atelier ont bien apprécié. Les vues montrent la restauration de la mangrove, la collecte de données par des femmes du lieu, les coquilles attachées les unes aux autres pour que le naissain se fixe, le nettoyage régulier de l'habitat.

Les participants et les membres de la DOPA ont échangé pendant et après la présentation. Un membre de la DOPA voulait savoir s'il était possible de recevoir une formation pour produire de la peinture ou d'autres choses à partir des coquilles vides. N. Venugopalan, de l'ICSF, a répondu que s'ils pouvaient fournir un résumé, celui-ci pourrait être diffusé dans le cadre des Alertes de l'ICSF qui touchent plus de 1 200 abonnés dans le monde entier ; et quelqu'un pourrait peut-être aider. Un participant venu de la Gambie a rappelé que le groupe local avait visité son pays, rencontré la Fédération ostréicole et bénéficié d'une formation. Il était heureux de voir que cela avait contribué au développement de cette communauté dynamique, de constater aussi qu'elle cherchait à donner une valeur ajoutée à ses produits. Les pêcheurs d'aujourd'hui devraient tirer parti à la fois de la chair du poisson et de ses sous-produits. En Gambie, les coquilles sont utilisées dans la construction de routes et dans la préparation d'engrais organiques. Un participant de Mauritanie a souligné que la pollution était un problème majeur pour l'élevage des huîtres. Une participante du Kenya a déclaré que, bien qu'on n'y élève pas d'huîtres, elle a beaucoup appris ici, en particulier sur la manière dont la DOPA avait établi des règles, sur la manière de traiter les personnes qui ne les respectent pas. Une participante ougandaise a déclaré que le poisson argenté, auparavant rejeté, est devenu une source de nourriture pour les gens. Et elle a ajouté que les femmes doivent être entrepreneurantes.

Ce temps sur le terrain s'est terminé par une visite de la plage et une promenade en bateau dans la mangrove.



Rencontre avec les membres de l'Association des récolteurs d'huîtres de Densu, Ghana

4. Séance 2 : Les femmes dans la pêche artisanale

Présidente : Sivaja Nair, ICSF

En introduisant la séance, Sivaja Nair déclare que, lorsque l'ICSF conceptualisait les ateliers, il fut décidé de consacrer obligatoirement une journée à la discussion des questions relatives aux femmes dans la pêche artisanale. Ces questions sont en effet différentes, diverses et fort importantes. Lors des deux ateliers précédents, les participants et les coordinateurs ont pu élaborer des plans d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes, en formulant des demandes claires dans le contexte régional. Ils espéraient faire de même à cet atelier.

Il y a eu une expansion des espaces dans les domaines politiques concernant la problématique de genre. Par exemple, lors de Conférence de Montréal de 2022 sur la biodiversité (COP 15), il y a eu un large éventail de discussions sur la sensibilité aux questions de genre et la prise en compte de cet aspect. Bien qu'il existe des objectifs à concrétiser et des cadres comme les Directives SFF qui parlent d'équité entre hommes et femmes, il reste à savoir dans quelle mesure ces instruments peuvent donner lieu à des actions concrètes en faveur des femmes de la pêche artisanale, conclut Sivaja.

4.1. Moenieba Isaacs, Université du Cap-Occidental, Afrique du Sud : Les femmes en tant que pêcheuses.

Partageant un exemple personnel, Moenieba Isaacs a fait savoir que sa grand-mère avait été l'une des premières femmes à vendre du poisson à Simon's Town, près du Cap de Bonne Espérance. Ses ancêtres étaient arrivés en Afrique par bateau depuis les Indes orientales néerlandaises (Indonésie), peut-être poussés là par une tempête, fréquente dans cette région. Le régime de l'apartheid était raciste à l'égard de la population locale, y compris les autochtones et les Africains. Son travail dans le domaine de la pêche était motivé par sa passion, a-t-elle dit.



Les femmes dans la pêche artisanale, par Moenieba Isaacs, Université du Cap-Occidental, Afrique du Sud



Discussion de groupe sur d'importants problèmes des femmes de la pêche artisanale

Dans sa présentation, elle s'est concentrée sur les régimes fonciers et les types d'institutions. Elle a expliqué que le secteur de la pêche avait déjà été privatisé pendant l'apartheid et que les petits pêcheurs devaient donc s'intégrer dans ce système privé, ce qui représentait un gros défi.

L'intervenante a aussi parlé de la reproduction sociale, qui fait référence aux rôles invisibles et souvent non rémunérés des femmes. Les femmes ont un rôle non seulement en termes de production, mais aussi en termes de responsabilités familiales, de procréation ; elles tiennent leur place dans la société, les organisations et les communautés.

Évoquant la commercialisation et la marchandisation, elle a déclaré qu'il fallait prendre en compte les ressources laissées aux communautés pour qu'elles puissent se nourrir, un aspect essentiel pour assurer leur bien-être. Le mouvement anti-apartheid a également été un mouvement contre la privatisation. La marchandisation du poisson lui a donné des prix qui l'ont rendu inabordable. La privatisation se fait souvent au détriment de la population.

Concernant le lien culturel entre l'identité des femmes et l'océan en différentes parties de l'Afrique, Moenieba a noté qu'en Afrique de l'Ouest, les femmes avaient des chants pour l'océan et que les gens faisaient des prières avant de sortir en mer. Souvent, les femmes n'avaient pas la possibilité d'aller en mer ; mais lorsque cela arrivait, elles éprouvaient un sentiment d'indépendance, de liberté, de joie et de paix.

Pour les femmes, au-delà de sa valeur en tant que simple marchandise, le poisson est nourriture pour toute la famille, source de revenus pour la scolarisation des enfants, l'entretien de la maison et l'achat de matériel de pêche. C'est un mode de vie en soi, mais les coûts de production augmentent et il devient de plus en plus cher de pêcher.

En Afrique du Sud, sous le régime de l'apartheid, les communautés de pêcheurs ont été déplacées de force vers de nouveaux sites. Aujourd'hui, c'est l'Économie bleue qui déplace les populations sous l'effet de l'exploitation du pétrole et du gaz, de la construction d'hôtels et d'autres activités. Ces mouvements ont perturbé les familles et provoqué le chômage en général, celui des jeunes en particulier, ce qui entraîne la toxicomanie et la criminalité. La question est de savoir comment trouver un équilibre entre la privatisation et le maintien de la culture, de l'identité et de la nourriture.

À propos des règlements de pêche et de la gouvernance, Moeniebaa dit que règlements, licences et rapports pouvaient être armes à double tranchant, en particulier parce que les textes étaient modifiés sans consulter les pêcheurs. Dans certaines régions d'Afrique, on trouve des organisations locales fortes, également formées et dirigées localement, mais il n'y en a pas en Afrique du Sud. Elle a souligné qu'il était préférable de résoudre les problèmes au niveau local.

Parlant des femmes et du militantisme, elle a dit qu'elle était elle-même devenue militante parce que son père était pêcheur. Les femmes ont été poussées à militer pour aider les hommes à organiser des réunions et des manifestations. Elle a fait remarquer que les femmes devraient être conscientes que les hommes tenteraient de faire leur entrée et de prendre le contrôle de l'entreprise si elle fait de l'argent. Il faut donc développer et renforcer les organisations de femmes. Elle a aussi parlé des femmes qui ont entrepris de fabriquer des produits locaux et autochtones. Elle a également parlé de l'application Abalobi, une plateforme numérique reliant les pêcheurs aux meilleurs restaurants et épicerie fines, et qui, au fil du temps, a permis de promouvoir la demande pour des types et des quantités spécifiques de poisson.

Au cours de la pandémie de COVID-19 au Ghana, les femmes qui ont eu accès à la technologie numérique et l'ont utilisée ont pu livrer du poisson à domicile, alors que celles qui comptaient uniquement sur les marchés physiques ont été exclues, ce qui était révélateur de la fracture numérique. Les plateformes numériques marginalisent encore plus les femmes marginalisées. D'où la nécessité de combler le fossé numérique sans créer davantage d'inégalités en aval.

Elle a lancé un appel pour que l'on se penche sur les questions concernant les femmes du continent africain. La première étape consiste à identifier les femmes les plus vulnérables et les plus marginalisées dans le secteur de la pêche : celles qui vont sur le rivage pour chercher du poisson à vendre. Elle a demandé aux parties prenantes de s'intéresser aux systèmes et processus qui peuvent améliorer la vie de ces femmes et leurs moyens de subsistance, ainsi qu'aux organisations qui mènent des recherches et travaillent avec elles. Soulignant que les actions menées dans les diverses régions d'Afrique se déroulent souvent dans des mondes bien différents, elle a appelé à la création d'une organisation unique qui refléterait les besoins des femmes les plus vulnérables du continent.

Si cela n'est pas fait, la privatisation créera davantage d'inégalités, comme cela a été le cas en Afrique du Sud. Si tout le poisson était envoyé au marché, les gens s'appauvriraient et seraient moins bien nourris. Moenieba conclut son exposé en insistant sur la nécessité d'examiner ce qui est juste pour les femmes et de lier cela également à la pêche artisanale.

Lien vers cet exposé : https://www.icsf.net/wp-content/uploads/2022/12/IYAFA-2023-Ghana_-Moenieba-Isaacs.pdf

4.2. Rosemarie Mwaipopo, ICSF : Problèmes après récolte

Rosemarie Mwaipopo commence sa présentation en demandant aux participants de réfléchir à ce qu'est la problématique de genre. Certes, des mesures politiques apportent un certain soutien aux femmes, mais il est nécessaire de passer de la simple constatation à l'appréciation active. En outre, lorsqu'on parle de femmes dans des problèmes après capture, il y a une tendance à homogénéiser les situations.

Rosemarie souligne la diversité des femmes et les différentes façons dont elles vivent les problèmes : disponibilité du capital, âge, statut matrimonial, etc. En Tanzanie, dit-elle, on parle bien sûr de femmes mariées qui se soumettent à leur mari, mais aussi de femmes actives. Les femmes font beaucoup de choses sans dépendre des hommes, comme porteuses, transformatrices, récoltantes, commerçantes, transporteurs. Il est bon d'avoir à l'esprit cette diversité.

Parlant des différents rôles que les femmes ont assumés tout au long de la chaîne de valeur, Rosemarie explique que la façon la plus facile pour entrer dans le segment après capture était de



Problèmes après récolte, par Rosemarie Mwaipopo, Membre de ICSF

servir de main-d'œuvre. Les femmes l'ont fait non pas vraiment pour remettre en cause les normes de genre, mais pour avoir un revenu. C'est devenu le point de départ, plutôt que d'acheter du poisson pour la revente.

Leur second rôle a été la transformation, qui variait d'un site à l'autre. Ce travail a permis aux femmes d'avoir beaucoup de contacts et de communiquer même au-delà des frontières. Par exemple, à Zanzibar, les femmes transformatrices séchaient et cuisaient des sardines pour des commerçants de la République démocratique du Congo (RDC). Le processus était laborieux et la technologie généralement médiocre. Les recettes dépendaient de la qualité de la transformation.

Leur troisième rôle a été dans le commerce, qui commence par l'acquisition des produits à vendre. Il est parfois difficile de faire la distinction entre pêcheuses et vendeuses ; car beaucoup de femmes récoltent des poulpes et des mollusques et en font le commerce. Le commerce leur procure un revenu qui aide à subvenir aux besoins de la famille. Certains gouvernements et ONG ont accordé des subventions, des capitaux et prêts sans intérêt qui ont permis à des femmes de se lancer dans un commerce à relativement grande échelle. Certaines femmes travaillent comme agents pour des hôtels. Quand les prises sont faibles, il n'y a rien à vendre, et les femmes sont très inquiètes. Elles mettent souvent en commun leurs ressources pour se procurer un véhicule afin de se rendre sur les grands marchés, tandis que les petites revendeuses utilisent les transports publics. Ces dernières sont vulnérables car elles perdent revenu et capital si leur poisson se détériore.

Rosemarie évoque certains problèmes qui affectent les personnes travaillant le long de la chaîne de valeur. Les femmes travaillent beaucoup pour assurer la sécurité alimentaire de la famille. À cause de cela, elles peuvent être également responsables de la destruction de l'environnement, en achetant des juvéniles, en gardant le silence sur l'utilisation de la dynamite, car leur priorité est d'assurer la sécurité alimentaire de leur foyer. Autre aspect : la médiocrité des infrastructures sur les sites de débarquement entraîne des problèmes de santé, ce qui force des femmes à arrêter de travailler, et les plonge dans la pauvreté. À cause de la diminution des prises et de l'absence d'alternatives, certaines accordent des faveurs sexuelles pour obtenir du poisson.

Il est important d'avoir à l'esprit à la fois les activités des femmes et toute la chaîne de leur vie et de leurs moyens de subsistance. Le troisième problème considéré concerne les aires d'exploitation : les femmes regroupées dans de petits espaces sont taxées à l'entrée des sites de débarquement

lorsqu'elles attendent les pêcheurs, même si elles ne réussissent pas à acheter du poisson. Ce sont là des aspects dont peu de personnes parlent. Le quatrième problème est celui des pertes après récolte, dues au mauvais équipement de transformation, à l'absence d'entrepôts frigorifiques, à l'utilisation de poisson de mauvaise qualité, à la faiblesse des prix. Rosemarie évoque des mesures à prendre et cite l'exemple de femmes qui, dans certains endroits, ont réuni des fonds et acheté du matériel d'entreposage frigorifique, qui peut également être utilisé par d'autres.

Rosemarie parle ensuite de ce que peuvent faire les femmes pour améliorer leurs moyens de subsistance. Il s'agit tout d'abord de l'autonomisation par le contrôle de l'ensemble de la chaîne de valeur, où les activités de récolte et de post-récolte sont liées. Par exemple, les femmes de la région de Mtwara possèdent leur embarcation, vont pêcher et vendent leurs prises. L'étape suivante consiste à ajouter de la valeur, par exemple en emballant les sardines transformées. Mais ces initiatives sont surtout le fait de personnes dynamiques. Les groupes de producteurs ou les entreprises pourraient faire évoluer les choses dans ce domaine. Des technologies pourraient être mises en place pour améliorer l'information sur les marchés afin d'améliorer les débouchés et la valeur de la marchandise. Une autre façon de soutenir les femmes consiste à fournir des investissements alternatifs mais connexes : installations d'entreposage frigorifique, microcrédits...

La capacité des femmes à s'organiser leur donne une certaine autonomie et une voix qui porte. Rosemarie donne l'exemple de la Tanzania Women Fishworkers Association (TAWFA), qui compte de nombreuses sections dans la pêche en mer et dans les eaux intérieures. Elles ont une voix suffisamment forte pour convoquer le Secrétaire principal de l'administration des pêches afin de discuter de leurs problèmes. Il reste à savoir s'il s'agit réellement d'écouter la voix des femmes de la pêche ou de soigner la réputation du gouvernement. Rosemarie note que les plateformes de femmes transformatrices ont également une voix pour se faire entendre. Et elle suggère que les femmes pourraient utiliser cette voix pour accéder aux produits et à la technologie, pour s'informer sur la provenance des produits et pouvoir refuser ceux qui proviennent de sources destructrices.

Les pays africains ont lancé un certain nombre de programmes axés sur la problématique du genre avec des résultats variés. Le discours sur l'invisibilité des femmes est de plus en plus déconstruit et, en exploitant le potentiel des femmes, il est démontré que cette invisibilité n'aurait pas dû exister. Il ne s'agit pas seulement d'égalité des sexes ou de ventilation par sexe. Les données sur la diversité sont également importantes compte tenu de la diversité des femmes dans leurs différentes situations. La question est donc de déterminer comment la politique peut minimiser les contraintes et les inégalités sociales et sexospécifiques. Si le gouvernement est conscient de problèmes tels que « du sexe contre du poisson, du poisson pour du sexe », la façon de répondre aux besoins des femmes vulnérables est une autre question à prendre en considération. Et pendant la pandémie de COVID-19, les femmes qui avaient l'habitude d'exporter des sardines vers Mombasa n'ont pas pu franchir la frontière. Rosemarie invite l'auditoire à réfléchir à la manière dont le gouvernement pourrait intervenir, s'engager et protéger les femmes vulnérables dans de telles circonstances.

Si l'accès aux technologies améliorées (après capture) est encouragé pour le bien de la nutrition et de la sécurité alimentaire, il faut aussi se demander qui y a accès. Concernant la remise en question des normes sociales liées au genre qui soumettent les femmes, Rosemarie appelle à soutenir les organisations de femmes par le biais de campagnes. Bien qu'elles soient actives sur certaines plateformes, en dénonçant la pratique du sexe pour du poisson, par exemple, la réalité est différente. Rosemarie demande également aux participants de réfléchir aux moyens de lutter contre la violence fondée sur le genre (VFG) et à la manière dont les organisations communautaires pourraient intégrer la problématique de genre en tant que système explicatif, pour aller au-delà des chiffres.

En conclusion, Rosemarie dit que son exposé a porté sur les femmes dans les activités après capture, mais qu'il est nécessaire d'aller au-delà d'une simple réflexion sur ces activités et d'examiner, notamment, comment les femmes peuvent être autonomisées et mobilisées, comment elles peuvent se battre pour préserver la base marine dont elles aussi dépendent.

Lien vers cette présentation : https://www.icsf.net/wp-content/uploads/2022/12/Africa_IYAFA_WIF_Rosemarie-Mwaipopo.pdf

4.3. Principales difficultés des femmes de la pêche artisanale

Animatrice : Elyse Mills, ICSF

Au cours de cette séance, des photographies fournies par différents participants et illustrant le rôle des femmes dans la pêche au sein de leurs communautés ont été montrées ; et les contributrices ont expliqué le contexte des images. Ces documents sont disponibles sous forme de vidéo sur : <https://www.icsf.net/resources/africa-workshopiyafa-2023/>

La série de photographies de Charmaine Daniels, originaire d'Afrique du Sud, montre comment fonctionnent les femmes d'une petite communauté appelée Ocean View. Il n'y a pas de port et les vagues sont dangereuses. Elles doivent échouer leur embarcation sur le sable, puis décharger leur pêche, qui est achetée par un poissonnier, qui la vend à son tour à la communauté au double du prix payé aux pêcheuses. En Afrique du Sud, les femmes peuvent choisir de monter ou non sur un bateau. Bien que la pêche soit de plus en plus dominée par les hommes, les femmes doivent toujours pêcher pour aider à nourrir la famille. Ce n'est pas comme au Ghana, où les hommes pêchent et les femmes prennent le relais une fois le poisson débarqué. En Afrique du Sud, les pêcheurs fonctionnent selon un système de quotas pour lequel un permis est délivré par le gouvernement.

Elhadji Daouda Ndiaye, du Sénégal, a dit qu'il vient d'une famille de pêcheurs dans un pays de pêcheurs qui comptabilise plus de 26 000 pirogues. Montrant la photo d'une femme en train de vider un poisson, il explique qu'avant le retour des pirogues sur le rivage, on peut voir des femmes descendre sur la plage vers 4 h du matin pour essayer de récupérer des poissons que les pêcheurs utiliseront comme appâts. Pour tous les hommes partis pêcher le matin, ce sont les femmes qui donnent soit du poisson pour l'appât, soit de l'argent pour les dépenses de carburant. Ensuite, les femmes achètent le poisson pour approvisionner le marché local ou pour la transformation. Après la transformation, les hommes reçoivent le poisson pour l'exportation (céphalopodes et crustacés), un créneau où les hommes dominent, tandis que les femmes sont dominantes sur le marché local.



Discussion de groupe 2 : Principales difficultés des femmes dans la pêche artisanale.



Participants regardant les photos de l'exposition

D'autres images montrent notamment le site de la vente aux enchères, où l'on peut voir de petits réfrigérateurs utilisés pour stocker le poisson en l'absence d'infrastructures adéquates.

Lucyphine Julius Kilanga montre des femmes transformatrices travaillant au lac Victoria, dans la région de Monza, en Tanzanie. Après avoir collecté leurs prises, elles les emballent et les chargent dans leur chariot, après quoi elles commencent à séparer les sardines des déchets. La photo suivante montre un autre site de débarquement près du lac Victoria. La photo suivante montre un autre site de débarquement près de la frontière kényane, où les sardines séchent directement sur le sable en l'absence d'autres installations. Mais cela n'est pas autorisé, explique l'intervenante, et il arrive que les agents des pêches imposent une amende. Le salaire est très bas et le travail long et pénible, car il faut retourner le poisson toutes les six heures.

Puis Rosemarie Mwaipopo présente une série de photos d'une pêcheuse du nom de Hadija, originaire du sud de la Tanzanie. L'une d'entre elles montre un grand thon découpé pour que les femmes puissent se permettre d'acheter des morceaux coupés. Les collègues de Hadija pêchent les petits pélagiques sur leurs propres bateaux. Une autre photo montre des femmes de Bagamoyo, dans l'est de la Tanzanie, en train de ramasser des escargots de mer pour compléter la nourriture de leur famille. Les femmes sont peu à peu évincées du rivage à mesure que les grands promoteurs occupent les zones côtières.

Un très grand port est en train d'être construit dans ce secteur. La dernière photo montre des femmes et des enfants devant un trou de poulpe, le lendemain de l'ouverture de cette pêche après la fermeture saisonnière de trois mois.

Margaret Nakato, de l'Ouganda, explique que la première photo montre des femmes sur un site de débarquement, examinant les prises avant de les emmener pour transformation. Elle montre également des femmes avec des claies qui utilisent une technologie propre pour fumer le poisson. Le panneau de fermeture a été enlevé. Elles produisent ainsi du poisson exempt d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Les femmes peuvent verrouiller les étagères pendant qu'elles retournent chez elles pour s'occuper des tâches ménagères.

Nana Kweigyah Isaac, du Ghana, montre la photo d'une femme vendant des brioches et des pains sur une plage, pour montrer l'importance des services auxiliaires fournis par les femmes. Ces articles (qui

peuvent être des bananes, du riz, etc.) sont souvent donnés à crédit aux pêcheurs, ce qui leur permet d'avoir quelque chose à manger. Certaines femmes reçoivent du poisson en guise de paiement. Dans les sites de débarquement, les femmes s'assoient à l'air libre ou à l'ombre d'une pirogue. Dans le port, il y a des cabanes où elles peuvent s'asseoir. Les femmes assises en plein air avec leur seaux de poisson soulèvent des questions sur la qualité du poisson et leur propre santé. Au Ghana, ce sont les femmes qui financent la plupart des expéditions de pêche.

La série de photos suivante montre des récolteurs d'huîtres qui se rendent en bateau pour ramasser les huîtres. Bernice Agorogo, l'une des ramasseuses, explique le processus. Aujourd'hui, grâce à la formation et à la mise en œuvre de la fermeture de la pêche, elles ont pu récolter des huîtres de plus grande taille. Mais le travail est difficile et elles ne gagnent pas beaucoup d'argent.

Aux Seychelles, la plupart des femmes travaillant dans le secteur de la pêche sont employées dans l'administration et la recherche, déclare Nancy Marchia Onginjo. La première photo montre des femmes à bord d'un bateau de recherche. Sur une autre, c'est le lancement d'une application de cogestion qui est expliquée à des écoliers. Nancy dit que seulement une dizaine de femmes pratiquent la pêche, dont elle-même, pêcheuse sur les récifs. Il y a aussi une photo d'elle avec sa prise. Elles ont dû faire face à une prolifération d'algues qui a tué le poisson dans la région, et il a fallu du temps pour que le poisson revienne.

Rose Adjoavi Togbenou, du Togo, dit qu'un groupe appelé Alowodo (qui signifie « C'est la main qui travaille ») collecte les déchets de poisson qui obstruaient auparavant les caniveaux. Les déchets sont collectés dans des paniers, étendus pour sécher dans des parcs bien équipés, fumés dans des fours et envoyés au moulin pour les transformer en poudre fine. La poudre est ensuite emballée dans des sacs de 1 kg. Elle sert d'aliment pour la volaille et le bétail, et aussi pour les cultures maraîchères. Le résultat est un environnement propre et sec, ce qui réduit également les odeurs. Les photos montrent les femmes concernées lors d'un forum de producteurs et la manière dont elles traitent les déchets.

Elyse Mills remercie les présentateurs et dit que ces photos montrent bien que les diverses activités des femmes sont un apport essentiel pour faire vivre la pêche artisanale.



Discussion de groupe sur d'importants problèmes des femmes de la pêche artisanale



Discussion de groupe sur d'importants problèmes des femmes de la pêche artisanale

Présentation des Discussions de groupe sur les femmes de la pêche

Groupe 1 : Seychelles, Afrique du Sud, Gambie

Rapporteuse : Nancy Marchia Onginjo

À la **première question**, concernant les principaux défis auxquels sont confrontées les femmes dans le secteur de la pêche, le groupe cite les points suivants : pas assez de capital pour être compétitif sur le marché, manque de ressources halieutiques, insuffisance de la diffusion des politiques de pêche, stéréotypes de genre, normes socioculturelles et traditions, insuffisance de la sécurité, problèmes de réseautage, pêche INN dans le secteur artisanal, coût élevé des engins de pêche, impact du changement climatique sur les ressources, médiocrité des méthodes et infrastructures pour la transformation du poisson. Le groupe évoque également le niveau élevé des normes de qualité internationales qu'il faut pouvoir atteindre pour exporter. Il note que, dans les affaires, il n'y a pas habituellement de famille ni d'amis ; mais ce n'est pas le cas sur le continent africain. Il n'existe guère de sécurité sociale et l'accès aux soins de santé est insuffisant. Et il y a un manque de concurrence pour tendre vers des rôles de leadership.

À la **deuxième question**, sur des mesures spécifiques requises pour reconnaître les rôles de reproduction sociale des femmes, le groupe estime que l'autonomisation est très importante. Il appelle au renforcement des capacités à la fois pour les hommes et pour les femmes, tout en ayant à l'esprit le rôle des femmes à certains égards : coutumes et traditions, évolution des politiques dans le sens de l'équité et des opportunités ; accès des femmes au planning familial ; mise en place de crèches et de garderies pour les enfants dans les communautés de pêcheurs.

Pour la **troisième question**, portant sur les problèmes du secteur après capture, le groupe dit que, dans certaines régions, il n'y a pas d'installations de stockage ou de transformation adéquates et qu'il est pourtant indispensable d'assurer sur les sites de débarquement une manipulation convenable des ressources halieutiques dans le respect des normes d'hygiène. Le groupe demande des investissements publics dans la pêche continentale et côtière, pour une amélioration de la valeur ajoutée et des techniques en usage, pour un meilleur accès à la ressource, avec la formulation de politiques prévoyant d'attribuer un pourcentage du budget aux activités après capture. Mais le groupe souligne aussi qu'il ne peut y avoir de travail après capture sans ressource disponible.

Groupe 2 : Kenya, Nigeria, Tanzanie, Ghana

Rapporteuse : Christiana Saiti Louwa

Pour la **première question** sur les défis rencontrés par les femmes, le groupe cite les points suivants:

- Sécurité des investissements : dans la plupart des cas, presque partout, les femmes investissent leur argent et leur matériel, mais les hommes disparaissent ensuite, ce qui appauvrit encore plus les femmes.
- Extorsion des investissements : dans des pays comme le Nigeria, les femmes doivent conclure un accord avec les pêcheurs qui partent en mer en leur versant de l'argent à l'avance pour recevoir du poisson pendant une certaine période. Cet argent n'est pas remboursable et les pêcheurs ont tendance à disparaître. Cela revient à extorquer les femmes avant de faire des affaires.
- La charge financière du ménage : de nombreux pêcheurs sont polygames, laissant toute cette charge aux femmes, ce qui affecte leur fonds de roulement.
- Infrastructures non planifiées : les femmes ont un accès limité aux sites de débarquement en raison du mauvais état des routes, de la distance à parcourir pour s'y rendre, de l'absence d'enregistrement ou de la méconnaissance de ces endroits.
- Problèmes de sécurité : certaines régions sont sujettes aux insurrections, et les femmes ont des difficultés à accéder aux marchés et aux sites de débarquement. Elles habitent souvent dans des régions rudes et reculées du pays. Les femmes isolées sont susceptibles d'être attaquées. C'est au gouvernement d'être responsable de ce problème et d'y répondre.
- Corruption et politisation : Il y a un manque de responsabilité, et les subventions destinées aux femmes de la pêche ne leur parviennent pas. On n'accorde guère de priorité à la distribution des ressources et subventions publiques. Les dossiers sont politisés, ce qui nuit au soutien que l'État devrait accorder à ces femmes.
- Systèmes d'information sur les marchés inadéquats : les femmes ne disposent guère de ces informations, surtout en dehors du village, où se trouve généralement l'argent.



Discussion de groupe sur les difficultés du développement social et les remèdes à envisager

- Absence de propriété des outils de travail, des engins de pêche et des bateaux : les femmes sont donc trompées, car elles dépendent des hommes pour accéder à ces éléments, moyennant une redevance.
- Absence de directives appropriées en matière de contrôle de la qualité et de création de valeur ajoutée : les produits destinés aux femmes sont souvent des laissés de côté.
- Abandons : les familles et les enfants sont parfois négligés dans ces communautés.
- Exploitation et maltraitance des enfants : certains parents du secteur de la pêche découragent leurs enfants d'aller à l'école et les utilisent comme main-d'œuvre bon marché, ou marient les filles précocement.

À la **deuxième question**, sur les rôles de reproduction sociale, le groupe a partagé les points importants suivants :

- Il faut investir de manière adéquate dans les infrastructures communautaires pour soutenir les activités des femmes, ce qui leur permettrait de bien gérer leurs affaires et de mieux s'occuper de leurs familles.
- Il faut investir dans des projets novateurs accessibles aux femmes.
- Les femmes doivent être représentées de manière efficace dans les processus décisionnels, en particulier dans le secteur de la pêche. Ce n'est qu'à cette condition que les rôles de reproduction sociale joués par les femmes seront pris en compte et que de meilleures politiques seront formulées pour répondre à leurs problèmes.
- Pour une pêche responsable, il doit y avoir un code de conduite attentif aux problèmes des femmes.

Sur la **troisième question**, le groupe identifie les problèmes suivants dans le segment après capture:

- L'information relative à des politiques comme la taxation et l'information est inadéquate, inaccessible ou non réglementée.
- L'accès aux marchés lucratifs n'est pas suffisant, et la saisonnalité et la fluctuation des systèmes de prix ont aussi une incidence sur ce point. Par exemple, au lac Turkana, alors que le poisson frais peut être vendu sur le marché local, le poisson séché doit être vendu plus loin, en RDC, au Rwanda, en Ouganda, etc.
- Le marché est instable en raison de la saisonnalité des prix et des décisions de tarification prises par d'autres.
- Ce sont généralement des personnes non locales qui détiennent le monopole dans le commerce de la pêche. Il s'agit le plus souvent de gens fortunés, qui interviennent sur les prix.
- Le contrôle de la qualité reste insuffisant, notamment en ce qui concerne la manutention du poisson.

Le groupe estime que ces questions peuvent être abordées et négociées par le biais des mesures suivantes :

- Promouvoir des technologies susceptibles d'améliorer la productivité et d'ajouter de la valeur (entrepôts, chambres frigorifiques), tout en étant accessibles, abordables, pertinentes au niveau local et modernes et innovantes.
- Améliorer et promouvoir des systèmes d'information pertinents et opportuns.
- Mettre les pêcheurs en contact avec les plateformes de commercialisation de la région et leur donner accès à d'autres systèmes d'information sur le commerce.
- Établir des coopératives de vente communautaires afin de renforcer mutuellement la base financière.

Groupe 3 : Mauritanie, Sénégal, Togo, Côte d'Ivoire, Bénin, Djibouti, Tunisie

Rapporteur : Ramzi Hamrit

En ce qui concerne la **première question** concernant les principaux défis auxquels sont confrontées les femmes de la pêche, le rapporteur fait remarquer que son groupe a procédé un peu différemment des autres groupes, en allant pays par pays, parce qu'il existe des variantes entre ces pays.

Au Sénégal, les femmes ont accès sans problème à la pêche aux huîtres et à d'autres activités similaires. En revanche, les codes culturels les empêchent d'accéder à d'autres ressources (pêche et bateaux, bien sûr). En raison des codes culturels, elles ne peuvent pas non plus acheter, installer ou réparer des engins de pêche. En ce qui concerne la commercialisation, elles doivent rivaliser avec des industriels. Cependant, l'accès aux marchés locaux n'est pas un problème. La sécurité sociale avec soins médicaux n'existe pas. En matière de leadership, les femmes sont très bien représentées et organisées. Il existe déjà des organisations de femmes.

Au Togo, les femmes peuvent participer aux activités de pêche. Elles sont également impliquées dans l'achat d'équipement et la commercialisation. Elles ont accès aux marchés locaux régionaux. Mais elles ont des problèmes avec les droits de douane, dont le rapporteur a dit qu'il s'agit d'un problème assez général partout. Les femmes ne sont donc pas engagées dans les exportations. Il n'y a pas non plus de sécurité sociale avec soins médicaux. Les femmes sont très actives dans le leadership et bien organisées, et il y a des alliances entre ces organisations.

En Côte d'Ivoire, l'accès aux bateaux est un énorme défi culturel, et les femmes n'ont donc pas accès aux ressources et aux bateaux. Elles peuvent toutefois participer à l'achat de matériel, à l'équipement et aux réparations. Pour des raisons politiques, elles sont confrontées à des problèmes majeurs d'accès au marché et de commercialisation. Il n'y a pas non plus de sécurité sociale avec soins médicaux. En termes de leadership, elles sont très actives et bien organisées dans leurs structures professionnelles.

La Mauritanie et Djibouti sont différents des autres pays. Il n'y a pas de problème d'accès des femmes aux bateaux et aux ressources, aucun problème pour l'acquisition, l'assemblage et la réparation du matériel, et aucun problème pour la commercialisation. Elles ont même accès à la sécurité sociale et aux soins médicaux. Les organisations sont très actives et bien organisées.

La situation en Tunisie est également très similaire, sauf que les organisations sont un peu moins actives, d'après ce que le rapporteur a entendu de la part de ses collègues.

Sur la **deuxième question** concernant les rôles de reproduction sociale des femmes, le groupe dit qu'il n'y a pas de discrimination et que les femmes sont bien organisées entre elles et ont la liberté de faire ce qu'elles veulent. En fait, en matière de leadership et d'organisation, elles sont bien représentées et très actives.

En ce qui concerne la **troisième question** relative aux problèmes postérieurs à la récolte, le rapporteur dit qu'il ne s'agit pas d'un problème spécifique aux femmes ; il est général car l'infrastructure existante est inadéquate pour créer de la valeur ajoutée aux produits de la pêche.

4.4. Réunion-débat : Solutions et pistes pour améliorer l'accès des femmes à la ressource et leur participation

Animatrice : Rosemarie Mwaipopo, ICSF

Panel : une femme représentant chaque pays répond aux questions sur (a) comment elles parviennent à relever les défis auxquels sont confrontées les femmes dans le secteur de la pêche, et sur (b) la façon dont les femmes se mobilisent et s'organisent.

Groupe 1

Olorode Ganiat Oluwakemi, Nigeria

Olorode représente la Fishermen and Women Association de l'État de Lagos. Elle dit que sa mère, sa grand-mère et son arrière-grand-mère travaillaient dans le secteur de la pêche. Sa mère était à

la tête des femmes de leur communauté, et Olorode a pris sa place juste avant qu'elle ne meure. Sa mère voulait que les femmes puissent compter sur elles-mêmes ; et elle s'est battue pour celles qui n'étaient pas autorisées à faire quoi que ce soit par elles-mêmes. Quand Olorode est retournée dans la communauté de sa mère, elle a constaté que la plupart des femmes étaient dupées par des hommes qui prenaient de l'argent à l'avance pour acheter du matériel de pêche puis disparaissaient, vendant souvent le poisson qu'ils avaient pêché à d'autres.

L'organisation a ensuite convaincu des femmes influentes, qui avaient de l'argent mais n'étaient pas actives dans la pêche, d'aider les femmes de la pêche à soumissionner directement auprès de pêcheurs plus importants. Un système de chit fund a été établi, avec des contributions quotidiennes de petites sommes par les femmes du groupe pour les aider à économiser de l'argent (tontine). De cette manière, elles ont évité de prendre des prêts bancaires et de s'inquiéter du remboursement. Même si le collecteur en chef empruntait, c'était remboursé quotidiennement. Les femmes ont constitué des coopératives grâce auxquelles l'épargne d'une certaine somme d'argent permettait d'obtenir des prêts deux ou trois fois plus élevés que ceux des banques pour financer leurs activités. Lorsque l'une d'entre elles perdait son mari, elles mettaient leurs ressources en commun et donnaient à la femme quelque chose pour atténuer l'impact du décès.

M. Olorode évoque ensuite les besoins qui restent à satisfaire, à commencer par une bonne salle de stockage du poisson pour réduire les risques de détérioration. Les femmes souhaitent également que la prochaine génération accepte de travailler dans le secteur de la pêche. Elles veulent des fours sans fumée ou du combustible propre pour fumer leur poisson, car l'inhalation constante de la fumée pourrait provoquer des cancers. L'alternative, le charbon de bois, n'est pas non plus très appropriée. Des chercheurs de l'Université de Lagos les ont aidées à fabriquer des briquettes à partir des racines de jacinthe d'eau, qui peuvent être utilisées pour le fumage. Les femmes souhaitent également que le gouvernement équipe leurs centres de santé publique afin qu'elles puissent avoir accès à des services de qualité en matière de Sida.

Josephine Opare Oddo, Ghana

Josephine raconte que le programme de transformation du poisson a été lancé dans la région Ouest dans les années 1990, lorsque l'actuelle directrice exécutive était membre de l'Assemblée pour cette région. Josephine était étudiante et avait l'habitude de l'accompagner pour voir comment travaillaient les transformatrices. Elles ont constaté que la plupart d'entre elles étaient des migrantes et n'avaient pas d'espace adéquat pour mener leurs activités. À l'époque, il y avait assez de poisson au Ghana mais, faute d'équipement de stockage, les gens étaient contraints de rejeter le poisson à la mer.

Une association de femmes migrantes a été créée. Ensuite, des programmes d'éducation non formelle ont été organisés lorsqu'on a constaté que ces femmes étaient pour la plupart analphabètes. En 1993, l'organisation a été enregistrée en tant qu'ONG et a pu obtenir un soutien de l'extérieur pour fournir électricité, douches et toilettes à l'usage des femmes. Les gens parlaient de cette initiative. Et tandis qu'on s'occupait de migrants, on se rendait compte qu'il y avait aussi d'autres problèmes : monoparentalité, manque de fonds de roulement, impossibilité d'accéder à des prêts, fours petits et lents pour le fumage. L'ONG a pu obtenir un financement auprès d'un donateur et cinquante-quatre femmes ont reçu des fours à charbon de bois dans la ville de Sekondi. Lorsque le directeur a déménagé dans la région Centre, l'ambassade de France a apporté une aide. Un grand hangar a d'abord été construit, avec des fours pour les femmes. Par la suite, l'USAID les a aidées à obtenir des « fours confort » qui réduisent les HAP dans le poisson.

Les femmes qui ont appris à lire et à écrire sont devenues cadres dans l'ONG. Pour l'accès au crédit, un dispositif d'épargne et de crédit était disponible. Il existait d'autres moyens de financement pour répondre aux besoins de la famille sans toucher au fonds de roulement, de sorte que l'activité pouvait continuer. Compte tenu de l'amenuisement des stocks, l'ONG dispense une formation pour une meilleure hygiène des débarquements de poissons et sur la gestion d'entreprise afin de tirer le maximum de valeur de la petite quantité de poisson disponible.

Rose Adjoavi Togbenou, Togo

Rose a hérité son travail de sa grand-mère maternelle. Elle avait l'habitude d'aller au port avec elle le samedi et de regarder les pirogues arriver et vendre du poisson à la grand-mère. Rose a, par la suite, fait construire sa propre pirogue, mais le chemin n'a pas été facile. La plupart des gens de la pêche étaient des Ghanéens, qui demandaient beaucoup d'argent pour construire une pirogue, et exigeaient l'argent avant même de commencer le travail.

Les pêcheurs partaient en mer, tandis que les femmes leur achetaient du carburant et tout ce dont ils avaient besoin. Les hommes pêchaient pendant trois ou quatre jours, revenaient et remettaient le poisson aux femmes, qui le vendaient ensuite aux détaillants. Les femmes ont donc dû dépenser environ 200 000 francs au départ. Après la vente du poisson, il pouvait rester à chaque mareyeuse environ 3 000 francs. Mais le lendemain, les femmes devaient à nouveau trouver la même somme, soit environ 200 000 francs, pour les pêcheurs partant en mer.

Les femmes travaillaient individuellement avant de décider de former un groupe en 2006 et, en 2013, de changer de statut pour devenir un syndicat. Aujourd'hui, le syndicat compte des femmes poissonnières et transformatrices, qui s'est constitué en fédération. Avec l'organisation, elles disposaient d'une structure qui les soutenait en termes de formation. Il y a également eu une injection de fonds.

La FAO a mis en place le système AVEC (Association villageoise d'épargne et de crédit) pour les femmes, pour lequel Rose remercie cette organisation des Nations Unies. Dans le cadre de ce dispositif, les femmes se réunissent une fois par semaine. Elles peuvent verser entre 1 000 et 5 000 francs. Lorsqu'on a besoin d'argent, le bureau AVEC accorde un prêt à faible taux d'intérêt. À la fin de l'année, les femmes se répartissent les intérêts.

Cependant, des problèmes subsistaient. Les femmes travaillaient ensemble, mais elles devaient trouver l'argent à donner aux pêcheurs. Elles étaient donc toujours obligées de s'adresser à des mutuelles (agents privés), car elles ne pouvaient pas s'adresser aux banques. Mais les taux d'intérêt des mutuelles étaient trop élevés, inabornables. Les opérations de crédit n'étaient pas non plus disponibles.



Réunion-débat : Solutions et pistes pour améliorer l'accès des femmes à la ressource et leur participation

Le changement climatique a également des répercussions évidentes sur la pêche. Après avoir dépensé 100 000 à 200 000 francs pour un pêcheur qui part en mer, les femmes le voient parfois revenir sans rien. Et le lendemain, il faut à nouveau le financer. Rose dit qu'elles sont condamnées à travailler ainsi pour toujours. C'est leur travail, dit-elle, et elles doivent s'y accrocher.

Rose remercie les autorités pour le nouveau port de pêche, mais ajoute que la ressource continue d'être un gros problème. Il y a eu sans doute de bonnes saisons. Pendant la morte saison, cependant, il faut bien que les femmes de la pêche trouvent une autre activité génératrice de revenus. Elle fait commerce de poisson, mais elle vend aussi des yaourts. Les autorités ne tiennent pas compte de l'avis des gens de la pêche, dit-elle ; et elle ajoute que cela pourrait être le cas dans tous les pays.

En l'absence d'un parlementaire dans l'Atelier, Rose dit au président de la fédération du Togo, présent dans la salle, que l'État devrait créer une banque pour eux avec des prêts à faible taux d'intérêt afin que les pêcheuses cessent de faire la queue devant les sociétés de crédit privées dont les taux sont de 9 % à 20 %. Une fois qu'un prêt leur a été accordé, il faut continuer à le rembourser jusqu'au bout.

Rose a conclu sur une note forte en exhortant les femmes de la pêche à faire preuve de courage.

Fatou Camara, Gambie

Fatou est née dans une communauté de pêcheurs, ses deux parents étant pêcheurs. En ce qui concerne son travail actuel, elle dit qu'elle est membre de l'Association nationale des opérations de pêche artisanale, qui s'occupe des moyens de subsistance des personnes qui pratiquent la petite pêche. Elle travaille principalement avec des femmes actives dans le segment après capture, en créant des marchés locaux et régionaux pour elles, en renforçant les capacités, en obtenant des prêts et en améliorant les moyens d'existence des femmes qui dépendent de la pêche artisanale. Fatou conclut son intervention en exposant les problèmes auxquels elles sont confrontées. Leur principal défi est la concurrence d'une usine de farine de poisson dans la région, qui paye des prix élevés aux pêcheurs, rendant l'achat de poisson très ardu. L'autre problème auquel elles sont confrontées est l'absence complète d'installations de stockage.

Ake Viviane Dompedan, Côte d'Ivoire

Viviane, de Côte d'Ivoire, représente à l'Atelier l'USCOFEP-CI (Union des Sociétés Coopératives des Femmes de la Pêche et Assimilées de Côte d'Ivoire), et parle de sa vie et de sa communauté.

Lorsqu'elle était enfant, sa famille avait l'habitude de pêcher un peu de poisson pour se nourrir. Mais à l'âge adulte, elle s'est lancée dans le commerce. Elle travaillait au marché d'Adjamé, où elle vendait des bijoux et du pain. Puis le marché a été fermé et elle s'est retrouvée sans rien.

Elle s'est finalement rendue au marché aux poissons d'Abobo Doumé avec ses marchandises destinées aux femmes. Elle a rencontré plusieurs femmes et s'est rendu compte que c'était le travail qu'elle faisait avec son père lorsqu'elle n'était pas à l'école. Elle s'est donc lancée. Elles n'étaient pas nombreuses sur le site : environ 600 en 2001-2002. Elle a constaté que, pour exercer ce métier, les femmes devaient investir dans des pirogues. Parlant assez bien le fanti, l'ashanti et un peu d'anglais, elle a approché les pêcheurs et leur a demandé comment elle pouvait obtenir des boîtes de poisson. Cela a marché et elle a commencé à travailler. Les choses se passaient très bien.

Avec l'arrivée d'autres femmes au fil du temps, elles se sont réunies et ont convenu qu'elles ne pouvaient pas travailler seules, qu'elles devaient se réunir au moins une fois par semaine pour discuter de leurs conditions de travail. Elles ont alors créé une association portant le nom d'une vendeuse de poisson d'Abidjan. Au fur et à mesure, elles ont créé une coopérative simplifiée qui est devenue la CMATPHA (Coopérative des Mareyeuses et Transformatrices des Produits Halieutiques d'Abidjan). Elles ont choisi Micheline, que tout le monde connaissait, comme présidente. Le défi était de taille car il fallait réunir toutes les femmes qui travaillaient dans le secteur du poisson en Côte d'Ivoire. Elles sont allées de ville en ville, de village en village pour les réunir. Au début, il y avait quatre coopératives, puis seize. Elles ont ensuite formé une union d'un point de vue administratif.

Mais elles ont reçu une lettre du gouvernement leur demandant de quitter leur site, au motif qu'on y travaillait dans un environnement sale. C'était la vérité : les gros poissons étaient traités sur le sol, et il fallait bien se préoccuper de la chose. Après la guerre, on a rencontré beaucoup de femmes, de veuves et d'autres personnes qui avaient fui leur village. Tout le monde s'intéressait à ce qu'on faisait. C'était un gros problème, car si on était mis à la porte, toutes ces femmes seraient abandonnées. Beaucoup de lettres ont alors été écrites, et cela a fini par payer : le Royaume du Maroc a écouté ces femmes et les a aidées à réaliser un projet de nouveau site de débarquement.

Malgré les obstacles dressés par d'autres, elles ont réussi à aller de l'avant. L'Union, présidée par Micheline, compte désormais 37 coopératives. Elles ont même réalisé un film intitulé *Une Place, Une Mareyeuse, Un Toit*. En se regroupant au sein de coopératives ou de groupements, les femmes ont la possibilité d'appliquer de manière autonome leurs propres valeurs et principes pour répondre aux problèmes qui les concernent. En Côte d'Ivoire, l'un des stimulants pour la création de l'Union des Sociétés Coopératives des Femmes de la Pêche et Assimilées de Côte d'Ivoire (USCOFEP-CI), répartie sur l'ensemble du territoire ivoirien, était d'assurer le bien-être et la cohésion de ses membres. Dans cette optique, l'Union a élaboré une politique sociale qui couvre tous les domaines de la vie. En 2021, l'Union est même allée jusqu'à signer une convention avec une société immobilière pour la construction de logements sociaux, ce qui devrait permettre aux femmes de l'Union d'améliorer leurs conditions de vie en accédant à un logement décent. « Une poissonnière, un toit », tel est l'objectif de ce projet soutenu par l'USCOFEP-CI pour améliorer les conditions de vie des femmes de la pêche artisanale et de leurs familles.

Elles ont également mis en place le système AVEC, qui a été d'une grande aide pour les femmes. Chaque semaine, elles se réunissent et déposent quelque chose dans la caisse du bureau. S'il y a besoin d'argent, elles se rendent au bureau et déboursent les fonds. À la fin de l'année, elles partageaient les intérêts déduits.

Aujourd'hui, leur défi est de s'organiser. L'intervenante évoque également le problème des pêcheurs qui les escroquent. Elle demande que les dirigeants politiques les écoutent un peu et mettent en place quelque chose pour les gens de la pêche, car les pêcheurs aussi contribuent à nourrir la population. Elle demande que leur travail soit reconnu, comme pour l'agriculture.



Réunion-débat : solutions et pistes pour améliorer l'accès des femmes à la ressource et leur participation

Remarques de l'animatrice et discussion

Rosemarie Mwaipopo, l'animatrice, résume les principaux points soulevés par la première série d'intervenants :

- Agence : L'auto-mobilisation et les initiatives personnelles ont aidé les femmes à surmonter la dépendance. L'un des points clés est la constitution de ressources financières, soit par l'épargne collective, soit par la facilitation de l'accès au crédit, y compris à des sources de crédit accessibles à des taux d'intérêt raisonnables.
- Reproduction sociale : Les intervenantes ont parlé des femmes non seulement en tant que pêcheuses ou transformatrices de poisson, mais aussi en tant que créatrices d'un foyer qui tentent de trouver un équilibre entre la pêche et les choses qu'elles doivent faire à la maison.
- Nouvelles technologies : L'introduction de nouvelles technologies et les investissements réalisés dans ce domaine ont permis d'améliorer la productivité.
- Mobilisation : Toutes les intervenantes ont montré que la mobilisation des différents groupes sociaux, y compris les migrants et les peuples autochtones, a été bénéfique pour les femmes de la communauté.
- Renforcement des capacités : De nombreuses intervenantes ont surmonté des problèmes au sein de leur communauté grâce au renforcement des capacités.

Rosemarie demande aux participants de clarifier certains points. Tout d'abord, elle demande à Viviane comment elles ont surmonté les problèmes pour construire un réseau de femmes. Viviane explique qu'elles étaient d'abord allées de village en village pour mobiliser les femmes, pour qu'elles se rassemblent et forment des coopératives. Elles ont pris quelqu'un pour les aider à remplir les demandes. Son goût pour la manipulation du poisson frais et les souvenirs de son travail avec son père lui ont donné le courage d'essayer d'aider d'autres femmes à prendre des prêts pour subventionner des caisses à poisson et des pirogues.

À la question de savoir ce qu'ils ont fait pour l'emporter sur les usines de farine de poisson, Fatou dit qu'elles ont écrit au gouvernement, qui délivre les licences, pour réduire le nombre de ces établissements. Elles ont sensibilisé un certain nombre de femmes pour les convaincre de financer les poissonnières afin que ces dernières puissent gagner la bataille.

À la question de savoir s'ils avaient demandé au gouvernement d'améliorer l'accès au crédit et s'ils avaient pris des mesures dans l'intervalle, Rose a répondu que ce n'était pas le gouvernement qui les avait aidées mais l'OIF (Organisation internationale de la francophonie). Ils ont construit des infrastructures (cabinets...) et ont laissé une certaine somme dans le fonds. Mais les femmes n'ont pas accepté la somme qui fait partie de la dette. En tant qu'organisation, l'OIF ne pouvait rien faire de plus pour elles, et les femmes n'épargnaient plus. Pour le moment, elles n'ont pas eu besoin de contracter des prêts auprès du gouvernement. Elles comptent sur elles-mêmes, avec l'aide du système conçu par la FAO, ainsi que sur l'argent qu'elles ont gagné et les prêts qu'elles ont contractés ensemble dans leurs coopératives.

En réponse à une question de l'animatrice sur les différences sociales potentielles lorsque des systèmes de soutien aux femmes migrantes et autochtones ont été créés, Josephine, du Ghana, explique qu'elles ont travaillé avec elles, mais que les migrants et les peuples autochtones constituent des banlieues différentes dans la communauté. Lorsqu'elles devaient travailler avec elles dans le village, les espaces étaient différents ; c'est tout.

Répondant à la question de Rosemarie demandant si la facilitation de l'épargne collective a fait une différence dans la manière dont les femmes ont pu accéder aux ressources, Olorode, du Nigeria, a répondu par l'affirmative. La plupart des femmes qui avaient perdu leur mari étaient devenues vulnérables et ne pouvaient plus acheter ou vendre de poisson. Lorsqu'elles ont reçu de l'argent, elles l'ont utilisé pour acheter aux pêcheurs du poisson qu'elles pouvaient revendre à profit pour subvenir aux besoins de leur famille.

Groupe 2

Hadija Juma Malibiche, Tanzanie

Originaire de la région de Mtwara, elle est née et a grandi dans une communauté de pêcheurs. Hadija dit qu'elle avait découvert quatre gros problèmes dans sa communauté pendant sa jeunesse : (a) la pauvreté économique, toute la vie en raison de l'absence d'habitudes d'épargne ; (b) le patriarcat, avec les hommes ne voulant pas que les femmes occupent un poste de décision dans quelque situation que ce soit, avec des normes culturelles marginalisant toujours les femmes dans tout ce qu'elles faisaient ; (c) la pêche illégale ; et (d) le travail des enfants.

Hadija a été scolarisée jusqu'en quatrième année et n'a pas pu aller plus loin en raison de la situation économique de la famille. À l'âge adulte, elle s'est portée volontaire auprès d'une organisation de pêcheurs financée par Swissaid et s'est familiarisée avec la pisciculture comme moyen de subsistance alternatif. Elle a ensuite formé 10 groupes de pisciculture dans 7 villages, comptant environ 110 membres. Elles ont ouvert des comptes bancaires, avec obligation de contracter des emprunts pour générer des profits et les utiliser dans leurs activités. Les groupes de pisciculteurs se sont développés au cours des années suivantes et ont bénéficié de l'attention et du financement de donateurs, ce qui leur a permis d'étendre leurs activités à l'élevage, en particulier les laitières.

Alors que les choses commençaient à bien aller, des hommes l'ont menacée avec des machettes parce qu'elle, une femme, était une leader communautaire qui mobilisait les autres. Au début, lorsque le processus était difficile, les hommes se contentaient d'observer. Mais lorsqu'ils ont vu que l'argent rentrait et que des projets se concrétisaient, ils l'ont menacée. Finalement, elle a dû écrire aux donateurs pour qu'ils l'aident à poursuivre ses études, car il était devenu risqué pour elle de rester dans l'organisation. Elle est retournée à l'école et à son retour, s'est attaquée avec succès au problème du travail des enfants en mobilisant la communauté, en la sensibilisant au problème. Désormais, dans sa communauté, il n'y a plus d'absentéisme scolaire. Par la suite, elle a créé une organisation de femmes de la pêche, financée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et qui fonctionne bien.

Christiana Saiti Louwa, Kenya

Comme la plupart des Africains, Christiana est issue d'une société patriarcale où les hommes âgés prennent les décisions. Mais finalement, les femmes se sont levées en affirmant que les questions



Réunion-débat : solutions et pistes pour améliorer l'accès des femmes à la ressource et leur participation

culturelles et les questions de développement étaient distinctes, que tout le monde (femmes, jeunes, anciens) devait participer, prendre part aux décisions en faveur du développement. Christiana explique comment ont été traités les différents problèmes.

- Renforcement des capacités : Pour que les femmes puissent participer à la prise de décision, notamment en matière de leadership, de plaidoyer et de compétences entrepreneuriales, elles ont beaucoup travaillé dans ces domaines. On a mis les femmes en contact avec les marchés, en particulier au Kenya, on a facilité le transfert de connaissances entre les générations par le biais de discussions multigénérationnelles afin de préparer la prochaine génération de femmes de la pêche.
- Un environnement sain pour des communautés saines : Le changement climatique a provoqué un gonflement des masses d'eau qui ont entraîné toutes sortes de choses sur les rives. On a incité les femmes et les jeunes à nettoyer les plages de débarquement, à creuser des fosses pour y déverser et brûler les déchets.
- Développer la base financière de l'intérieur : La banque la plus proche se trouvant à 350 km, ils ont décidé de développer leur propre base financière. C'était comme un manège. Les femmes se réunissaient, mettaient de l'argent en commun, accordaient un prêt à une personne du groupe pour lancer et maintenir des activités. Lorsque cette personne rendait l'argent, une autre le reprenait.
- Moyens de subsistance alternatifs : Elles ont commencé à se concentrer sur les moyens de subsistance proches de leur culture, comme la fabrication et la vente de bracelets de perles, des colliers, des paniers, etc. C'était indispensable, le poisson étant saisonnier et les revenus n'étant pas stables.
- Visites d'échange : On a échangé des visites avec d'autres groupes.

Nancy Marchia Onginjo, Seychelles

Nancy fait savoir qu'elle a, récemment, été nommée présidente de l'Association des pêcheurs et propriétaires de bateaux des Seychelles (SFBOA). La personne qui l'a placée à ce poste pouvait comprendre ce que peuvent faire les femmes. De plus, son père l'a constamment encouragée. Elle étudiait le droit, mais la pêche était sa passion.

Actuellement, il n'y a que dix femmes pêcheuses aux Seychelles. Le secteur de la pêche est dominé par les hommes, ce qui constitue l'un des défis à relever. Et les Seychelles est un pays modernisé où les jeunes ne s'intéressent guère à la pêche. En fait, une seule jeune personne, âgée de dix-huit ans, s'intéresse actuellement à la pêche dans son île. C'est une situation préoccupante compte tenu de l'importance du poisson pour l'alimentation. Nancy dit que la pêche artisanale est un art qui se transmet de génération en génération. Des Sri Lankais, des Ghanéens et d'autres travaillent sur les palangriers semi-industriels des Seychelles. Nancy s'inquiète de l'implication croissante des pêcheurs dans le trafic de drogue et même dans la traite d'êtres humains.

Perus Logose, Ouganda

L'Association des femmes transformatrices de Kiyindi s'occupe de donner de la valeur ajoutée aux produits de la pêche, dit Perus qui fait partie de cette structure. La principale difficulté de leur activité réside dans la commercialisation. Lorsqu'elles ont un nouveau produit, elles font du porte-à-porte pour essayer de faire de la publicité avec des échantillons gratuits. Si le produit est bon, le marché réagit favorablement. Les femmes ont participé à des expositions, à des foires commerciales, à des salons agricoles où elles distribuent leurs cartes de visite. Elles ont travaillé sur la valorisation du poisson argenté. Auparavant, les gens refusaient de le manger, l'utilisant plutôt comme nourriture pour les animaux ; seuls les pauvres en mangeaient. L'organisation a changé ce scénario en lui ajoutant de la valeur. Le poisson argenté est désormais disponible dans les supermarchés où ce sont plutôt les riches qui font leurs courses.

Auparavant, elles avaient du mal à accéder aux ressources car ils ne disposaient pas d'embarcations ou d'engins de pêche. Le programme Smartfish de la FAO les a aidées à obtenir des plateaux, du matériel divers et un point de vente. Désormais, les poissons sont placés sur des plateformes surélevées afin d'éviter toute contamination. Si les gens ne consommaient guère de poisson argenté dans le passé, c'était en grande partie parce qu'il était médiocrement traité, séché à même le sol. En Ouganda, la GIZ a également fourni des moteurs et des embarcations de pêche aux femmes.

Les difficultés de la transformation ont été surmontées aussi grâce à l'équipe technique qui a formé les femmes aux bonnes pratiques de manipulation et à d'autres nouvelles technologies de transformation. Des chercheurs ont aidé en mettant à leur disposition des fours sans fumée, dans lesquels le niveau de fumage peut être ajusté. Ces appareils ont été distribués par la GIZ, soit gratuitement, soit à prix coûtant, soit dans le cadre de prêts.

Le problème financier a été résolu en persuadant des femmes de la communauté qui avaient de l'argent, mais ne pratiquaient pas la pêche, d'accorder des prêts rapides, remboursables en un jour ou deux. Les femmes se mobilisaient désormais en groupes. Ce groupe d'épargne prêtait de l'argent, louait même un bateau et répartissait l'argent gagné entre les membres.

Cette organisation locale est devenue une organisation nationale en Ouganda, avec Perus comme trésorière. Son site de débarquement est devenu le meilleur grâce à ses activités ; c'est le point central pour l'exportation du poisson vers la Tanzanie, le Kenya, le Congo, le Rwanda et d'autres pays, conclut l'intervenante.

Charmaine Daniels, Afrique du Sud

Charmaine commence par expliquer que l'Afrique du Sud est différente en raison de sa législation. Les pêcheurs doivent obtenir des quotas ou des permis de pêche, qui sont à renouveler tous les dix à quinze ans. Il existe un organisme gouvernemental auquel les pêcheurs peuvent s'adresser, mais il est dirigé par des hommes de pouvoir.

Charmaine est pêcheuse depuis trente-six ans, et elle constate que les femmes sont toujours en retrait. Seuls les propriétaires de bateaux progressent dans le secteur. Une femme ne peut pas demander une place dans l'embarcation d'un homme parce qu'il préférera la donner à un autre homme. En Afrique du Sud, ce sont les hommes qui sont transformateurs et gèrent les marchés tandis que les femmes attendent à la maison. Charmaine se dit préoccupée par le fait que, dans son pays, les choses pourraient évoluer comme aux Seychelles, avec la drogue et les divorces qui font éclater les familles. Si plus de gens d'Afrique du Sud pouvaient assister à des ateliers comme celui-ci, ils verraient comment les choses se passent ailleurs.

Sans droits appropriés sur les ressources, on a tendance à braconner. Charmaine souligne aussi l'augmentation du coût des intrants. Si, par exemple, elle va pêcher et ne peut capturer qu'une partie de son total admissible des captures (TAC) au cours de cette sortie, elle hésitera à sortir à nouveau son bateau le lendemain à cause du prix élevé du carburant. Pour progresser, les femmes doivent se rassembler, s'organiser et parler en leur nom, car les hommes ne le feront pas. Il faut aller voir le gouvernement et lui demander pourquoi les femmes sont exclues du système.

Taitum-Lee Manuel, de l'Institut d'études sur la pauvreté, la terre et l'agriculture (PLAAS), Université du Cap-Occidental, a également ajouté quelques points. Il est indispensable de mobiliser la jeunesse d'Afrique du Sud, de lui faire prendre conscience de l'impact que les décisions prises aujourd'hui, concernant notamment l'économie bleue, auront sur eux à l'avenir. Cela peut se faire en offrant des formations et des opportunités aux jeunes. Pour illustrer le pouvoir que peut donner le fait de se rassembler, l'intervenante donne l'exemple suivant. Des entreprises étrangères, comme Shell, effectuaient des tests sismiques pour l'exploration du pétrole et du gaz, ce qui mettait en danger les espèces présentes dans les eaux sud-africaines, les obligeant à s'éloigner.

Les pêcheurs sud-africains n'étant autorisés à pêcher que dans certains endroits, les prises quotidiennes ne sont plus viables lorsque le poisson s'éloigne des zones de pêche habituelles à cause

des tests sismiques. Les pêcheurs se sont mis ensemble pour protester, et ils ont gagné le procès contre la Shell. L'intervenante estime personnellement qu'il faudrait miser sur une organisation de jeunes pour la pêche artisanale, pour assurer la sécurité des pêcheurs, pour préserver des moyens d'existence à l'intention des générations futures.

Remarques de l'animatrice

Rosemarie résume comme suit les principaux points évoqués par la deuxième série d'intervenantes:

- Patriarcat enraciné : Les femmes tentent de surmonter le patriarcat bien enraciné dans la communauté des pêcheurs. Ce patriarcat se manifeste de multiples façons, exposant parfois les femmes à l'insécurité physique, mais aussi leur rendant difficile l'accès aux ressources.
- Au-delà de la pêche en tant qu'activité professionnelle : Les femmes considèrent la pêche comme un système de subsistance à part entière. Il ne s'agit pas seulement de prendre, de vendre du poisson. Il s'agit de la vie des gens de la pêche au sein de leurs communautés.
- Travail des enfants : Les pères, parfois les mères, emmènent leurs enfants à la pêche. C'est un problème qui ne peut être évité, même s'il ne s'agit pas de la pêche en tant que telle.
- Mettre les femmes en contact avec les femmes : Il est profitable d'encourager les femmes à rencontrer des femmes d'autres communautés par le biais de visites d'échange et d'un transfert de connaissances intergénérationnel de femme à femme.
- Développer leurs propres ressources financières : Cet aspect est essentiel car, sans argent, il n'est pas possible de faire ce que l'on veut.

Rosemarie note que les présentateurs n'ont pas beaucoup parlé de l'extraction durable des ressources.

4.5. Remue-méninges en groupe : Élaboration d'un plan d'action

Animatrice : Moenieba Isaacs, Université du Cap-occidental, Afrique du Sud

La tâche principale de cette séance était de définir les actions clés nécessaires pour relever les défis auxquels sont confrontées les femmes dans le secteur de la pêche.

Moenieba développe ce point en posant des questions sur (a) la compréhension de ce qui est nécessaire pour les femmes de la pêche afin de progresser dans la Déclaration de l'Union africaine, (b) formuler certains de ces problèmes et défis sous forme d'actions, (c) la mise en place d'un cadre qui inclurait les différents niveaux des femmes de la pêche.

Sid'Ahmed Abeid, Mauritanie

Sid'Ahmed commence par évoquer certaines déclarations récentes. Au sein de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), une grande réunion sur les femmes s'est tenue il y a quatre ans, réunissant quarante-deux pays africains, et la Déclaration de Nouakchott a été publiée. Lors de la Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture (CAMFA), la Journée internationale de la femme (8 mars) est célébrée chaque année et une déclaration est publiée à cette occasion. Le 8 mars, la Côte d'Ivoire accueillera la Réunion des femmes. Estimant qu'il est essentiel de suivre les réalités de ces déclarations, il se demande si la déclaration faite lors de l'Atelier sera mise en œuvre.

Il dit que les femmes de la pêche doivent changer de stratégie, comme l'ont fait les pêcheurs. Les hommes ont convenu qu'ils n'avaient pas d'ennemis. Il faut négocier avec tout le monde sans opposition systématique. Il n'est pas nécessaire d'être contre les gens ou les gouvernements pour parvenir à ses objectifs. Les femmes sont dans un état de nécessité et elles prétendent avoir été abandonnées par tout le monde. Il précise que leurs diverses organisations soutiennent les femmes car elles sont leurs épouses, leurs sœurs et leurs filles. Elles ne sont pas contre les hommes, et veulent que les choses changent pour elles.

Les hommes ont besoin des femmes aussi, même si leurs traditions ne s'y prêtent pas, car le secteur de la pêche est en crise de main-d'œuvre ; il y eu une pénurie mondiale de pêcheurs pour produire une ressource si importante, si précieuse pour l'alimentation et la nutrition, et si essentielle pour une économie prospère. Selon Sid'Ahmed, une stratégie doit être basée sur quelque chose de réalisable. Il faut faire comprendre aux gouvernements que les actions des femmes renforcent l'économie mondiale. L'approche ne doit pas consister à examiner les problèmes de parité entre les hommes et les femmes, mais à favoriser un esprit de complémentarité. Un jour, les femmes pourraient être plus nombreuses que les hommes. Il vaut donc mieux partir de ce principe pour construire l'avenir, conclut l'intervenant.

Moenieba lui demande de partager les déclarations de Nouakchott et de la CAMFA avec le groupe et a convenu que la Journée internationale de la femme serait une occasion importante de souligner le rôle des femmes dans la pêche.

Ndiaye Elhadji Daouda, Sénégal

Daouda dit que l'éducation des femmes est un facteur important, de même que l'amélioration des connaissances et le renforcement des capacités. La pêche étant en déclin, elle estime qu'il faut diversifier les activités et rechercher d'autres sources de revenus pour améliorer les conditions de vie des pêcheurs et permettre à la mer de se régénérer afin que les pêcheurs puissent continuer à en bénéficier.

Alieu Sowe, Gambie

Alieu dit que les participants à l'atelier ont tous le même objectif : comprendre les réalités du terrain. Il reconnaît que les défis sont nombreux et présente quelques suggestions et enseignements.

Il est important d'avoir une gestion durable, un développement et une participation de la fraternité des femmes pour travailler à la sécurité des approvisionnements. Il faut trouver des méthodes pour établir des sociétés coopératives de femmes. Des coopératives de commercialisation peuvent se trouver au sein des communautés, mais il importe aussi d'avoir de telles structures pour celles qui s'occupent du fumage et du séchage ainsi que pour les vendeuses de poisson frais. La gouvernance est essentielle et devrait concerner non seulement les hommes qui mènent le processus mais aussi les femmes. La voix des femmes doit être fonctionnalisée et mise en œuvre. Si cela n'est pas fait, les plaintes et les problèmes continueront. Les ministères responsables de la pêche, le ministère de la condition féminine, les bureaux des femmes et d'autres n'ont guère de vision particulière pour soutenir les femmes de la pêche.

En Gambie, le gouvernement n'a qu'une connaissance et une compréhension très limitées de ce que fait le secteur de la pêche. Il a fallu discuter avec le gouvernement pour le persuader de soutenir ce secteur. On avait besoin de tout : subventions, formation, renforcement des capacités, matériel pour les activités après capture, camions frigorifiques, etc. Lorsque la FAO a donné des projets aux ministères pour soutenir la sécurité alimentaire, ce sont surtout les hommes qui ont bénéficié d'équipements majeurs. Notant qu'il y a une différence substantielle entre certains pays, Alieu suggère que les organisations, les OSC et les gouvernements soient persuadés de prêter aussi attention aux besoins des femmes.

Perus Logose, Ouganda

Perus dit que le domaine d'action doit porter sur le développement de la chaîne de valeur afin d'éviter les pertes après capture.

Moenieba reconnaît l'importance de ce point, car dans les communautés de pêche traditionnelles, rien n'était gaspillé. Mais il y a beaucoup plus de déchets aujourd'hui, et Moenieba s'interroge sur les raisons de cette situation.

Francis Nunoo, Ghana

Francis fait les suggestions suivantes : encourager la collaboration entre les organisations de femmes; créer un bureau de l'agenda au ministère de la pêche et au ministère de la condition féminine pour coordonner les activités des femmes et leur donner une voix qui atteindra les gouvernements et les décideurs politiques ; et cibler les différents blocs régionaux en plus de l'Union africaine.

Margaret Nakato, Ouganda

Le domaine d'action de Margaret est le renforcement des capacités des femmes leaders à la lumière des Directives SSF. Elle partage son expérience et les enseignements qu'elle en a tirés.

Si les dirigeants communautaires connaissaient les avantages de ce document, ils seraient en mesure d'utiliser ces informations pour guider leurs actions au sein des communautés. Margaret donne l'exemple d'une reconstruction en mieux après un incendie, dans laquelle une communauté a été encouragée et guidée par les Directives SSF.

En outre, la mise en œuvre des Directives SSF doit faire l'objet d'un suivi dans chaque pays. Au lieu de formuler des demandes fragmentaires, les communautés de pêcheurs pourraient s'exprimer avec force concernant la direction que le pays devrait prendre. Margaret fait également référence à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP). Ce document fait également référence aux communautés de pêcheurs, mais peu de gens le connaissent. Si les dirigeants avaient à l'esprit les différents instruments pertinents et savaient comment s'en servir, cela aiderait beaucoup, conclut Margaret.

Moenieba reconnaît l'importance des Directives SSF mais rappelle qu'elles sont de nature volontaire. Si la législation nationale ne les intègre pas, le gouvernement n'est pas tenu de rendre des comptes sur l'application de leurs dispositifs. En 2024, qui marquera le dixième anniversaire de la publication de ce document, on verra dans quelle mesure ces Directives auront été mises en œuvre. Moenieba dit qu'on dispose là d'un bon outil pour traiter de problèmes liés aux zones protégées, à la conservation de l'environnement, à l'économie bleue et au tourisme, qui servent souvent de prétexte pour évincer les femmes de leurs moyens de subsistance.

Ake Viviane Dompedan, Côte d'Ivoire

Viviane déclare que les femmes ne devraient pas avancer en ordre dispersé, car les choses ne changeront pas de cette manière. Il est nécessaire de s'accrocher les unes aux autres. Les réseaux sociaux sont utiles pour se contacter à tout moment. Si le Ghana a un problème, la Côte d'Ivoire l'aura, et vice versa. Citant la Bible (*Tout lieu que foulera la plante de votre pied, je vous le donne*), Viviane dit que les femmes ont mis leurs pieds dans la pêche et qu'il leur appartient maintenant de voir comment faire pour mieux aider les personnes qui dépendent du poisson comme source de nourriture.

Christiana Saiti Louwa, Kenya

Partageant son expérience sur le terrain, Christiana dit que, lorsqu'elles ont parlé des Directives SSF, des Directrices foncières et des politiques kényanes sur la pêche et les communautés, les gens les ont ignorées en répondant que la mise en œuvre de ces politiques prenait beaucoup de temps en raison de leur nature volontaire, et qu'entre-temps elles devaient manger. Elles ont exprimé leur volonté de tenir les gouvernements pour responsables et ont exigé des mesures immédiates pour améliorer la vie des femmes. Christiana déclare que les gouvernements et la FAO devraient mettre en place des mécanismes pour soutenir directement les organisations de femmes de la base. Pour que les femmes de la base survivent et prospèrent, il faut des mécanismes qui répercutent jusqu'à elles ressources techniques, financières, services divers.

Moenieba ajoute qu'elle a interpellé le Congrès mondial de la pêche au sujet des finances, disant qu'il serait souhaitable d'imaginer comment les fonds pourraient aller directement aux communautés au lieu que tout le monde se serve largement aux niveaux élevés et que très peu descende jusqu'aux communautés.

Lucyphine Julius Kilanga, Tanzanie

Lucyphine déclare que les femmes devraient être les premières à assumer la responsabilité d'une pêche responsable et de la durabilité des ressources, qu'elles devraient se montrer agressives et élaborer des stratégies sans attendre des bailleurs de fonds. Il devrait y avoir des interventions de développement qui combleraient les écarts entre les hommes et les femmes. En Tanzanie, par exemple, onze priorités ont été énumérées, mais rien n'indique en quoi elles bénéficieraient aux femmes de la pêche artisanale. Ils ont réussi à mettre en place un bureau chargé des questions de genre au sein du ministère de la pêche et de l'élevage, mais il n'y a aucune information sur ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Nombreux sont ceux qui ne savent même pas qu'il existe un bureau chargé des questions d'égalité des sexes au sein du ministère. Ces choses se font au niveau supérieur ; dans les gouvernements locaux, il n'y a rien de tel. Les problèmes d'inégalité entre les sexes et les abus induits ne peuvent être signalés lorsque les femmes vivent dans des régions éloignées du ministère. C'est pourquoi de telles structures doivent être établies de manière ascendante, en commençant par la base, faute de quoi les femmes n'en bénéficieront pas.

Lucyphine parle également de la pertinence des interventions qui leur ont été confiées. Les résultats et les indicateurs avaient déjà été définis et il n'y avait aucune certitude que cela fonctionnerait dans un contexte particulier. Il serait plus logique de procéder à une évaluation des besoins, de concevoir et de mettre en œuvre ce qui convient à la communauté. L'autonomisation financière des femmes est essentielle, mais l'obtention d'un financement pour les organisations ou coopératives de femmes reste un problème, même lorsque les organisations sont approuvées par le ministère.

N. Venugopalan, Inde

Venugopalan fait savoir que l'ICSF a récemment achevé un programme de formation avec des organisations de pêcheurs indiens. On a comparé les programmes gouvernementaux avec les chapitres des Directives SSF ; et on a constaté que près de 80 % des sujets avaient été abordés d'une manière ou d'une autre, mais peut-être pas suffisamment. Les Directives SSF exigent également un cadre de droits et d'obligations de la part des organisations de pêcheurs. Il est essentiel de dire au gouvernement ce qui a été ou n'a pas été fait et de soumettre des mémorandums de revendications à différents niveaux. L'expérience des organisations indiennes de pêcheurs est que, lorsque dix demandes sont soumises, au moins trois sont incluses dans le budget suivant. Il est bon de négocier avec le gouvernement pour qu'il mette en œuvre les Directives, conclut Venugopalan.

Nana Kweigyah Isaac, Ghana

Nana déclare que les femmes participeraient à la pêche si elles avaient accès aux ressources. Il considère que la participation des femmes à la pêche est directement liée à la présence de ressources. Si les ressources s'amenuisent, la participation des femmes sera limitée. Il existe de nombreux domaines dans lesquels les femmes, par leur nombre et leur influence, ont un rôle à jouer : le contrôle de l'illégalité dans la pêche artisanale, l'atténuation du changement climatique, la lutte contre la pollution marine...

Lydia Sasu, Ghana

Lydia rappelle que les Directives SSF ont été publiées il y a dix ans, qu'elles n'ont pas été bien accueillies par tout le monde au départ. Environ 140 millions de personnes dans le monde sont engagées dans le secteur de la pêche et beaucoup d'entre elles vivent dans des zones rurales. Il est nécessaire de réexaminer les Directives SSF et de permettre aux petits pêcheurs de se faire entendre, conclut Lydia.

Sibongiseni Candy Gwebani, Afrique du Sud

Exprimant le besoin d'être plus délibéré dans la transformation liée au genre, Sibongiseni insiste sur la nécessité de se tourner vers l'intérieur, de commencer à donner la priorité et à faire entendre

la voix des femmes et de créer activement des espaces et des plateformes permettant aux femmes de s'exprimer sur leurs problèmes. Elle a fait remarquer que le premier jour de l'atelier, il y avait un panel composé de quatre hommes et d'une seule femme. Il importe de créer des plateformes où les femmes soient représentées et où leur voix porte.

Wudie Bakie Koroma, Sierra Leone

Wudie dit qu'il est bon de rappeler le rôle des femmes dans la pêche. Dans la chaîne de valeur, 60 % à 70 % du travail est effectué par les femmes. Malgré cela, il existe des problèmes d'inégalité entre les sexes dans ce secteur. La non-participation des femmes aux captures marines a fait penser à certains hommes qu'elles étaient faibles et paresseuses. Dans la pêche continentale de certains pays, 80 % de la récolte est effectuée par les femmes. L'un des problèmes est l'utilisation des hommes par les politiciens pour leurs propres objectifs. Le manque de développement des infrastructures est une raison pour laquelle les femmes ne se considèrent pas comme une autre force. Les femmes ne disposent pas d'espaces où elles pourraient se rencontrer et travailler ensemble. Lorsqu'il n'y a pas d'installations spéciales pour transporter le poisson, les femmes doivent utiliser l'équipement général parmi d'autres produits. Il en va de même pour les marchés. L'intervenant conclut en soulignant la nécessité pour les femmes de s'unir pour pouvoir travailler aux côtés des hommes.

Ramzi Hamrit, Tunisie

Ramzi décrit la situation des femmes dans son pays jusqu'à présent. Atteindre un objectif nécessite une approche très structurée, dit-il. Tout d'abord, c'est une question de volonté, mais cela ne suffit pas : il faut développer des stratégies pour atteindre son but. En Tunisie, on croit beaucoup au pouvoir de la volonté. Deuxièmement, il faut faire preuve de continuité et de résilience pour atteindre les objectifs que les femmes ont à l'esprit. Enfin, les compétences acquises par les femmes grâce à la formation et à l'éducation leur ont permis d'atteindre la position qu'elles souhaitaient. Ramzi précise qu'à l'heure actuelle, les chercheuses tunisiennes sont plus nombreuses que les hommes, plus de 67 %. De même, au niveau des ports, il y a des femmes responsables, sans aucun problème. Elles ont accédé à ces postes grâce à leur détermination initiale, leur continuité et leur endurance, et ont fini par s'imposer. Même dans le récent classement mondial des hommes d'affaires, il y a deux Tunisiennes dans le top 100. Cela s'explique par leur curriculum vitae et les efforts qu'elles ont déployés jusqu'à présent. C'était leur droit et elles se sont affirmées. Elles ont prouvé qu'elles pouvaient arriver là où elles voulaient, conclut l'intervenant.

Gnininvi Amedji Ametepe, Togo

Gnininvi commence par appeler à une nouvelle orientation du plan d'action. Il importe de donner la priorité aux femmes car elles s'occupent d'une grande partie des activités. Les hommes partent en mer pour pêcher, déchargent le poisson à terre et s'en vont tandis que le reste du travail incombe aux femmes. Gnininvi se demande comment positionner les femmes pour qu'elles puissent s'élever un peu plus haut.

S'interrogeant sur la praticabilité d'une pêche durable et équitable, il évoque la présence de pêcheurs industriels : comment la pêche des femmes peut être durable compte tenu de la présence des industriels ? Il faut trouver des réponses à ces questions. Le manque de fonds est un autre problème majeur pour l'accès aux ressources.

4.6. Le Plan d'action régional africain : les femmes et le genre dans la pêche

Au cours de l'atelier régional AIPAA/IYAFA pour l'Afrique, une journée entière a été consacrée à des échanges participatifs sur les femmes et le genre dans la pêche artisanale. Les objectifs de l'échange étaient les suivants : réfléchir aux difficultés auxquels les femmes sont confrontées dans leur travail

pendant la récolte et après récolte, partager des exemples inspirants d'organisations et de mobilisation des femmes, amplifier la voix des femmes, élaborer un plan d'action pour la région Afrique.

Malgré des contextes locaux et nationaux différents, les femmes de toute la région Afrique sont confrontées à des problèmes et des obstacles similaires, notamment le manque d'accès aux ressources halieutiques et à des espaces sûrs et propres pour traiter et vendre le poisson, le manque de participation aux processus décisionnels, le manque de soutien pour l'organisation et la création de coopératives et d'associations ; et aussi les difficultés de financement, d'éducation et de formation. Mais les femmes participant à l'Atelier africain ont également partagé leurs expériences en matière d'action et d'innovation, illustrant leurs capacités de résilience, et qui peuvent être imitées et partagées. Elles ont souligné la nécessité d'unir leurs luttes et de travailler ensemble pour trouver des solutions créatives afin de relever les défis. Par le biais de discussions collectives, elles ont mis en évidence plusieurs actions concrètes qu'il convient de prendre dans la région Afrique.

- 1) Il faut créer des **opportunités de développement des capacités, d'éducation et de formation** pour les femmes, avec l'aide et le soutien des gouvernements et des organisations locales. Ces possibilités doivent être axées sur le renforcement de la voix des femmes et de la connaissance de leurs droits ; le soutien éducatif permettant aux filles de rester plus longtemps à l'école ; le développement des capacités des femmes leaders (en particulier les jeunes) dans les communautés de pêche artisanale ; et les techniques de transformation qui permettent aux femmes de travailler dans de meilleures conditions de sécurité et d'hygiène. Le soutien financier, logistique et institutionnel est crucial pendant ces formations et pour le suivi des résultats de la formation.
- 2) La **participation des femmes aux espaces de décision dans le domaine de la pêche** doit être renforcée pour que les femmes puissent contribuer activement aux processus qui les concernent directement. Les structures de pêche doivent commencer à fonctionner à partir de la base afin de garantir que les prises de décision tiennent réellement compte des problèmes concrets de la communauté. Il faut prendre des mesures plus délibérées pour parvenir à une transformation des questions de genre, notamment en créant des espaces et des plateformes permettant aux femmes d'exprimer les problèmes auxquels elles sont confrontées.
- 3) **Les femmes doivent bénéficier d'un accès préférentiel aux aides financières**, telles que subventions, crédits et prêts qui soutiennent leurs activités dans la pêche. Ce sera notamment un soutien pour la création de leur propre entreprise de récolte, de transformation ou de vente ; l'investissement dans de nouveaux engins de capture ou outillage de transformation (y compris les nouvelles technologies) ; payer des cotisations à des coopératives ou à des associations ; ou pour s'inscrire à des programmes de formation professionnelle.
- 4) **La création de coopératives, d'associations et d'autres organisations** devrait être privilégiée par les femmes travaillant dans le secteur de la pêche, avec l'appui technique et financier des gouvernements et des organisations alliées. Ces organisations devraient rester indépendantes de toute influence extérieure et être dûment enregistrées conformément aux réglementations nationales. Les organisations existantes doivent également être soutenues pour renforcer et étendre leurs capacités. Les organisations de femmes devraient se concentrer sur la création d'espaces de discussion et d'élaboration de stratégies pour relever des défis communs, tout en créant pour les organisations des opportunités de travailler en réseau, de partager leurs expériences et de collaborer afin de faciliter l'unité et l'action collective.
- 5) **Des mécanismes doivent être mis en place pour soutenir directement les organisations féminines de base**, leur permettant d'accéder à un soutien financier et autre de manière indépendante et de déterminer des programmes et activités en fonction des besoins de leur communauté. Les organisations externes ne devraient pas déterminer les interventions et les résultats à envisager sans tenir compte au préalable des voix de la communauté. Les organisations de femmes devraient également bénéficier d'une formation en leadership et en compétences afin de renforcer leurs capacités en matière de mobilisation des ressources, de gouvernance démocratique, de gestion des conflits et de plaidoyer.

- 6) Il faut **sensibiliser le public aux défis auxquels sont confrontées les femmes de la pêche, ainsi qu'à leur capacité d'innovation**, en soulignant l'importance de leur rôle dans la résolution de problèmes tels que le changement climatique, la pollution et l'appauvrissement des ressources dans leurs communautés. Les femmes sont souvent les premières à prendre la responsabilité d'œuvrer en faveur d'une pêche et d'une utilisation durables de la ressource. Pourtant, leur contribution cruciale est trop souvent ignorée. Il convient d'intensifier le travail de plaidoyer et l'échange d'information sur le rôle des femmes, ainsi que l'imitation des efforts novateurs et collaboratifs qui soutiennent les activités de transformation et de commerce du poisson menées par les femmes.
- 7) **Des mesures doivent être prises tout au long de la chaîne de valeur pour éviter les déchets et les pertes de nourriture**, qui ont un impact direct sur les moyens de subsistance des femmes. Il s'agit notamment d'investir dans les sites de débarquement et les infrastructures, les installations de fumage et de transformation, le stockage et la réfrigération, l'emballage adéquat, l'hygiène et la formation en matière de sécurité alimentaire. Les organisations de femmes devraient également bénéficier d'un soutien financier ou de polices d'assurance pour leurs membres afin de pouvoir récupérer leurs pertes en cas de disparition importante de leurs produits à cause de mauvais temps ou de panne dans les installations de stockage.
- 8) **Les gouvernements devraient renforcer leur soutien aux femmes de la pêche**, notamment par les moyens suivants : l'élaboration de politiques attentives aux problèmes de genre, la mise en place de départements ou de comités directement chargés de traiter défis et obstacles liés au genre dans les communautés. Ces départements ou comités devront être soigneusement formés à la dimension transversale du genre dans les *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives SSF)* et contribuer à l'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de ces Directives.

Remarques de l'animatrice

Moenieba a conclu la séance en rappelant les suggestions importantes qui en ont découlé : aider les femmes, aider les femmes vulnérables, donner aux femmes des moyens de subsistance durables,



Discussion de groupe pour un plan d'action régional africain sur les femmes de la pêche et la problématique de genre

créer des communautés dynamiques, renforcer la voix des femmes et porter cette voix sur différentes plateformes. En tant que chercheuse, elle a décidé de s'assurer que les femmes parlent pour elles-mêmes plutôt que de parler en leur nom. Les femmes sont également nécessaires dans la recherche, en tant que scientifiques et au sein du gouvernement. Moenieba espère qu'à l'avenir, les femmes seront plus nombreuses à parler de leurs activités de pêche dans une langue qui leur est familière plutôt que dans des espaces académiques où elles se sentent mal à l'aise.



Femmes procédant au fumage du poisson au Kenya

5. Séance 3 : Développement social, emploi et travail décent

Président : Peter Adjei, ICSF

5.1. Benjamin Campion - Défis du développement social et communautés de pêche d'Afrique de l'Ouest

Benjamin commence sa présentation en disant que les discussions sur le développement social et le travail décent dans le contexte de la FAO s'inscrivent généralement dans le domaine des activités rurales. La FAO considère la pêche comme l'une des activités des populations en milieu rural, tout comme l'agriculture. Benjamin utilise un nuage de mots pour montrer les mots fréquemment utilisés dans ce contexte. Il présente les critères du travail décent développés par l'Organisation internationale du travail (OIT), expliquant que ce n'est pas seulement la quantité mais aussi la qualité qui compte. Dans cette déclaration, les droits fondamentaux des travailleurs incluent le droit à la libre association et à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants et de la discrimination en matière d'emploi. Benjamin énumère les quatre piliers du travail décent selon l'OIT : la création d'emplois et le développement des entreprises, les normes et les droits du travail, la protection sociale et les systèmes de gouvernance.

Le travail dans le secteur de la pêche est globalement considéré comme l'une des formes d'emploi les plus durables, notamment pour les États côtiers ou les pays dotés de vastes étendues d'eau. Les questions relatives au travail décent ont été jugées si importantes qu'elles sont passées du statut de cible dans le cadre d'un objectif des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations unies (OMD) à celui d'objectif distinct dans le cadre de l'UNSDG. De nombreux gouvernements parlent des emplois qu'ils ont créés, mais Benjamin s'interroge sur le type d'emplois décents parmi ces emplois. Un travail décent entraînera une augmentation de la production économique et des revenus et donnera du pouvoir aux gens. Ce faisant, on tendra vers la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

Benjamin remonte le cours de l'histoire pour étudier le travail dans le passé, lorsque l'esclavage était considéré comme légitime et que les gens étaient traités comme de la marchandise. À l'ère moderne, l'esclavage étant illégal, de nouvelles formes d'esclavage sont apparues : travail des enfants, femmes contraintes de devenir travailleuses du sexe, pêcheurs forcés de travailler sur des bateaux de pêche dans des conditions insalubres. L'exploitation de personnes peut certes accroître la rentabilité, mais cela ne devrait pas être le cas. C'est pourquoi les Directives SSF sont utilisées pour améliorer les conditions de vie des pêcheurs, avec des objectifs tels que l'augmentation de la part des dépenses publiques totales consacrées aux services essentiels (éducation, santé, protection sociale, infrastructure routière) dans les communautés de la pêche artisanale.

S'exprimant sur les conditions de vie des communautés de pêcheurs artisans, Benjamin note qu'il est facile de savoir qu'on s'approche de l'endroit en raison du mauvais état des routes, des logements et d'autres infrastructures. Le manque d'infrastructures et d'accès aux écoles et aux équipements est un problème majeur dans la région du lac Volta. Les petites communautés, en particulier les communautés de pêcheurs, dépendent de petites embarcations de pêche et de pirogues pour le transport. De même, le manque d'infrastructures et l'ancienneté des techniques de transformation du poisson, qu'il s'agisse de fumage ou de séchage, entraînent des problèmes de santé dus à l'inhalation de la fumée. Le poisson est important au niveau microéconomique, car il fournit des emplois et de la nourriture.

En parlant de travail décent, Benjamin dit qu'il faut examiner la représentation des petits pêcheurs dans les différentes institutions gouvernementales. Par exemple, au Ghana, le conseil de la



Défis du développement social et communautés de pêcheurs d'Afrique de l'Ouest, avec Benjamin Campion, Kwame Nkrumah University of Science and Technology (KNUST), Ghana.

Commission des pêches inclut des représentants de la pêche artisanale ainsi que des femmes. Les chefs pêcheurs des différentes plages de débarquement sont également impliqués dans la gestion de la pêche d'une manière ou d'une autre au niveau local. Il en est de même de la *konkohemaa*/cheffe poissonnière/reine poissonnière qui parle pour les femmes de la transformation.

La question du travail des enfants est difficile car les enfants commencent à apprendre à pêcher ou à aider leurs parents à un âge très précoce pour acquérir un savoir-faire. Des reportages sur ces aspects sont souvent réalisés par des ONG ou des organisations internationales qui prétendent mieux savoir que les personnes impliquées. Évoquant l'utilisation des pêcheurs à des fins politiques, il fait remarquer que, lorsque le temps des élections arrive au Ghana, des banderoles annoncent notamment qu'un million de pêcheurs pourront bénéficier d'une couverture d'assurance. Mais les promesses disparaissent peu après les élections.

Benjamin évoque ensuite la nécessité d'améliorer les compétences techniques et professionnelles des personnes vivant dans les communautés de pêche. Le Ghana a tenté de répondre à ce besoin en créant une institution de formation, mais la chose est plutôt restée au stade du papier. Il faut aussi se préoccuper de la diversification des moyens de subsistance, car une autre source de revenus sera indispensable pendant la période de fermeture de la pêche ainsi que pendant les fluctuations des débarquements. En plus des privations, les pêcheurs doivent faire face à des difficultés « importées » comme les dépôts saisonniers d'algues sargasses sur les plages, qui ont augmenté après le début de l'exploration pétrolière. Benjamin conclut sa présentation en assimilant le travail décent à un environnement de travail décent.

5.2. Rosemarie Mwaipopo : Présentation du Mwambao Coastal Community Network, Tanzanie – Défis du développement social et communautés de pêche de l'Afrique de l'Est

Rosemarie fait cette présentation au nom de ses collègues de Zanzibar qui n'ont pas pu participer à l'atelier. Elle commence par présenter l'organisation. Ce réseau (ci-après, Mwambao) opère à

partir de Zanzibar, qui fait partie de la République de Tanzanie. Il travaille donc au réseautage des communautés côtières le long de la côte tanzanienne, en particulier à Zanzibar, mais aussi sur la côte kényane. Il croit en la planification participative et rassemble toutes les parties prenantes à plusieurs niveaux pour traiter les questions maritimes.

Rosemarie donne un aperçu de la pêche artisanale en Tanzanie et des problèmes auxquels elle est confrontée, en disant que la pêche joue un rôle important dans l'économie nationale, la sécurité alimentaire, les revenus et l'emploi, en particulier pour les personnes à faible revenu. Mais en Tanzanie, qui compte un certain nombre de communautés de pêche malgré son modeste littoral, les pêcheurs sont de plus en plus évincés pour d'autres priorités économiques. Le secteur est également confronté à un certain nombre de problèmes : la surpêche, les pratiques de capture illégales (comme l'utilisation de la dynamite), les engins de pêche inadéquats et illégaux, les pertes post-récolte élevées. Le soutien des institutions financières est également insuffisant, les règles et réglementations sont mal connues, et il y a aussi l'absence de dispositifs de sauvetage, le manque de compétences en matière d'entrepreneuriat. Comme dans d'autres pays d'Afrique, le changement climatique a un impact sur la composition des espèces, ce qui affecte les femmes car elles ne sont plus en mesure de trouver les espèces dont elles dépendaient pour leurs activités. Rosemarie évoque aussi l'absence de planification de l'espace marin, ce qui a permis à des gens de s'installer de plus en plus facilement dans des zones déjà occupées par d'autres. Il y a aussi le problème des gros pêcheurs contre les petits pêcheurs, que l'on retrouve également dans les eaux intérieures. Malgré ces défis, le secteur contribue largement au développement socio-économique des populations de pêcheurs. En fait, Zanzibar dépend presque entièrement de la pêche artisanale.

Rosemarie décrit ensuite les différents moyens mis en œuvre pour relever ces défis. Le président de Zanzibar a récemment lancé l'idée d'une politique et d'une stratégie d'économie bleue. Elle a rassemblé des chercheurs et des universitaires qui ont interrogé le gouvernement sur la pertinence de cette politique pour les communautés de base.

Le réseau Mwambao a lui aussi réfléchi à l'orientation de l'économie bleue (soutenir l'environnement marin par une exploitation durable) au cours des vingt dernières années. Il essaie de matérialiser cette idée pour la relier à la politique, qui devait avoir un sens pour les femmes et les petits pêcheurs.

Faciliter le rassemblement de différents acteurs (acteurs de l'énergie, du tourisme, universitaires, des deux sexes) pour travailler sur l'aménagement de l'espace marin a mobilisé aussi Mwambao. Mwambao a envisagé d'autres idées novatrices, telles que l'octroi de crédits pour une conservation réussie des mangroves. Parallèlement, il a également travaillé à l'amélioration du système de marché par le biais d'un développement participatif du système. Par exemple, il a facilité la fermeture saisonnière de la pêche au poulpe ; et à la réouverture, il a facilité la vente des meilleurs poulpes aux meilleurs revendeurs. Bien que compétitif, ce système permet aux pêcheurs d'obtenir un revenu équitable, conclut Rosemarie.

Remarques de l'animateur

Peter Adjei, le président de séance, reprend les points essentiels et propose un peu de grain à moudre. Se référant à la présentation de Benjamin sur le travail décent, il se demande si la définition de la FAO doit être adoptée telle quelle ou si elle doit être redéfinie en utilisant des paramètres pertinents pour les communautés de pêcheurs. Il estime que c'est le cas de la définition du travail des enfants. En ce qui concerne la question du déplacement dans l'exposé de Rosemarie, il dit que l'épine dorsale de la pêche artisanale est le développement social, qu'il s'agisse des droits fonciers, des questions de genre ou de qualité de vie. Refuser l'accès à un espace de pêche, c'est refuser l'amélioration de la qualité de vie.

Évoquant le travail effectué par le réseau Mwambao, Peter dit qu'il est temps pour les associations de pêcheurs de faire un léger bond en avant en ne se contentant pas de réclamer mais d'essayer de participer activement à la planification de l'espace marin et à la politique maritime pour avoir leur mot

à dire. La plupart des organismes publics (agences des pêches, organisations gouvernementales...) pensent que le développement social n'entre pas dans le cadre de leur mandat. Par exemple, le travail du ministère de l'éducation consiste à fournir des écoles et l'enseignement qui va avec. Le ministère du logement s'occupe de logements. Le ministère de la pêche ne sait généralement pas où tracer la ligne de démarcation. Mais le développement social, l'emploi et le travail décent font partie des préoccupations, car cela permet de savoir si le secteur de la pêche fonctionne bien, si la pêche artisanale évolue vers un développement durable pour tous.

Lien vers cet exposé : https://www.icsf.net/wp-content/uploads/2022/12/Affricha_IYAFSA_SSF-Socialdevelopment.pdf

5.3. Discussion de groupe 3 : Développement social, emploi et travail décent

Les treize questions de cette discussion de groupe (voir annexe 3), pour laquelle les participants ont été répartis en fonction de leur pays, visaient à obtenir des informations de chacun des pays sur les politiques liées (dans cet ordre) à l'éradication de la pauvreté, la création d'emplois, le travail décent, l'inclusion sociale, la santé, l'éducation, le logement, l'assainissement et l'eau potable, le changement climatique, ainsi que sur la présence d'institutions de soutien, sur la sensibilisation à la violence liée au sexe, sur les cadres juridiques existants pour protéger les pêcheurs, sur la durabilité. Les participants ont également été interrogés sur la manière dont ces politiques ont été adaptées pour faire face aux impacts de la pandémie de COVID-19. Les questions détaillées figurent en annexe.

Groupe 1 : Tanzanie et Kenya

Rapporteuse : Lucyphine Julius Kilanga

Question 1 : Le Kenya et la Tanzanie ont tous deux mis en place des politiques et des programmes axés sur l'éradication de la pauvreté et sur les personnes marginalisées. Au Kenya, le problème était que les politiques portaient sur les pêches maritimes plutôt que sur les pêches intérieures. En Tanzanie, les politiques ciblaient les deux mais n'existaient que sur le papier, et leur mise en œuvre laissait à désirer.

Ces politiques existaient déjà avant l'apparition du COVID-19, mais elles n'ont pas été révisées pour s'adapter à la pandémie. La Tanzanie et le Kenya ont mis en place d'autres mesures et interventions pour faire face ; mais la pêche n'a pas fait l'objet d'une attention particulière. Des fermetures strictes ont été imposées au Kenya et en Ouganda, tandis qu'en Tanzanie, c'était la mobilité. Les gens pouvaient se déplacer et la pêche se poursuivait, mais les activités de pêche avec les pays voisins ont posé problème, car ces pays étaient verrouillés. Les revenus ont donc diminué en raison de la baisse du nombre d'acheteurs.

Question 2 : Au Kenya, il existe un institut de formation pour la pêche, mais il est situé dans une région éloignée et difficile d'accès pour les enfants de certaines communautés, qui ont même du mal à réunir l'argent nécessaire pour s'y rendre. Il existe également un institut similaire en Tanzanie : le Fisheries Education Training Institute (FETA). Comme il s'agit d'un établissement gouvernemental, il est difficile de répondre aux critères d'admission. De plus, l'admission est limitée et n'est pas accessible à tous. Et il y a un décalage entre l'enseignement dispensé et les possibilités d'emploi. Dans la plupart des emplois, les diplômés n'ont pas l'occasion de mettre en pratique ce qu'ils ont appris à l'école. Beaucoup d'entre eux souhaitent pratiquer l'aquaculture, mais c'est assez cher. Les emplois publics dans le secteur de la pêche sont également limités : entre 200 et 500 diplômés postulent pour dix postes. Bien qu'ayant reçu une formation dans la pêche, beaucoup ont dû changer d'orientation et devenir, par exemple, entrepreneurs hardware.

Question 3 : La Tanzanie et le Kenya disposent tous deux d'une politique nationale de la pêche qui aborde la question du travail décent. Il y a des politiques de sécurité sociale, mais elles ne sont pas spécifiques aux communautés de pêcheurs. Dans le NISS (Régime national du secteur informel) de Tanzanie, les pêcheurs sont mentionnés parmi les bénéficiaires, mais depuis que le programme a été mis en place, il n'a pas été rendu public. Des politiciens en ont parlé, mais les pêcheurs n'en ont pas connaissance.

Question 4 : Il existe des politiques d'inclusion sociale dans les deux pays, mais elles ne s'adressent pas spécifiquement aux communautés de pêcheurs. Certaines communautés sont toujours victimes de discrimination. Au lieu d'être appelées Indigènes, elles sont désormais considérées comme des communautés mal desservies.

Question 5 : La Tanzanie dispose d'un Fonds national d'assurance maladie (NHIF), qui fonctionne sur une base volontaire. Comme les pêcheurs se déplacent constamment, ils préfèrent ne pas s'y inscrire. Le ministère de la santé a donc prévu une stratégie visant à rendre l'assurance maladie obligatoire pour tous, ce qui couvrirait les pêcheurs une fois en place. Pendant la pandémie du COVID-19, les gens ont pu accéder facilement aux services de santé. Ils ont également reçu des informations de la part de l'État, par exemple des campagnes de sensibilisation par téléphone.

Question 6 : Bien que les politiques en matière d'éducation soient génériques, l'éducation est reconnue comme un droit fondamental et est obligatoire, de sorte que les communautés de pêcheurs en bénéficient aussi. L'absentéisme constitue en fait un délit. Comme le montre la présentation de Hadija, la mise en application dépend de l'initiative de chacun.

Question 7 : Dans le domaine du logement également, les politiques sont génériques et non spécifiques aux communautés de pêcheurs. Et ce sont les riches communautés qui ont tendance à y accéder, plutôt que les communautés de pêcheurs.

Question 8 : La Tanzanie et le Kenya ont des politiques en matière d'assainissement et d'eau potable, qui ne sont pas spécifiques aux communautés de pêcheurs. Bien qu'elles aient automatiquement inclus les communautés de pêcheurs, ces politiques ne leur ont pas profité, et ces populations ont été laissées de côté lors de la mise en œuvre. Si l'on échantillonnait les communautés dont



Pendant le débat sur les difficultés du développement social et les communautés de pêche de l'Afrique de l'Ouest

l'assainissement est médiocre, les communautés de pêcheurs figureraient probablement en tête. Elles n'ont pas accès à l'eau potable ou à l'assainissement, et elles ont une très mauvaise hygiène.

Question 9 : Il n'y a pas de politique en matière de changement climatique, mais seulement des stratégies, des notes d'orientation, des plans d'action. Ces éléments abordent sans doute les impacts du changement climatique, mais ils sont mal mis en œuvre. Par exemple, en Tanzanie, la politique nationale de la pêche mentionne la fermeture d'un lac ou d'un espace maritime, mais cela n'a pas été fait. Le changement climatique a entraîné une diminution des espèces, en particulier de la perche du Nil et des petites sardines. Après avoir subi les effets du changement climatique, le gouvernement est désormais soucieux de l'application des textes. Il est devenu très strict sur les fermetures de lacs, avec des pénalités imposées pour la pêche hors saison.

Question 10 : Il y a eu un soutien institutionnel, notamment par l'intermédiaire d'EMEDO (Association pour la gestion environnementale et le développement économique), de l'Association des travailleuses de la pêche de Tanzanie (TAWFA), du Forum El Molo. Divers programmes d'autonomisation ont été mis en place dans différentes institutions. Certains offrent un soutien financier, d'autres un soutien social et d'autres encore un soutien psychologique. Les femmes de la pêche artisanale sont confrontées à de nombreuses difficultés, et les plateformes dont elles font partie et les réseaux dans lesquels elles s'insèrent contribuent à soulager certaines de leurs pressions psychologiques.

Pendant le COVID-19, il y a eu une certaine aide économique, mais c'était négligeable. Le Kenya a soutenu des femmes qui cessaient leur activité car elles ne pouvaient pas se rendre au lac pour pêcher. En Tanzanie, de nombreuses organisations ont été paralysées économiquement, ce qui les a empêchées de soutenir les femmes. Les femmes ont également eu peur d'accéder à un soutien financier en raison de la crainte de ne pas pouvoir rembourser.

Question 11 : Il y a des politiques gouvernementales contre la violence liée au sexe, mais elles ne sont pas suffisamment mises en œuvre. Ce sont les OSC qui essayent d'aider en sensibilisant les communautés de pêcheurs à cette question. Les femmes ne sont même pas au courant des mécanismes en place, par exemple pour savoir où porter plainte ou à qui s'adresser. La violence s'est accrue dans les endroits où la sensibilisation reste faible. La transmission des infections sexuellement transmissibles (IST) au sein des communautés de pêcheurs en Afrique de l'Est est très élevée, parce qu'on n'y est pas informé. Ces questions de santé ne sont pas non plus prioritaires. Même si une personne sait à quelle institution gouvernementale s'adresser, il y a de la corruption dans le processus. Le patriarcat et les normes culturelles sont également là, empêchant de progresser dans ces domaines.

Question 12 : Il y a des institutions qui travaillent sur les questions de justice, mais elles ne sont pas spécifiques aux communautés de pêche. Les dispositifs visant à assurer un accès rapide à la justice ne sont pas mis en œuvre de manière efficace. L'accès à la justice est plus facile pour le secteur privé. Des personnes ont essayé d'autonomiser les communautés de pêcheurs par le biais de coalitions de parajuristes et de défenseurs des droits humains. La rapporteuse est également membre d'une telle coalition, et elle a participé à la sensibilisation de ces communautés concernant leurs droits. Il s'agit d'efforts individuels qu'il convient de développer.

Le Kenya a mis en place des politiques pour les pêcheries intérieures et les pêcheries maritimes, mais l'attention se porte surtout sur la pêche maritime en raison de l'économie bleue.

Question 13 : Les politiques nationales de la pêche au Kenya et en Tanzanie ont tenté d'assurer la durabilité de la pêche artisanale. Par exemple, les pêcheries intérieures ont été fermées pendant deux semaines et les pêcheries marines pendant trois mois. Dès l'ouverture de la saison, les pêcheurs ont obtenu de bonnes prises, ce qui a incité les pêcheurs à adhérer à ces mesures.

Groupe 2 : Nigeria

Rapporteur : Odulaja Omolaja

Question 1 : Il existe des politiques d'éradication de la pauvreté. Le gouvernement fédéral, par le biais du programme Empower, verse 30 000 nairas par mois aux diplômés au chômage. Dans certaines régions, les diplômés sans emploi enseignent dans les écoles, aident les enseignants du gouvernement, participent à des activités du gouvernement local (débroussaillage...).

Il n'y a pas de dispositifs spécifiques pour les pêcheurs et autres travailleurs de la pêche ; et ceux qui sont là ne sont pas efficaces pour l'éradication de la pauvreté. Les politiques sont contrôlées par le gouvernement, mais leur impact ne se fait pas sentir jusqu'à la base en raison d'influences politiques. Il y a eu un certain résultat pendant le Covid-19, mais cela n'a pas atteint toutes les communautés.

Question 2 : Il y a des politiques de l'emploi, mais elles sont faibles en ce sens que les possibilités d'emploi au niveau fédéral ne sont pas réparties de manière égale entre les régions. Il n'y a pas d'attention particulière pour les communautés de pêcheurs, les communautés autochtones, etc. Des politiques ont été mises en place pour traiter les impacts du COVID-19 sur l'emploi. Même si ces dispositifs n'ont pas été convenablement appliqués, des organisations se sont occupées des communautés autochtones et des communautés de pêcheurs en effectuant un travail de terrain.

Question 3 : Le gouvernement n'a pas mis en place de politique sur le travail décent. Mais il y a des ONG qui sensibilisent au travail décent et aux conditions de travail dans les activités de pêche et de transformation. Les politiques existantes ne prennent pas suffisamment en compte la communauté des pêcheurs, en particulier les pêcheurs migrants.

Le gouvernement n'a pas pris de mesures particulières lors du COVID-19. Les seuls avantages dont les pêcheurs ont bénéficié pendant la pandémie ont été apportés par les ONG, en particulier la Fisheries Society of Nigeria (FISON).

Question 4 : Il existe des politiques de lutte contre la discrimination, mais elles ne sont pas spécifiques aux communautés de pêcheurs. Le présentateur a déclaré qu'il n'y a pas de discrimination dans la communauté ou région d'où ils viennent, où tout le monde jouit des mêmes droits.

Question 5 : Il existe une politique d'assurance maladie qui couvre un large éventail de personnes, y compris les pêcheurs.

Question 6 : Il y a des politiques d'éducation. Des programmes d'éducation pour adultes parviennent aux communautés de pêcheurs aussi. Le programme All to School propose une instruction primaire et secondaire gratuite pour tous.

Question 7 : Il existe des politiques de logement, mais elles sont principalement destinées aux travailleurs et aux fonctionnaires.

Question 8 : Les politiques existantes en matière d'assainissement ne sont pas correctement mises en œuvre. L'hygiène dans les quartiers de pêcheurs laisse à désirer. Ces communautés ont tendance à ne pas suivre les politiques, mais avec l'aide des ONG et des organisations de femmes, il y a un effort de sensibilisation de la population sur cet aspect.

Question 9 : Il existe bien une politique sur le changement climatique, mais elle n'est pas correctement appliquée et reste sur le papier.

Question 10 : Il existe la Fédération coopérative des pêcheurs du Nigeria (FICON) et d'autres associations de femmes.

Lors du COVID-19, alors que le gouvernement avait fait des arrangements pour obtenir des palliatifs, la classe politique les a détournés. Au lieu de cela, diverses organisations ont distribué des palliatifs (nourriture, kérosène, etc.) aux communautés de pêcheurs.

Question 11 : Dans la circonscription des participants, il n'y a pas de politique de lutte contre les VBG. Les pêcheurs et autres travailleurs de la pêche ont mis en place des dispositifs de sécurité locaux pour traiter les questions de violence contre les femmes et les filles au sein de la communauté. La communauté s'est montrée efficace pour protéger les fillettes contre la violence. Des militants des droits humains ont également offert des services gratuits pour obtenir justice.

Question 12 : Il existe des cadres juridiques pour protéger les pêcheurs aux niveaux fédéral, étatique et local.

Question 13 : Il existe des politiques de lutte contre le changement climatique, mais elles sont très faibles.

Groupe 3 : Ouganda, Sierra Leone, Gambie, Seychelles, Afrique du Sud

Rapporteur : Perus Logose

Question 1 : Il y a des programmes d'éradication de la pauvreté dans tous les pays.

Question 2 : La Gambie a un programme de la Banque Mondiale pour traiter le chômage ; d'autres ont des programmes généraux. Aux Seychelles et en Sierra Leone, il n'y a pas de tels programmes. En Ouganda, il y a un projet de la GIZ qui a une portée minimale.

Question 3 : Tous les pays ont accès aux services sociaux ; à l'exception des Seychelles, la mise en œuvre est insuffisante.

L'Afrique du Sud a une politique de travail décent, mais elle n'inclut pas les migrants, tandis que les Seychelles ont une politique pour les travailleurs migrants.

Question 4 : Seules les Seychelles disposent d'une politique d'action sociale.

Question 5 : Dans tous les pays, il existe des politiques de santé qui traitent de la santé au travail et de la santé génésique. Ces politiques ont amélioré l'accès à la santé des communautés marginalisées aux Seychelles et en Afrique du Sud, tandis que l'Ouganda et la Sierra Leone ont montré des limites à cet égard.

Au cours de la crise du COVID-19, les différents gouvernements ont apporté leur aide en fournissant des installations de soins médicaux, des désinfectants pour les mains et des tests.

Question 6 : Tous les pays ont mis en place des politiques d'éducation et instauré la gratuité de l'enseignement, mais les avantages sont limités. La consommation de drogues, les grossesses et le taux d'abandon scolaire chez les adolescents en Afrique du Sud sont des faits préoccupants.

Question 7 : L'Afrique du Sud et les Seychelles ont une politique du logement, mais pas l'Ouganda.

Question 8 : Tous les pays ont des politiques en matière d'assainissement et d'eau potable, mais celles-ci restent limitées en Ouganda et en Sierra Leone.

Question 9 : Le groupe n'est pas certain de l'existence de politiques en matière de changement climatique dans les pays respectifs.

Question 10 : Il y a des institutions qui soutiennent les communautés de pêcheurs, mais elles ne sont pas réparties partout.

Question 11 : Il existe dans ces pays des politiques pour lutter contre la violence sexiste, mais elles sont limitées en Ouganda et en Afrique du Sud. En Sierra Leone, il y a une campagne « Hands Off Our Girls » (Ne touchez pas à nos filles). Les viols sont fréquents en Afrique du Sud et la violence sexiste est répandue en Ouganda.

Groupe 4 : Ghana

Rapporteur : Benjamin Campion

Question 1 : Pour éradiquer la pauvreté, le Ghana a mis en place le programme LEAP (Livelihood Empowerment against Poverty), soins maternels gratuits, repas gratuits à l'école, éducation gratuite jusqu'à l'école secondaire, régime national d'assurance maladie, régime national d'aide au loyer, allocations pour les personnes handicapées, subventions forfaitaires par élève, systèmes de microfinance, centres de petits prêts. Pour les personnes marginalisées, il y a du matériel de pêche subventionné, des moteurs hors-bord, du carburant pré-mélangé subventionné, des fours améliorés, des articles de première nécessité pendant la période de fermeture. Ces politiques sont partiellement efficaces, et elles doivent être mieux ciblées. Les pauvres sont désavantagés de manière disproportionnée lorsqu'il s'agit de bénéficier de certaines de ces mesures. Les politiques n'ont pas non plus été adaptées pour tenir compte des répercussions du COVID-19.

Question 2 : Il n'existe pas de politique spécifique en matière d'emploi dans le pays.

Question 3 : Le chef des pêcheurs est chargé de promouvoir les coutumes du Ghana, d'établir les règles et règlements pour un travail décent. Il existe également un système de certification et de licence pour le poisson sûr. Les pêcheurs ont également accès à la sécurité sociale, etc. Mais ces politiques n'ont pas été adaptées pour faire face aux impacts du COVID-19.

Question 4 : Le rapporteur indique que la question sur la discrimination ne s'applique pas au Ghana, car il n'y a pas de discrimination dans le pays.

Question 5 : Il existe un régime national d'assurance maladie ouvert à tous.

Question 6 : Il n'existe pas de politique de santé au travail. Les soins de santé reproductive, y compris les soins prénatals et postnatals, sont accessibles à toutes.

Question 7 : L'éducation de base est gratuite et obligatoire. Ceux qui n'en ont pas bénéficié, peuvent obtenir une éducation non formelle.

Question 8 : La politique du logement n'était pas destinée aux communautés de pêcheurs, mais principalement aux travailleurs. Il existe un programme national d'aide à la location.

Question 9 : Bien qu'il existe des politiques générales en matière d'assainissement, il est nécessaire de cibler spécifiquement les communautés de pêcheurs. Les espaces de vie et les plages de la plupart de ces communautés sont des espaces publics et sont négligés. Ils constituent un no man's land et sont très insalubres.

Question 10 : Il existe des politiques concernant le changement climatique, mais elles sont génériques. Elles devraient porter aussi sur la pêche et les plans d'eau intérieurs.

Question 11 : Il existe de nombreuses mesures et politiques pour lutter contre la violence sexiste. Traditionnellement, le chef pêcheur et la cheffe poissonnière (konkohemaa) établissent les règles. Ils travaillent avec l'État pour veiller à ce que les règles soient correctement appliquées. Il existe également des institutions permettant d'obtenir réparation.

Question 12 : Le chef pêcheur de chaque site de débarquement offre des possibilités de réparation des injustices dans la communauté ; il y a aussi la police et les tribunaux.

Question 13 : Tous les acteurs mentionnés ci-dessus (chef pêcheurs et les autres) agissent pour une meilleure gestion des pêches. Il y a encore des progrès à faire en ce qui concerne la biodiversité et l'application de la loi.

Groupe 5 : Mauritanie, Tunisie, Sénégal, Togo, Bénin, Djibouti, Côte d'Ivoire

Rapporteur : Ramzi Hamrit

Ramzi dit que le groupe a réparti les questions en fonction de ce qu'il a trouvé intéressant. Il a constaté que les questions étaient multiples et parfois complexes, avec beaucoup d'informations demandées. C'est pourquoi l'équipe a fourni un tableau de réponses par pays, comme indiqué ci-dessous.

Question 1

Pays	Politique d'éradication de la pauvreté	Programme d'éradication de la pauvreté pour les pêcheurs	Efficacité du programme	Les politiques étaient-elles adaptées pour contenir les répercussions du Covid-19 ?
Sénégal	Oui	Non	Pas efficace	Non
Togo	Oui	Oui	Partiellement efficace	Partiellement adaptées
Bénin	Oui	Oui, en cours	Efficace	Non
Côte d'Ivoire	Oui	Oui	Pas adapté	Non
Mauritanie	Oui	Non	Pas efficace	Non
Djibouti	Oui	Non	Pas efficace	Oui
Tunisie	Oui	Non	Pas efficace	Non

Question 2

Pays	Politique de l'emploi	Projets de création d'emplois	Projets de développement des compétences pour les pêcheurs	Les projets de développement améliorent-ils l'accès à l'emploi pour les peuples indigènes ?	Projets pour des minorités ethniques	Les politiques et les projets étaient-ils adaptés pour traiter l'impact du Covid- ?
Sénégal	Oui mais pas efficace	Oui	Non	Non	Oui pour les femmes, non pour autres	Non
Togo	Oui	Non	Non	Oui	Oui pour jeunes et femmes, non pour autres	Oui mais pas de mise en œuvre
Bénin	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Côte d'Ivoire	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Pas pour les femmes
Mauritanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Pour Sénégalais en particulier	Non
Djibouti	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Tunisie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non

Question 3

Pays	Politique de travail décent axée sur les conditions de travail des pêcheurs	Accès à la sécurité sociale, à l'aide sociale, à l'assurance	Politique de travail décent pour les pêcheurs migrants	Profitent-ils de cette politique ?	Les politiques ont-elles été modifiées pour traiter l'impact du Covid-19 ?
Sénégal	Non	Non	Non	Non	Non
Togo	Non	Oui pour les femmes transformatrices, pas pour d'autres	Non	Non	Non
Bénin	Non	Non	Non	Non	Non
Côte d'Ivoire	Non	Oui pour l'assurance	Non	Non	Oui
Mauritanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Djibouti	Oui	Oui pour la sécurité sociale	Non	Non	Oui
Tunisie	Oui	Oui	Non	Non	Non

Question 4

Pays	Politique d'inclusion sociale	Politique d'inclusion sociale pour les travailleurs migrants	Y a-t-il donc moins de discrimination pour le bien-être de tous ?	Cette politique a-t-elle empêché la discrimination pendant le Covid-19 ?
Sénégal	Non	Non	Non	Non
Togo	Oui	Non	Non	
Bénin	Pas pour les pêcheurs	Non	Non	Non
Côte d'Ivoire	Non	Non	Non	Non
Mauritanie	Oui	Oui pour les pêcheurs sénégalais	Non	Non
Djibouti	Oui	Non	Oui	Non
Tunisie	Oui	Non	Oui	Non

Question 5

Pays	Politique de santé bénéficiant à tout le monde	Politiques de santé professionnelle, sexuelle et reproductive	Ces politiques améliorent-elles l'accès à la santé pour les communautés de pêcheurs ?	Y a-t-il eu des politiques de soutien pendant le Covid ?
Sénégal	Non	Non	Non	Non
Togo	Non	Non	Non	Non
				Mauvaise gestion
Bénin	Non	Non	Non	Non
Côte d'Ivoire	Non	Non	Non	Non
Mauritanie	Oui	Oui mais pas pour santé sexuelle	Non	Non
Djibouti	Oui	Non	Non	Non
Tunisie	Oui	Oui	Partiellement	Non

Question 6

Pays	Politique d'alphabétisation et d'éducation	Cela profite aux enfants et aux adultes des communautés de pêche ?
Sénégal	Oui	Les enfants vont à l'école, comme dans les autres communautés. Alphabétisation pour tous les adultes, y compris dans ces communautés
Togo	Oui, avant	Non
Bénin	Oui	Général, pas spécifique pour les pêcheurs
Côte d'Ivoire	Oui	Non
Mauritanie	Oui	Oui
Djibouti	Oui	Oui
Tunisie	Oui	Oui

Question 7 : Dans ces pays, il n'y a pas de politiques de logement ciblant particulièrement les communautés de pêcheurs.

Question 8 : Il y a des politiques d'assainissement, d'eau potable et d'énergie, sauf pour la communauté de pêcheurs du Bénin.

Question 9 : Il n'y a pas de politique de lutte contre le changement climatique dans ces pays.

Question 10 : Il existe des associations qui promeuvent des prises de décision et des mécanismes institutionnels pour une aide économique, sauf en matière de soutien pendant le COVID-19.

Question 11 : Il existe des mesures de sensibilisation à la violence liée au sexe (GBV).

Question 12 : L'accès à la justice est partiel ; la réponse est très variée.

Question 13 : Il y a eu des lois pour promouvoir la conservation de la ressource, etc. Mais leur apport n'est pas très clair. Il en va de même pour les politiques relatives aux pratiques de pêche durables et responsables. Le rapporteur semblait également croire que les évolutions qu'on a remarquées au niveau du climat, de l'environnement, etc. sont saisonnières et non pas liées à un changement climatique.

6. Séance 4 : Présentation de la Déclaration de l'atelier et discussion

Présidence : Francis Nunoo, Université du Ghana

6.1. Présentation du projet de Déclaration de l'atelier

Peter Adjei lit le projet de déclaration de l'atelier, qui a ensuite fait l'objet d'une discussion détaillée.

Sid'Ahmed Abeid, de Mauritanie, parle de la facilitation du commerce entre les pays. Bien que la convention internationale TIR (Transports Internationaux Routiers) permette la libre circulation des véhicules fermés et scellés, il y a des points de contrôle entre la Mauritanie et le Sénégal, et les transporteurs doivent ouvrir le camion pour inspection. Avec cinquante postes de contrôle du côté mauritanien et cinquante du côté sénégalais, le poisson pourrait s'il fallait ouvrir le camion à chaque fois. Ils en ont d'ailleurs parlé à leur administration. L'intervenant suggère que la surveillance soit rendue participative, ce qui a déjà été expérimenté avec succès.

Rose Adjoavi Togbenou, du Togo, dit qu'il faut impliquer les femmes dans les décisions politiques et revoir les taux d'intérêt sur les prêts accordés aux femmes. En réponse, Peter demande si elle fait référence à un cas d'absence d'accès au crédit ou à des taux d'intérêt élevés, ou aux deux à la fois. Sid'Ahmed répond que le taux d'intérêt préférentiel pour les femmes de la pêche n'est pas le taux normal. Les banques peuvent facturer jusqu'à 30 %, alors que le taux d'intérêt devrait être de 1 %. Soulignant que cette aide est destinée aux personnes en situation de pauvreté, il suggère que des fonds spéciaux soient mis en place avec des taux d'intérêt abordables.

Lydia Sasu, du Ghana, déclare que la question du transport entre les pays africains devrait être examinée.

Wudie Bakie Koroma, de la Sierra Leone, dit qu'il faut à la fois réduire l'effort de pêche dans la région et le maillage des engins de capture pour les poissons pélagiques et démersaux.

Nancy Marchia Onginjo précise qu'aux Seychelles, le tourisme est le premier pilier de l'économie. Elle suggère que la politique touristique examine comment elle pourrait œuvrer avec la communauté des pêcheurs, en fournissant du poisson aux touristes, par exemple.

Ramzi Hamrit, de Tunisie, met l'accent sur la question de la migration clandestine, qui provoque de nombreuses pertes de vie en mer, en particulier pour les jeunes Africains. Comment pourrait-on les persuader de ne pas émigrer, de rester et de contribuer au pays, à la main-d'œuvre et au développement local, au lieu de se jeter dans la mort. S'ils émigrent légalement avec des papiers et des contrats, ils sont libres de le faire. Mais Ramzi se demande s'ils peuvent mener une vie respectable après avoir migré illégalement. Comme solution, il faut créer des programmes appropriés pour les jeunes.

Alieu Sowe, de la Gambie, se réfère au paragraphe qui parle du changement climatique et du coût de l'inaction qui entraîne des migrations internes. Il estime que l'on pourrait parler de « migration » plutôt que de la qualifier. Il soulève également le fait que la gouvernance et les droits fonciers ne font pas partie de la déclaration malgré les discussions approfondies qui ont eu lieu au cours des trois jours précédents. Il évoque en particulier l'inclusion des voix des femmes et la manière dont elles ont structuré leurs institutions. Il déclare que les pêcheurs devaient être davantage sensibilisés. Il estime que la déclaration devrait se concentrer sur la base plutôt que d'être trop globale.

Rosemarie Mwaipopo, de Tanzanie, se réfère au paragraphe sur les effets destructeurs du changement climatique et dit que les participants à l'atelier veulent apparemment s'exclure de toute responsabilité en matière de pêche irresponsable, pour ce qui est d'eux-mêmes et des communautés de pêche en

général. Ils souhaiteraient que le gouvernement fasse tout, alors que, lors des trois jours précédents, les discussions avaient porté sur le fait qu'ils faisaient partie intégrante de la pêche destructrice et qu'ils devaient donc être, eux aussi, responsables de l'utilisation durable des ressources marines et côtières. Rosemarie demande ce paragraphe précis pour montrer qu'ils assument la responsabilité du maintien des pêcheries, dont ils dépendent pour gagner leur vie, et pour montrer qu'ils ne se contentent pas de faire des déclarations, mais qu'ils agissent.

Rosemarie soulève un autre point sur l'utilisation de l'expression « chefs locaux » qui, selon elle, ne s'applique pas à toutes les régions d'Afrique ; il serait donc préférable de parler de leaders « traditionnels » ou « autochtones ». En ce qui concerne le paragraphe sur le tourisme, elle précise que ce n'est pas seulement le tourisme qui déplace les communautés de pêcheurs, mais aussi d'autres activités économiques.

Moenieba Isaacs, d'Afrique du Sud, pense que la déclaration est trop douce. Il faut remettre en question les grands récits et les grands investissements. Elle estime que la déclaration glisse vers des outils de gestion de la pêche (pêche INN, certification, gouvernance...) alors que les voix et les tâches des hommes et des femmes de la pêche artisanale ont été distillées. Il faut une déclaration plus forte concernant les répercussions des mesures de conservation sur la pêche artisanale, en particulier lorsque les zones protégées et les espaces 30x30 sont déclarés et acceptés. L'intervenante note également que l'impact de l'économie bleue, du pétrole et du gaz sur les petits pêcheurs n'est pas pris en compte, ni le rôle des jeunes. Elle souhaite également que les discussions sur la gestion et la cogestion des pêches aux niveaux régional et national soient approfondies afin de déterminer les répercussions réelles sur la pêche artisanale. Marginalisation, vulnérabilité, déplacement et violations flagrantes des droits humains dont sont victimes les petits pêcheurs le long des côtes sont autant d'aspects à inclure plutôt que d'accepter des outils de gestion de la pêche qui sont fauteurs d'exclusion par nature.

Nana Solomon, du Ghana, pense que la déclaration devrait appeler à une gestion régionale concertée, qui donnerait lieu à des patrouilles maritimes communes pour protéger et préserver les petits pêcheurs. Les gouvernements devraient collaborer avec la pêche artisanale, car elle pourrait alors être considérée comme faisant partie de l'économie bleue, laquelle est entre les mains des politiciens.



Durant la discussion sur le projet de déclaration de l'Atelier

Umaru Buba Wakil, du Nigeria, demande que l'on fasse la différence entre les droits coutumiers et le droit traditionnel. Certains villages spécifiques ont des normes concernant l'utilisation de plans d'eau. La communauté traditionnelle fait référence à une communauté plus large dotée de règles et de règlements communautaires pour la gestion des droits des pêcheurs.

Benjamin Campion, du Ghana, dit que le paragraphe d'introduction devrait mentionner que tous les pays participants ont signé l'accord de libre-échange intracontinental, qu'il devrait réclamer l'amélioration de la circulation du poisson entre ces pays. La migration des pêcheurs vers de nouvelles zones de pêche devrait être facilitée autant que possible. La réduction de la taille des flottes devrait concerner plus spécifiquement les flottes industrielles.

Elhadji Daouda, du Sénégal, dit que la crise de la rareté du poisson est principalement due à la surexploitation des ressources et qu'il s'agit d'un problème sous-régional. En Afrique de l'Ouest, presque tous les pays partagent les mêmes ressources et toutes les pirogues migrent d'un pays à l'autre : de la Gambie et du Sénégal à la Mauritanie et à la Guinée, par exemple. Ils sont dans la même région, mais des barrières culturelles et linguistiques les différencient. L'intervenant appelle les gouvernements à combiner une surveillance stricte et à essayer de mettre en place des politiques appropriées pour gérer les ressources halieutiques partagées. Une synergie s'impose pour appliquer une politique efficace de gestion des ressources. La deuxième question qu'il soulève concerne les problèmes créés par les joint-ventures opérant en Afrique de l'Ouest, qui ne respectent aucune loi, violent toutes les zones réservées à la pêche artisanale, provoquent des accidents et détruisent les embarcations des pêcheurs. Elhadji Daouda appelle les gouvernements à se pencher sur ce problème.

Lydia, du Ghana, dit que les très petits parmi les petits pêcheurs devaient également être reconnus. Bernice Agorogo, du Ghana, fait remarquer que le gouvernement ne les avait pas souvent invités aux réunions auparavant. Maintenant, ils le sont et peuvent donc se faire entendre.

Jacob Kabore Tetteh, du Ghana, estime qu'il n'y a pas grand-chose sur l'environnement dans la déclaration. Les polluants présents dans les eaux intérieures vont dans la mer. Les masses d'eau intérieures sont également beaucoup utilisées pour le transport des marchandises. Dans ce contexte, il demande que les questions sociales, la sécurité et les régimes fonciers des zones de pêche soient aussi pris en compte. Il appelle à une meilleure gestion des eaux intérieures et à une meilleure représentation de leurs pêcheurs. L'intervenant soulève la question de la connexion au réseau dans les communautés de pêche, en soulignant que le travail technologique ne peut être effectué que par le gouvernement et non par les pêcheurs, en particulier dans les zones intérieures.

Perus Logose, de l'Ouganda, évoquant la référence aux eaux partagées dans le projet de déclaration, dit que cela est vrai et pour l'Afrique de l'Ouest et aussi pour l'Afrique de l'Est, et suggère de laisser cette référence ouverte.

Margaret Nakato, de l'Ouganda, parle de l'emplacement des Directives SSF et des ODD de l'ONU dans la déclaration. Elle a l'impression que cela a été ajouté après coup. Elle incite le groupe à lier les Directives SSF à tout, car toutes les recommandations sont issues de ce document. Elle suggère d'appeler les gouvernements à aligner leurs politiques nationales sur les Directives SSF. Elle conclut en recommandant de soutenir les conseils consultatifs régionaux pour renforcer la coordination et la mise en réseau au niveau africain également. Fatou Camara, de la Gambie, dit que les gouvernements et l'Union africaine devraient également participer à la lutte contre la pêche INN (illicite, non déclarée et non réglementée).

Daitta Bassirou, du Sénégal, parle des pêcheurs industriels qui pénètrent dans la zone artisanale avec des engins de plusieurs kilomètres et qui pillent les ressources. Le secteur artisanal devrait être protégé par des réglementations, et les petites pirogues devraient pouvoir produire et vendre aux consommateurs locaux.

Les communautés surveillent et protègent déjà les zones de pêche pour assurer la survie du poisson. Les gouvernements devraient les aider à maintenir cette protection en établissant des



Durant la discussion sur le projet de déclaration de l'Atelier

réglementations sur la taille des mailles et des prises. L'intervenant appelle aussi à la protection des mangroves, où les poissons se reposent et se reproduisent et où les juvéniles grandissent, afin de maintenir la ressource pour l'avenir.

Nana Kweigyah Isaac, du Ghana, fait les suggestions suivantes. La déclaration doit mettre l'accent sur la transparence. Les communautés de pêcheurs doivent être consultées lors de la création d'AMP. Il est préférable d'avoir une zone fermée plutôt qu'une saison fermée ; mais en raison du manque de données, il est plus facile d'avoir une saison fermée. Il conviendrait d'envisager un contrôle des intrants en fonction du pays, de la juridiction et de la meilleure mesure de rétablissement de la ressource, car les communautés de pêcheurs ont du mal à gérer de longues périodes de fermeture, étant donné qu'elles dépendent quotidiennement de la ressource. La certification des produits de la mer devrait être attachée au commerce pour garantir la durabilité. La plupart des pays ont établi des zones de pêche côtière pour la pêche artisanale, mais le problème reste le contrôle de ces zones. Il faut assurer une représentation et une participation adéquates des femmes dans la gestion des pêches. La recherche est nécessaire pour améliorer la transformation, pour fournir des données sur la gestion de la pêche. L'investissement dans la recherche et les données est indispensable pour prendre des décisions en connaissance de cause. L'intervenant demande que les questions de pollution marine et d'érosion côtière soient mentionnées dans la déclaration, car les communautés de pêcheurs sont en train de perdre des sites de débarquement. La zone côtière est la première à être touchée par la pollution d'origine terrestre. Quand il pleut, des débris de toute sorte sont entraînés dans les eaux peu profondes du littoral. Le tourisme et l'utilisation des espaces côtiers doivent s'inscrire dans le cadre des moyens de subsistance diversifiés et complémentaires pour les pêcheurs. Cela contribuerait à réduire l'effort de pêche. En ce qui concerne la sécurité en mer, il est nécessaire d'aller au-delà des informations sur l'état de la mer et d'inclure les premiers secours, le repérage des pirogues, etc. La pêche artisanale a besoin de directives en matière de sécurité en mer.

Lydia, du Ghana, précise que, durant la période de fermeture de cinq mois, il y a bien eu un rétablissement des bancs d'huîtres, tandis que la pêche et d'autres activités se poursuivaient dans la rivière.

Christiana Saiti Louwa, du Kenya, attire l'attention sur la phrase célébrant les précieuses connaissances des pêcheurs et suggère d'inclure « les connaissances indigènes et traditionnelles

des petits pêcheurs » et « les communautés de pêcheurs ». Ces dernières désignent les personnes vivant à proximité du lieu où elles pratiquent la pêche coutumière en utilisant leurs connaissances et coutumes traditionnelles. Elle a donc plaidé pour que ces personnes ne soient pas classées comme travailleurs de la pêche, car leurs pêcheries incarnent aussi la spiritualité et leurs propres modes de vie.

Lucyphine Julius Kilanga, de la Tanzanie, suggère de remplacer « fruits de mer » par « produits de la pêche » pour inclure à la fois les poissons marins et les poissons d'eau douce, car les « fruits de mer » excluent les produits de la pêche continentale. Elle suggère également d'ajouter « modernes » à « installations de transformation » pour les femmes.

Peter reconnaît qu'il s'agit d'un point important. Pendant longtemps, les petits pêcheurs de l'intérieur ont été marginalisés et, concernant la représentation aux réunions nationales et la recherche, on n'a pas fait grand-chose pour eux.

Benjamin Nyampong, du Ghana, se référant aux participants qui parlent de la mauvaise mise en œuvre des politiques, s'interroge sur les mesures prises pour traiter le problème. Par exemple, il se demande pourquoi les Ghanéens n'utilisent pas leur droit de vote pour faire valoir leur point de vue.

Nancy, des Seychelles, évoquant la question de la durabilité, estime qu'il faut aller au-delà de la recherche de processeurs énergétiques plus efficaces, pour mettre en œuvre des mesures réduisant l'empreinte carbone et améliorer l'environnement de travail des gens de la pêche. Elle soutient aussi les points relatifs à la transparence et déclare que les gouvernements devraient rendre compte de leur gestion de la pêche, de la pollution et de la concurrence pour l'espace dans les activités de l'économie bleue. Olorode Ganiat Oluwakemi, du Nigeria, suggère d'ajouter des installations de stockage.

Peter clôture la séance en remerciant les participants pour leurs suggestions visant à améliorer la déclaration afin de refléter fidèlement le point de vue de chacun.

6.2. Présentation de la Déclaration finale

Après la lecture de la déclaration par Peter Adjei, N. Venugopalan indique que la déclaration sera traduite en français et communiquée aux participants.



7. Remerciements

Sivaja Nair propose un vote de remerciement formel au nom de l'ICSF et du TESCO. Elle remercie toutes les personnalités qui se sont déplacées pour la séance inaugurale, les cinquante représentants d'associations de pêcheurs artisans, coopératives, syndicats, organisations communautaires, des académiciens et ONG de seize pays africains, dont les contributions et les expériences ont été d'une grande valeur et ont donné tout un sens à l'atelier ; les personnes ressources dont les contributions ont soutenu l'atelier ; les femmes de l'équipe de DOPA pour leur accueil chaleureux et le partage de leurs expériences ; Peter et son équipe pour avoir pris toutes les dispositions nécessaires ; l'équipe d'interprétation pour son flux d'informations ininterrompu ; l'équipe audio et vidéo pour avoir documenté l'ensemble du processus ; et enfin l'hôtel et le restaurant pour leur hospitalité.

Déclaration de l'Atelier AIPAA/IYafa Afrique

Pour une Pêche artisanale durable et équitable 15-18 février 2023, Accra, Ghana

Nous, les 51 représentants d'associations de petits pêcheurs, de coopératives, d'unions syndicales, d'associations communautaires, d'universitaires et d'organisations non gouvernementales, venus de 16 pays africains constituant 14% des côtes du continent africain et environ 22% de la population mondiale de pêcheurs ;

Réunis à Accra dans le cadre de l'*Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA/IYafa)* proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans la Résolution 72/72, satisfaits de l'importance accordée à la participation des gens de la pêche artisanale dans le développement des politiques et les stratégies de gestion des pêcheries, et également dans le contexte des *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale)* et des *Objectifs de développement durable (ODD)* ;

Accueillant avec satisfaction l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et le plan directeur visant à réaffirmer la Vision panafricaine pour une *Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale*. L'Agenda 2063 traduisant concrètement la façon dont le continent s'efforce de matérialiser cette vision sur 50 ans, de 2013 à 2063, nous soulignons qu'il devra garantir l'accès libre et équitable aux mers, océans, lacs, fleuves et plaines inondables et aux ressources qui s'y trouvent ;

Particulièrement préoccupés par les répercussions destructrices du changement climatique, notamment l'érosion du littoral, et notant que le coût de l'inaction (génératrice potentielle de migration interne et externe) est bien plus élevé que des investissements précoces et des mesures de gestion visant à atténuer les phénomènes ;

Préconisant les principes de la coopération régionale et internationale, la collaboration et la recherche du consensus entre les diverses formes d'organisations de pêcheurs, d'organismes d'appui et les gouvernements, dans le cadre de négociations indispensables pour parvenir à des résultats concrets ;

Proclamant les connaissances et compétences précieuses des Peuples autochtones et des communautés de pêcheurs artisans en mer et dans les eaux intérieures ;

Demandons aux Gouvernements nationaux africains, à l'Union africaine, à la CEDEAO et aux organismes consultatifs régionaux sur la pêche et à la FAO de :

Mettre en œuvre une saison de fermeture uniforme visant à protéger les stocks de poissons partagés en Afrique, et étudier les possibilités de zones fermées et le recours à des méthodes de contrôle des intrants ;

Élaborer des mesures appropriées pour lutter contre les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) qui fait peser encore un danger sérieux sur de nombreux stocks et écosystèmes marins, y compris des techniques de pêche destructrices utilisées par des communautés de petits pêcheurs, ce qui va évidemment à l'encontre des objectifs d'une pêche durable ;

Adopter un système efficace de gestion des pêches artisanales au niveau national pour résoudre les problèmes de surcapacité et de surpêche, particulièrement en décourageant l'expansion inconsidérée des efforts de pêche ;

Promouvoir la certification des produits de la pêche au niveau national dans le but de réglementer et de garantir la production et la consommation d'aliments sains et sûrs issus de petits ateliers de transformation du poisson, en faisant connaître et en facilitant l'utilisation de techniques et d'outils de fumage et de manipulation améliorés, en offrant des programmes de formation relatifs à la certification des produits de la pêche, par exemple ;

Définir et établir des zones de pêche artisanale et à petite échelle afin de garantir la sécurité d'occupation et de protéger les droits d'accès des petits pêcheurs à leurs aires et ressources traditionnelles, y compris par des mesures strictes de suivi, contrôle et surveillance de ces zones ;

Protéger les droits coutumiers et les méthodes traditionnelles d'attribution des droits d'occupation des communautés de petits pêcheurs par les chefs traditionnels et autochtones et empêcher la privatisation des plans d'eau ;

Promouvoir et renforcer la coopération régionale relative à la gestion des pêches, marines et intérieures, et établir des mécanismes efficaces de suivi, contrôle et surveillance afin de coordonner et d'harmoniser les efforts et les capacités des parties concernées en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources halieutiques ;

S'assurer que les accords bilatéraux d'accès à la pêche protègent les droits des petits pêcheurs sur leurs aires et ressources traditionnelles, conformément aux lois internationales et à la législation nationale ;

Contrôler la capacité et les efforts de toutes les flottes de pêche, réduire la taille des flottes de pêche industrielle et minimiser les effets négatifs des engins et pratiques de pêche sur les communautés de petits pêcheurs, en appliquant notamment des réglementations strictes sur les engins ;

Supprimer les obstacles au commerce régional du poisson et des produits de la pêche afin d'améliorer l'accès au poisson en tant que source d'alimentation et de nutrition, et faciliter également un accès équitable aux informations sur les politiques commerciales et les marchés pour les pêcheurs et les transformateurs de poisson ;

Garantir la consultation, la participation, la transparence et la responsabilité dans les processus de déclaration des aires marines protégées (AMP) et dans la mise en œuvre par le gouvernement de l'agenda 30x30, veiller également à la protection des mangroves, des zones de reproduction et des masses d'eau contre la pollution ;

Développer, en matière d'activités économiques dans les zones côtières (tourisme, ports, installations de débarquement du poisson, extraction du pétrole et du gaz, initiatives d'économie bleue) des politiques qui protègent les pêcheurs contre l'expulsion de leurs terres traditionnelles, qui protègent leurs droits humains ;

Faire en sorte que le développement du tourisme offre également aux pêcheurs l'occasion de se lancer dans des moyens d'existence alternatifs ;

Réaffirmer l'importance de la participation des communautés de pêcheurs artisans à la gouvernance des pêches, notamment à la gestion participative, la cogestion des ressources halieutiques, et aussi au développement des compétences et des capacités ;

Créer des possibilités de formation et d'emploi adéquates pour les jeunes des communautés de pêcheurs, particulièrement pour éviter les risques liés à l'émigration ;

Consolider le pilier social de la pêche durable et améliorer la participation des communautés de pêcheurs, en particulier des femmes, aux prises de décisions, en établissant notamment des garanties appropriées contre la criminalisation des pêcheurs et autres travailleurs de la pêche ;

Reconnaître le rôle crucial des femmes en matière de reproduction sociale, soutenir et renforcer les organisations de femmes, et élaborer des politiques destinées à transgresser la perpétuation de la discrimination liée au genre dans la pêche informelle ;

Réduire les défis et les difficultés qui s'additionnent pour les femmes, en élaborant des mesures spécifiques pour répondre à leurs problèmes en tant que récoltantes et transformatrices de poissons et coquillages ;

Développer des plateformes adaptées au contexte culturel et des installations modernes de traitement et de stockage du poisson pour les femmes, prévoir également des moyens de transport public accessibles pour les vendeuses ;

Donner une priorité à la recherche et la collecte de données sur la pêche, dans le domaine maritime et aussi continental, et améliorer les données d'information sur la petite pêche, concernant notamment des technologies de pêche et de transformation plus sûres et plus durables, afin de favoriser des conditions de travail décentes pour les pêcheurs et autres travailleurs du secteur ;

Établir des directives pour la sécurité en mer et dans les eaux intérieures afin de protéger la vie et les engins des pêcheurs artisans et de leurs communautés, et améliorer les conditions de sécurité relatives aux prévisions météorologiques et aux infrastructures des sites de débarquement ;

Élaborer des lignes directrices au niveau national pour améliorer la valeur ajoutée dans le secteur après capture, et offrir un accès facile et équitable au crédit, notamment en proposant des taux préférentiels aux pêcheurs et autres travailleurs du secteur ;

Développer des formes appropriées de régimes de protection sociale, des équipements de soins de santé au travail, et apporter un soutien direct pendant les crises sanitaires telles que les pandémies.

Nous exhortons les gouvernements, les agences et les organisations, agissant en étroite collaboration avec le Groupe consultatif régional africain, à mettre en œuvre les Directives sur la pêche artisanale de manière participative au niveau national.



Visite sur le terrain à l'Association des récolteurs d'huîtres de Densu (DOPA), Ghana

Annexes

Annexe 1

Note de synthèse

Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF)
Technical Services for Community Development (TESCOD)

AIPAA/IYAFPA : Pour une pêche artisanale durable et équitable
Atelier Afrique, Accra, Ghana
15-18 février 2023

Contexte

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2022 Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA/IYAFPA), sous l'égide de la FAO. Cela a donné l'occasion de rappeler les objectifs des Directives sur la pêche artisanale (Directives SSF) et de stimuler leur mise en œuvre. L'AIPAA/IYAFPA portait techniquement sur l'année 2022, mais le présent atelier a bien montré qu'il ne faut pas limiter à une seule année l'attention portée aux questions de pêche artisanale, qu'il convient de maintenir cette attention pour un bon moment encore.

Environ 90% des 140 millions de personnes impliquées dans des activités de pêche au niveau mondial font partie du secteur artisanal, essentiellement mais pas seulement dans les pays du Sud. Ces petits pêcheurs (hommes et femmes) fournissent la moitié de la production mondiale de poisson, et plus de 60% du poisson destiné à la consommation humaine directe. Pour chaque pêcheur artisan, au moins quatre autres personnes ont une activité liée à terre : préparation du matériel, transformation et commercialisation du poisson... Au total, on estime que plus de 500 millions de personnes dépendent de la pêche pour leur subsistance. En tant qu'activité familiale, la pêche apporte une contribution directe à la sécurité alimentaire des ménages, où les femmes jouent un rôle particulièrement important du fait de leur lien avec le marché et comme garantes de l'alimentation domestique, en plus de leur rôle reproductif. Grâce à une bonne mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, il serait encore possible d'améliorer l'apport de la pêche à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance, aux économies locales et nationales.

Les pêches artisanales constituent le premier et plus important maillon d'une longue chaîne d'activités sociales, culturelles et économiques qui contribuent à la santé et au bien-être des communautés locales et de la société en général. La pêche, c'est bien plus qu'une simple activité économique ; elle fait aussi partie de la culture, de l'identité, du mode de vie des communautés concernées, maritimes et continentales. Dans ces populations, coutumes, habitudes alimentaires, rythmes de vie, rituels, croyances spirituelles, systèmes de valeurs, traditions et organisation sociale sont en étroite relation avec la pêche et le milieu aquatique qui conditionnent les moyens d'existence. L'apport de poisson et produits de la pêche par les petits producteurs est également une composante importante de la souveraineté alimentaire. Cela permet aux consommateurs à faible revenu d'exercer leur droit à une alimentation suffisante et d'autres droits humains. Autrement, ils auraient du mal à se procurer une nourriture comparable. Dans beaucoup de communautés maritimes ou continentales, la petite pêche est souvent le seul filet de protection sociale disponible.

En fournissant poisson et produits dérivés, les femmes tiennent une place essentielle dans la concrétisation du droit à l'alimentation. Mais ce rôle est souvent non reconnu et généralement sous-estimé. Selon la FAO, en 2018, 59,5 millions de personnes (dont au moins 14 % de femmes) étaient directement employées à temps plein ou, plus fréquemment, à temps partiel dans le secteur de la pêche de capture et de l'aquaculture. Étant donné que le travail des femmes dans ce secteur est souvent non rémunéré et non enregistré, il s'agit là sans doute d'une sous-estimation flagrante. Les femmes sont surtout présentes dans les segments de la transformation et de la commercialisation.

Actives dans toutes les régions du monde, elles sont devenues d'importantes transformatrices. À vrai dire, le traitement du poisson est majoritairement effectué par les femmes, soit chez elles, soit comme ouvrières dans de grandes usines. Malgré les succès qu'elles peuvent avoir dans leur entreprise, elles sont souvent confrontées à de sérieuses difficultés, à des conditions de travail hostiles. Elles doivent faire face à une concurrence déloyale en matière d'accès à la matière première pour la transformation et la vente.

Objectifs des Ateliers

Dans ce contexte, l'ICSF et ses membres ont organisé en 2022 et 2023 quatre ateliers régionaux, avec échange d'expériences entre femmes, en Asie, Amérique latine et Caraïbes, Afrique et Europe, cela en partenariat avec des organisations mondiales de travailleurs de la pêche.

L'Atelier pour l'Afrique s'est tenu à Accra, Ghana, du 15 au 18 février 2023. Le but général était de mieux faire prendre conscience des aspects suivants : l'apport essentiel des pêches artisanales en matière de sécurité alimentaire mondiale et de nutrition, l'importance des droits fonciers et droits d'accès dans le secteur, le développement social, l'égalité entre hommes et femmes dans ce secteur. Les objectifs de l'Atelier étaient les suivants :

- Accroître, au niveau international, l'implication des organisations de travailleurs de la pêche sur les questions de sécurité alimentaire, de droits fonciers et droits d'accès, d'égalité hommes-femmes et autres aspects du développement social.
- Approfondir la coopération entre organisations de pêcheurs et organisations partageant le même esprit.
- Amplifier la voix des femmes pour un développement sans exclusive des pêches artisanales.
- Fournir une plateforme de réseautage et d'échange de bonnes pratiques afin de renforcer la résilience dans les communautés de pêche artisanales.

L'Atelier a aussi été l'occasion de procéder à un état des lieux sur la façon dont sont mises en œuvre en Afrique les Directives sur la pêche artisanale pour éradiquer la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, soutenir les droits fonciers et d'accès pour les communautés de pêche artisanale.

Participants

L'atelier a accueilli quarante participants venant d'associations locales, d'organisations de pêcheurs nationales et internationales, de réseaux de femmes de la pêche, d'organismes de la société civile à travers l'Afrique. Les groupes cibles émanaient principalement d'organisations actives dans la préparation, la négociation puis la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale en Afrique depuis 2011, notamment le Groupe régional Afrique de l'IPC (Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire) et diverses communautés et organisations de pêcheurs avec lesquelles travaillent des membres de l'ICSF dans leurs environnements locaux ou nationaux.

Méthodologie

L'atelier s'est déroulé sur quatre jours et a débattu généralement des obstacles auxquels sont confrontés les pêcheurs artisans en matière d'accès à la ressource et aux zones de pêche, des stratégies mises en œuvre par les communautés et les organisations concernées pour y faire face, sans oublier divers aspects du développement social.

L'apport des travailleurs de la pêche durant la phase préparatoire a eu toute son importance pour déterminer les questions et les thèmes qui ont fait l'objet des débats à l'Atelier. L'ICSF a envoyé aux participants un questionnaire pour collecter ces contributions.

Voici un certain nombre de sous-thèmes qui ont aussi été abordés à l'Atelier, et qui sont au cœur des activités de l'ICSF et de ses partenaires pêcheurs : droits humains des pêcheurs et autres travailleurs de la pêche, de leurs communautés ; protection sociale ; répercussions des programmes en faveur de « l'économie bleue » sur les pêches artisanales ; conséquences du changement climatique et des

initiatives d'atténuation et d'adaptation sur les pêches artisanales ; rôles des organisations, associations et coopératives de pêcheurs ; décentralisation des structures de gouvernance de la pêche ; intégration de la notion d'égalité et d'équité entre hommes et femmes dans le secteur de la pêche ; promotion du travail décent et du développement social dans les communautés de pêche.

Quelques caractéristiques principales de l'Atelier :

- Des discussions et activités collaboratives qui ont permis aux pêcheurs de partager leurs expériences et leurs points de vue, d'apprendre l'un de l'autre, d'élaborer des stratégies collectives et plans d'action visant à traiter les problèmes dans un contexte local ou national.
- Des espaces ouverts et non exclusifs où pêcheurs et organisations partageant des préoccupations semblables se rencontrent directement pour développer leur coopération en matière de travail de plaidoyer pour la sécurité alimentaire et les droits fonciers.
- Des échanges entre femmes de la pêche pour exposer les expériences des unes et des autres, les difficultés auxquelles elles se heurtent, les stratégies innovantes adoptées pour y remédier.

Structure générale de l'Atelier

- **Jour 1** // Séance 1 : Droits d'accès à la ressource, aux lieux de pêche et au marché pour les pêcheurs en mer et en eau douce
- **Jour 2** // Séance 1 : Visite sur le terrain, partage d'expérience avec l'Association des récolteurs d'huîtres de Densu (DOPA)

Séance 2 : Femmes et questions de genre dans la pêche artisanale

- **Jour 3** // Séance 2, suite : Solutions pour aller de l'avant et améliorer l'accès des femmes à la ressource et participer

Séance 3 : Développement social, emploi et travail décent

- **Jour 4** // Séance 4 : Déclaration de l'Atelier et Plan d'action sur la problématique de genre

Résultats de l'Atelier :

- Déclaration collective des participants
- Communication (site web, bulletin d'information, médias sociaux)
- Plan d'action régional sur les femmes et le genre
- Photos et vidéos
- Compte-rendu de l'atelier



Pêcheurs triant leurs prises, Ghana

Annexe 2

Programme

Jour 1 – mercredi 15 février 2023	
8 h - 9 h	Enregistrement : Elyse Mills & Sivaja Nair (ICSF) Logistique : Kingsley Amenson, Patience Tetteh et Benjamin Nyampong (TESCOD)
9 h - 10 h 30	Séance d'ouverture Bienvenue : Peter Adjei (ICSF / TESCOD) (5 min.) Allocutions de bienvenue : 1. Jojo Solomon – Président du Ghana National Canoe Fishermen Council (GNCF) (10 min) 2. Benjamin Adjei – Responsable adjoint du FAOR/chef de programme 3. Maame Esi Quayson – Directrice, Marine Fisheries Management, Fisheries Commission of Ghana (10 min) 4. Allocution de l'invité d'honneur spécial : Moses Anim, Ministre adjoint du Développement des pêches et de l'aquaculture (15 min) Présentation générale de l'Atelier : Peter Adjei et Venu Gopal (ICSF) (20 min) Photo du groupe
10 h 30 - 10 h 45	Pause thé, café
10 h 45 - 12 h	Présentation des participants
12 h - 13 h	Séance 1 : Droits d'accès des pêcheurs, en mer et dans les eaux intérieures, aux ressources, aux lieux de pêche et aux marchés - Vue d'ensemble régionale Président : Benjamin Campion (ICSF) Contributions : 1) Francis Nunoo (University of Ghana) – Droits d'accès dans les pêches maritimes (25 min) 2) Margaret Nakato (Katosi Women Development Trust, Ouganda) – Droits d'accès dans les pêches intérieures (25 min) Questions/ Commentaires (10 min)
13 h - 14 h	Déjeuner
14 h - 15 h 45	Discussions de groupe (4 groupes anglophones, 2 groupes francophones) Droits d'accès à la ressource pour les communautés de pêche artisanale
15 h 45 - 16 h	Pause thé, café
16 h - 17 h 30	Présentation des comptes-rendus de groupe Animatrice : Rosemarie Mwaipopo (ICSF)
18 h 30 - 20 h 30	Dîner de bienvenue Lieu : University of Ghana Campus

Jour 2 – jeudi 16 février 2023	
8 h 15	Départ visite sur le terrain à Tsokomey, Greater Accra (30 km) Prendre son petit-déjeuner avant 8 h
9 h 30-11 h 45	Sur le terrain. Partage d'expériences avec l'Association des récolteurs d'huîtres de Densu (DOPA)
12 h-13 h	Déjeuner (@ Bojo Beach, Tsokomey)
13 h-14 h	Retour au Erata Hotel
14 h-15 h	Séance 2 : Femmes et questions de genre dans la pêche artisanale Présidence : Sivaja Nair (ICSF) Contributions : 1) Moenieba Isaacs (Université du Cap-occidental, Afrique du Sud) - Femmes en tant que pêcheuses (25 min) 2) Rosemarie Mwaipopo (ICSF) - Problèmes après capture (25 min) Questions/Commentaires (10 min)
15 h-16 h	Discussions de groupe (4 groupes anglophones, 2 groupes francophones) : Principaux problèmes des femmes de la pêche artisanale
16 h-16 h 15	Pause thé, café
16 h 15-17 h 30	Suite des discussions de groupe
18 h 30-20 h 30	Dîner @ Erata Hotel

Jour 3 – vendredi 17 février 2023	
9 h-9 h 45	Séance 2 (suite) : Les femmes de la pêche artisanale Animatrice : Elyse Mills (ICSF) Partage de photos : photos numériques présentées par des participants, montrant le rôle des femmes dans leurs communautés Afrique du Sud – Charmaine Daniels Sénégal – Daouda Ndiaye Tanzanie – Lucyphine Kilanga et Rosemarie Mwaipopo Ouganda – Margaret Nakato Ghana – Nana Kweigyah Isaac et Bernice Agorogo Seychelles – Nancy Marchia Onginjo Togo – Rose Adjoavi Togbenou
9 h 45-11 h 15	Table ronde : Solutions pour aller de l'avant et améliorer l'accès des femmes à la ressource et à la participation Animatrice : Rosemarie Mwaipopo (ICSF) Panel : Nigeria – Olorode Ganiat Oluwakemi Ghana – Josephine Opape Oddo Togo – Rose Adjoavi Togbenou Gambie – Fatou Camara Côte d'Ivoire – Ake Viviane Dompedan Tanzanie – Hadija Juma Malibiche Kenya – Christiana Saiti Louwa Seychelles – Nancy Marchia Onginjo Ouganda – Perus Logose Afrique du Sud – Charmaine Daniels

11 h 15-11 h 45	Pause thé, café
11 h 45-13 h	Remue-méninges : Développer un Plan d'action Animatrice : Moenieba Isaacs (Université du Cap-occidental, Afrique du Sud) Quelles actions importantes faut-il lancer pour traiter les problèmes des femmes de la pêche ?
13 h-14 h	Déjeuner
14 h-15 h	Séance 3 : Développement social, Emploi et Travail décent Président : Peter Adjei (ICSF) Contributions : 1) Benjamin Campion (ICSF) – Défis du développement social et communautés de pêche d'Afrique de l'Ouest (25 mins) 2) Rosemarie Mwaipopo (ICSF) – Présentation, au nom du Mwambao Coastal Community Network, Tanzanie, sur les défis du développement social et les communautés de pêche d'Afrique de l'Est (25 min) Questions/Commentaires (10 min)
15 h-16 h 15	Discussions de groupe (4 groupes anglophones, 2 groupes francophones) : Défis du développement social et solutions
16 h 15-16 h 30	Pause thé, café
16 h 30-17 h 30	Discussions de groupe, suite
18 h 30-20 h 30	Dîner @ Osu Oxford Street

Jour 4 – samedi 18 février 2023	
9 h-10 h 45	Séance 3 (suite) : Développement social, Emploi et Travail décent Animateur : Benjamin Campion (ICSF) Présentation des comptes-rendus de groupe
10 h 45-11 h	Pause thé, café
11 h-13 h	Séance 4 : Présentation du projet de déclaration de l'Atelier Président : Francis Nunoo (University of Ghana) Présentation du projet de déclaration de l'Atelier : Peter Adjei (ICSF/ TESCOOD) Discussion
13 h-14 h	Déjeuner
14 h-16 h	Présentation de la déclaration finale de l'Atelier Président : Francis Nunoo (University of Ghana) Présentation de la déclaration finale de l'Atelier (en anglais et français) : Peter Adjei (ICSF/TESCOD) et Ake Viviane Dompedan (USCOFEPECI)
16 h-16 h 15	Vote de remerciements : Sivaja Nair (ICSF)
18 h-20 h	Dîner de clôture @ Erata Hotel
Dimanche 19 février 2023 – Départ des participants	

Annexe 3

Questions pour les discussions de groupe

Groupe 1 : Les droits fonciers dans la pêche

1. La sensibilisation des pêcheurs et autres travailleurs de la pêche à leurs droits, aux moyens de les faire valoir et de représenter leurs intérêts dans les processus décisionnels pertinents est essentielle pour garantir l'accès aux zones de pêche et aux ressources. Identifier les lacunes et problèmes de capacité des organisations de pêcheurs et autres travailleurs de la pêche pour revendiquer leurs droits aux zones de pêche et à l'accès aux ressources halieutiques. Quelles alliances devons-nous établir et renforcer pour soutenir le plaidoyer national et régional ?
2. Quels sont les dispositifs et outils (sociaux, économiques, environnementaux et politiques) qui existent déjà dans les communautés et peuvent être utilisés pour repousser les politiques et réglementations qui nient le droit d'accéder aux lieux de pêche et à leurs ressources ?
3. Quels types de droits fonciers, au niveau individuel ou communautaire, existent dans votre communauté ? Comment ont-ils contribué à sécuriser l'accès aux zones de pêche et aux ressources halieutiques ? Comment les politiques libérales ont-elles contribué à renforcer l'application des droits traditionnels, des droits des peuples autochtones ? Quelles sont les contributions des Directives sur le droit foncier et des Directives SSF en matière de restauration des droits fonciers ? Quels sont les blocages relatifs à ces instruments ?
4. Quelles mesures et politiques en place peuvent générer plus d'équité en matière d'accès aux lieux de pêche et de ressources halieutiques ?

Groupe 2 : Les femmes de la pêche

1. Quels sont les principaux défis auxquels sont confrontées les femmes de la pêche dans votre pays en termes d'accès aux ressources, aux embarcations et engins de capture, au commerce et aux marchés après récolte, à la sécurité sociale et aux soins de santé, au leadership et à la participation aux organisations de pêcheurs ?
2. Quelles sont les mesures spécifiques nécessaires à la reconnaissance de leur rôle de reproduction sociale dans votre contexte national spécifique ? La reproduction sociale est une combinaison de l'organisation de la production, l'organisation de la reproduction sociale, la perpétuation du genre et la continuation des rapports de classe.
3. Quels sont les problèmes dans le segment après capture ? Peut-on y remédier par des mesures spécifiques négociées ?

Groupe 3 : Développement social et Travail décent

1. Existe-t-il des politiques et des programmes d'éradication de la pauvreté dans votre pays ? Existe-t-il des politiques et programmes de ce type ciblant les pêcheurs et autres travailleurs de la pêche marginalisés, hommes et femmes, en mer et à l'intérieur des terres, y compris les peuples autochtones, les descendants d'Africains, les minorités ethniques et autres, les migrants, etc. ? Quelle est l'efficacité de ces politiques et programmes dans la lutte contre la pauvreté au sein des groupes cibles ? Certaines de ces politiques sont-elles adaptées pour faire face à l'impact du COVID-19 à différents niveaux ?
2. Existe-t-il une politique de l'emploi dans votre pays ? Existe-t-il des projets de création d'emplois et des programmes de développement des compétences pour les communautés de pêcheurs, en mer et à l'intérieur des terres, dans le cadre et en dehors des activités de pêche et de transformation du poisson ? La politique et les initiatives de développement de l'emploi et des compétences permettent-elles d'améliorer l'accès à l'emploi des populations autochtones, des personnes d'ascendance africaine, des communautés locales, des minorités ethniques et autres, des pêcheurs migrants, des jeunes et des femmes ? Ces politiques et initiatives sont-elles adaptées pour faire face à l'impact du COVID-19 à différents niveaux ?

3. Existe-t-il une politique de travail décent axée sur les conditions de travail dans les activités de pêche et de transformation du poisson, en mer et à l'intérieur des terres, qui bénéficie à tous les travailleurs, y compris les migrants ? Les communautés de pêcheurs, en mer et dans les eaux intérieures, les peuples autochtones et les descendants d'Africains, ainsi que les femmes, ont-ils accès à la sécurité sociale, à l'aide sociale et à l'assurance sociale ? Existe-t-il une politique de travail décent pour les pêcheurs et autres travailleurs de la pêche migrants ? Bénéficient-ils de cette politique ? Ces politiques sont-elles adaptées pour faire face à l'impact de COVID-19 à différents niveaux ?
4. Existe-t-il une politique d'inclusion sociale pour les hommes, les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones et leurs communautés, la société civile, les communautés de pêcheurs, les pêcheurs migrants et autres travailleurs de la pêche ? Existe-t-il en conséquence moins de discrimination, au profit du bien-être de tous ? Comment cette politique a-t-elle permis de prévenir la discrimination au cours du COVID-19 ?
5. Existe-t-il une politique de santé bénéficiant à tous ? Existe-t-il une politique en matière de santé et de sécurité au travail et de santé sexuelle et reproductive ? Si oui, ces politiques améliorent-elles l'accès à la santé pour les communautés de pêcheurs, les peuples autochtones, les Afro-descendants, les communautés locales, les pêcheurs migrants, etc. ? Dans quelle mesure ces politiques ont-elles été utiles au cours du COVID-19 ?
6. Y a-t-il une politique d'alphabétisation et d'éducation ? Cela profite-il aux enfants et aux adultes des communautés de pêche ?
7. Y a-t-il une politique du logement, visant notamment les communautés de pêche ?
8. Y a-t-il des politiques d'assainissement, d'eau potable et d'énergie ? Intègrent-elles les communautés de pêcheurs ? Comment profitent-elles à ces populations ?
9. Existe-t-il une politique en matière de changement climatique ? Examine-t-elle le rôle du changement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes dans l'aggravation de la pauvreté, la réduction de l'accès au logement, l'augmentation du risque de maladies et la vulnérabilité de la vie des personnes marginalisées dans les pêcheries maritimes et continentales ? Comment ces répercussions sont-elles prises en compte et comment les mesures correctives bénéficient-elles aux communautés de pêcheurs, aux peuples indigènes, aux Afro-Américains et à d'autres groupes de population ?
10. Existe-t-il des institutions, telles que des associations efficaces, des coopératives, des syndicats, des coopératives de crédit, etc. impliquant des femmes et des hommes engagés à promouvoir la participation aux prises de décision, à négocier des salaires et des mesures de protection sociale, à protéger l'accès aux ressources et aux marchés ? Ces institutions améliorent-elles le bien-être des communautés de pêcheurs ? Comment le mécanisme institutionnel a-t-il fourni une aide économique pendant la pandémie de COVID-19, en étendant l'assistance aux communautés de pêcheurs et aux travailleurs de la pêche tout au long de la chaîne de valeur ?
11. Existe-t-il des mesures visant à assurer une sensibilisation et une protection suffisantes en ce qui concerne la violence, les abus sexuels et le harcèlement à l'encontre des femmes et des filles dans les communautés de pêche et pour remédier à leur faible accès aux services de la justice ? Quel est l'impact de ces mesures ?
12. Existe-t-il des législations et des programmes permettant aux pêcheurs et autres travailleurs de la pêche d'accéder à la justice en toute sécurité et dans des délais raisonnables ? Existe-t-il des institutions efficaces pour répondre à leurs doléances en matière d'accès aux moyens de subsistance, à la santé, au logement, à l'éducation, etc. ?
13. Les politiques, législations et institutions mentionnées ci-dessus contribuent-elles à une meilleure conservation et une utilisation durable de la biodiversité des eaux douces, des eaux saumâtres, des eaux marines et côtières, ainsi qu'à une pêche artisanale responsable et durable ?

Annexe 4

Liste des participants

BÉNIN

1. Mr. Ametepe Louis Victor
Union Nationale des Pêcheurs Marins
Artisans et Assimilés du Bénin
(UNAPEMAB)
BÉNIN
Email : unapemab@gmail.com
Tél: +229 97630217

CÔTE D'IVOIRE

2. Mme Dompedan Ake Viviane
USCOFEPECI
CÔTE D'IVOIRE
Email : akevianedompedan@gmail.com
Tél : +225 0787383423

DJIBOUTI

3. M. Salem Mohamed Gafar
Fédération Nationale de la Pêche
Artisanale de Djibouti
DJIBOUTI
Email : gafaresaleme@gmail.com
/ pechefnpa@gmail.com
Tél : +253 77811068

GAMBIE

4. Mme Camara Fatou
National Association of Artisanal
Fisheries Operations
THE GAMBIA
Email : camarafatou50@yahoo.com
Tél: +220 3724974
5. M. Sowe Alieu
Gambia Fisher Folk Association
THE GAMBIA
Email : alieu_sowe007@yahoo.com
Tél : +22 207773248

GHANA

6. Mme Abaka Edu Emelia
Ghana National Canoe Fishermen
Council (GNCF)C
GHANA

7. M. Ageke Jacob Kabore Tetteh
National Inland Canoe Fishermen Council
(NICFC)
GHANA
Email : jacobvotalake@gmail.com
Tél : +233 243335598
8. Mme Agorogo Bernice
Densu Oyster Pickers Association (DOPA)
GHANA
Email : daawomen@gmail.com
Tél : +233 0572913344
9. M. Amenson Kingsley
Technical Services for Community
Development (TESCOD)
GHANA
Email : amen4king@gmail.com
Tél : +233 249 375 798
10. M. Benjamin Adjei
Assistant FAOR / Head of Programme
GHANA
Email: Benjamin.Adjei@fao.org
11. Mme Doris Ahaji
National Fish Processors & Traders
Association (NAFPTA)
GHANA
Email : reginasolomon57@gmail.com
Tél : +233 269362532
12. M. Kweigyah Isaac Nana
Canoe & Fishing Gear Owners Association
of Ghana (CaFGOAG)
GHANA
Email : nkweigyah@gmail.com
Tél : +233 246909643
13. Mme Maame Esi Quayson
Marine Fisheries Management, Fisheries
Commission of Ghana
GHANA

14. M. Moses Anim
Deputy Minister
Ministry of Fisheries and Aquaculture
Development
Accra
GHANA
15. M. Nyampong Benjamin
Technical Services for Community
Development (TESCOD)
GHANA
16. Mme Opare Addo Josephine
Central & Western Fishmongers
Association (CEWEFIA)
GHANA
Email : jobelladdo@gmail.com
Tél : +233 24463650 / +233 553096301
17. M. Peter Linford Adjei
Technical Services for Community
Development (TESCOD)
GHANA
Email : pieroquz@gmail.com
Tél : +233 561110099
18. Mme Rebecca Eshun
National Fish Processors & Traders
Association (NAFPTA)
GHANA
Email : reginasolomon57@gmail.com
Tél : +233 269362532
19. Mme Sasu Lydia
Development Action Association (DAA)
GHANA
Email : daawomen@gmail.com
Tél : +233 0264792302
20. M. Solomon Jojo
Président
Ghana National Canoe Fishermen
Council (GNCF)C
GHANA
Email : solomon.jojo1957@gmail.com
/ solomonkojo@yahoo.com
21. M. Solomon Regina
National Fish Processors & Traders
Association (NAFPTA)
GHANA
Email : reginasolomon57@gmail.com

22. Mme Thomas Suapim
National Fish Processors & Traders
Association (NAFPTA)
GHANA
Email : reginasolomon57@gmail.com
Tél : +233 269362532
23. Mme Tetteh Patience
Technical Services for Community
Development (TESCOD)
GHANA

KENYA

24. Mme Louwa Christiana Saiti
El Molo Forum
KENYA
Email : louwachristiana@gmail.com
Tél : +254 740633953

MAURITANIE

25. M. Abeid Sid'Ahmed
Fédération Nationale des Pêches (FNP)
de Mauritanie
MAURITANIE
Email : abeid11957@hotmail.fr
Tél : +222 46793431

NIGERIA

26. Mme Ihwiwhu Diana Eka
Host Oil and Gas Community Women
Association, Ughelli
NIGERIA
Email : ekadiana7020@gmail.com
Tél : +234 8037943483
27. Mme Olorode Ganiat Oluwakemi
Fishermen & Women Association of
Lagos State
NIGERIA
Email : olorodeganiat@gmail.com
Tél : +234 8076959693
28. M. Owolabi Odulaja Omolaja
Amuludun Multipurpose Cooperative
Society (Youth)
Epe
NIGERIA
Email : odulajaowolabi@gmail.com
Tél : +234 7026162806

29. M. Wakil Umaru Buba
Lake Chad Basin Fisheries Association of
Nigeria,
Maiduguri Borno State
NIGERIA
Email : ubwakilgza68@gmail.com
Tél : +234 8069353838

SÉNÉGAL

30. M. Diatta Bassirou
Association des Pêcheurs de la
Commune Rurale de Mangagoulack
SÉNÉGAL
Email : diattabassirou525@gmail.com
Tél : +221 779872200
31. M. Ndiaye Elhadji Daouda
Collectif National des Pêcheurs
artisanaux du Sénégal
SÉNÉGAL
Email : davidndiaye68@gmail.com
Tél : +221 773532560

SEYCHELLES

32. Mme Onginjo Nancy Marchia
Seychelles Fishermen and Boat Owners
Association / Fédération des Pêcheurs
Artisans de l'Océan Indien
SEYCHELLES
Email : sfboa.chairperson@gmail.com
Tél : +248 2775561

AFRIQUE DU SUD

33. Mme Daniels Charmaine
SOUTH AFRICA
Email : cydaniels68@gmail.com
Tél : +27 764567725
34. Mme Gwebani Sibongiseni Candy
Masifundise Development Trust
SOUTH AFRICA
Email : sibongiseni@masifundise.org.za
Tél : +278 23829259 / +277 30238553
35. Mme Manuel Taitum-Lee
Institute for Poverty, Land and Agrarian
Studies (PLAAS)
University of the Western Cape
SOUTH AFRICA
Email : taitumleemanuelor@gmail.com
Tél : +27 665976403

TANZANIE

36. Mme Julius Kilanga Lucyphine
Environmental Management &
Economic Development Association
(EMEDO)
TANZANIE
E-mail : lucyjuliusk@gmail.com
Tél : +255 763202059
37. Mme Malibiche Hadija Juma
Tanzania Women Fishworkers
Association (TAWFA)
TANZANIA
Email : hadijamalibiche@gmail.com
Tél : +225 712827186

TOGO

38. M. Ametepe Gnininvi Amedji
Union des Coopératives de Pêche
Maritime (UNICOPEMA)
TOGO
Email : olivierametepegn@gmail.com
Tél : +228 90287423
39. M. Legbeze Dosseh
Fédération Nationale des Unions
des Coopératives de Pêches du Togo
(FENUCCOPEMA)
TOGO
Email : dossehlegbeze@gmail.com
/ fenucoopeto@gmail.com
Tél : +228 91096464
40. Mme Togbenou Rose Adjoavi
Union des Coopératives de Pêche
Maritime (UNICOPEMA)
TOGO
Email : togbenourose@yahoo.fr

TUNISIE

41. M. Hamrit Ramzi
Association Tunisienne pour le
Développement de la Pêche Artisanale
(ATEDPA)
TUNISIE
Email : chef.ramzi1273@gmail.com
/ ramzi.hamrit@gmail.com
Tél : +216 25916755

UGANDA

42. Mme Logose Perus
Kiyindi Women Fish Processors
Association / UWFOCA
UGANDA
Email : kiyindiwomen@gmail.com
Tél : +256 785221623

PERSONNES RESSOURCE

43. M. Isaacs Moenieba
Institute for Poverty, Land and Agrarian
Studies (PLAAS)
University of the Western Cape
SOUTH AFRICA
Email : misaacs@plaas.org.za
Tél : +27 846828443
44. M. Campion Benjamin
Kwame Nkrumah University of Science
and Technology (KNUST)
GHANA
Email : bbcampion@gmail.com
Tél : +233 247776666
45. Mme Mwaipopo Rosemarie Nyigulila
University of Dar es Salaam
TANZANIA
Email : salwengele@gmail.com
Tél : +255 787050287
46. Mme Nakato (Lubyayi) Margaret
Katosi Women Development Trust
UGANDA
Tél : mnakato@worldfisher-forum.org
Tél : +256 772587427
47. M. Nunoo Francis
Department of Marine and Fisheries
Sciences
University of Ghana
GHANA
Email : fkenunoo@ug.edu.gh
Tél : +233 0208474852

ICSF

48. Mme Elyse Mills
Programme Associate
International Collective in Support of
Fishworkers (ICSF)
THE NETHERLANDS
Email : elyse.icsf@gmail.com
Tél : +31 626945328
49. Mme Sivaja K. Nair
Programme Executive
International Collective in Support of
Fishworkers (ICSF)
No:22, First Floor
Venkatrathinam Nagar
Adyar
Chennai 600 020
INDIA
Email : icsf@icsf.net
Tél : +91-44-24451216 / 24451217
50. M. N. Venugopalan
Programme Manager
International Collective in Support of
Fishworkers (ICSF)
No.22, First Floor
Venkatrathinam Nagar
Adyar, Chennai 600 020
INDIA
Email : icsf@icsf.net
Tél : +91-44-24451216 / 24451217

TRADUCTION

51. Le Bihan Gildas
Rond-point du Moustoir
56100 Lorient
FRANCE

SAMUDRA

pour Accra

INTERNATIONAL COLLECTIVE IN SUPPORT OF FISHWORKERS



- AUJOURD'HUI**
- Inauguration et présentations
 - Accès SSF aux ressources
 - Discussions de groupe
 - Dîner et programme culturel

Message de bienvenue

ICSF organise quatre ateliers régionaux et des échanges de femmes en Asie, en Afrique, en Amérique latine et en Europe en partenariat avec des organisations de travailleurs de la pêche dans ces régions. L'atelier Afrique est le troisième en la série après l'atelier régional Asie et Amérique latine. L'objectif général de ces ateliers est de renforcer la reconnaissance des contributions cruciales de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la nutrition mondiales et de réitérer l'importance des droits fonciers, du développement social et de l'égalité des sexes dans le secteur.

SAMUDRA pour Accra, publié quotidiennement pendant les ateliers, vous apporte des mises à jour du programme, des entretiens avec les participants et de courts articles sur la pêche artisanale dans la région. Pour plus d'informations, écrivez à icsf@icsf.net ou sivaja.icsf@gmail.com



AKWAABA & BA ACCRA!

**Bienvenue à Accra ! Bienvenue à ICSF et TESCOD Afrique
Atelier célébrant la petite échelle durable et équitable
pêcheries.**



- REPRÉSENTATION**
- Participants de 16 pays
 - Représentation de 32 organisations SSF
 - 45 participants
 - 24 femmes
 - 21 hommes

- QU'EST-CE QU'IL Y A À L'INTÉRIEUR**
- Présentation de l'atelier
 - Surveillance SSF
 - Voix de femmes
 - Spécial IYAFA Accra
 - Ressources

Présentation de l'atelier

L'atelier régional africain qui suit l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, 2022, vise à lancer des discussions sur les droits fonciers, le développement social et l'égalité des sexes dans la pêche artisanale et à évaluer la mise en œuvre des directives SSF dans la région. Les objectifs généraux de l'atelier sont;

- Accroître l'engagement international des organisations de travailleurs de la pêche concernant la sécurité alimentaire, les droits d'accès, l'égalité des sexes et les questions de développement social.
- Approfondir la coopération entre les travailleurs de la pêche et les organisations aux vues similaires.

- Amplifier la voix des femmes dans le développement inclusif de la pêche artisanale.
- Fournir une plate-forme de mise en réseau et de partage des meilleures pratiques pour renforcer la résilience

L'atelier comprend trois jours de discussions de groupe intenses et de présentations ainsi qu'une journée de visite sur le terrain à Tsokomey pour une session de partage d'expériences avec la Densu Oyster Pickers Association (DOPA) et une exposition de photos sur les femmes dans la pêche.

Le tableau du programme et de plus amples détails sur l'atelier sont disponibles sur la page Web de l'atelier: <https://www.icsf.net/resources/africa-workshop-iyafa-2023/>

Les Organismes

Services Techniques pour le Développement Communautaire (TESCOD)

TESCOD est une ONG avec l'accent mis sur une approche fondée sur les droits de l'homme pour la gestion durable des ressources ; notamment la pêche artisanale.

TESCOD travaille avec les communautés et les organisations pour renforcer les capacités de leurs membres par le biais d'auto-assistance, d'éducation et de formation ; et facilite l'accès aux services de soutien. Les interventions politiques en matière de pêche artisanale sont devenues un domaine d'intervention important depuis l'adoption des Directives FAO sur la pêche artisanale en 2014. pour le TESCOD.

Collectif International de Soutien aux Travailleurs de la Pêche (ICSF)

ICSF est une organisation internationale ONG qui travaille à la mise en place d'une pêche équitable, équitable en

matière de genre, autonome et durable, en particulier dans le secteur artisanal à petite échelle.

En tant qu'organisation de soutien, l'ICSF s'engage à influencer les processus décisionnels nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine de la pêche afin que l'importance de la pêche artisanale, des travailleurs de la pêche et des communautés de pêcheurs soit dûment reconnue.

Qui est à l'atelier?

1. Union Nationale des Pêcheurs Marins Artisans et Assimilés du Bénin (UNAPEMAB), Bénin
2. USCOFEPECI, Côte d'Ivoire
3. Fédération Nationale de la Pêche Artisanale de Djibouti, Djibouti
4. Gambia Fisher Folk Association
5. National Association of Artisanal Fisheries Operations, The Gambia
6. KNUST, Ghana
7. Development Action Association (DAA), Ghana
8. Densu Oyster Pickers Association (DOPA), Ghana
9. Ghana National Canoe Fishermen Council (GNCF), Ghana
10. Central & Western Fishmongers Association (CEWEFIA), Ghana
11. National Fish Processors & Traders Association (NAFPTA), Ghana
12. National Inland Canoe Fishermen Council (NICFC), Ghana
13. Canoe & Fishing Gear Owners Association of Ghana (CaFGOAG)
14. El Molo Forum, Kenya
15. Fédération Nationale des Pêches (FNP) de Mauritanie, Mauritanie
16. Fishermen & Women Association of Lagos State, Nigeria
17. Amuludun Multipurpose Cooperative Society (Youth), Epe, Nigeria
18. Host Oil and Gas Community Women Association, Ughelli, Nigeria
19. Lake Chad Basin Fisheries Association of Nigeria
20. Collectif Nationale Des Pêcheurs Artisans du Sénégal
21. Association des Pêcheurs de la Commune Rurale de Mangagoulack, Sénégal
22. Seychelles Fishermen and Boat Owners Association
23. Sierra Leone Artisanal Fishermen's Union (SLAFU)
24. Masifundise Development Trust, South Africa
25. South African Artisanal Organization, South Africa
26. Tanzania Women Fishworkers Association (TAWFA), Tanzania
27. Environmental Management & Economic Development Association (EMEDO), Tanzania
28. Fédération Nationale des Unions des Coopératives de Pêches du Togo (FENUCOOPETO), Togo
29. Union des Coopératives de Pêche Maritime (UNICOOPEMA), Togo
30. Association Tunisienne pour le Développement de la Pêche Artisanale (ATEDPA), Tunisie
31. Katosi Women Development Trust, Uganda
32. Kiyindi Women Fish Processors Association / UWFC, Uganda

Voix de Femmes **Ake Viviane Dompedan, USCOFEPECI , Côte d'Ivoire**



Je suis très heureuse d'être ici au Ghana car je crois que ces ateliers aideront les femmes à renforcer leurs capacités et aussi à donner de la visibilité au travail qu'elles font. J'ai rejoint l'USCOFEPECI en tant que membre en 2016. Mon adhésion à l'organisation m'a énormément aidée à obtenir beaucoup d'informations, m'a donné l'opportunité de voyager et de rencontrer d'autres femmes de SSF et de discuter de nos défis communs, construisant ainsi une solidarité pour trouver des solutions à nos problèmes. Les femmes font partie intégrante de la SSF, elles sont le début et la fin de la SSF - les femmes parrainent les hommes lorsqu'elles vont à la pêche -

en termes de recherche de ressources financières pour elles, de préparation de la nourriture et lorsqu'elles reviennent après la pêche, les femmes vendent leur poisson ou traitent-les et versent l'argent aux hommes. Le rôle des femmes est important à la fois dans la pêche avant et après la récolte ; pourtant leur rôle n'est pas valorisé dans de nombreux contextes et nous sommes invisibles. Nous avons besoin de droits d'accès aux lieux d'utilisation et d'accès à la technologie et à l'infrastructure qui soutiendront notre travail. J'espère que l'atelier discutera énormément de ces questions pour nous aider à identifier des mécanismes pour atténuer ces problèmes.

LA MONTRE SSF

Ghana : Les activités de pêche à petite échelle sont profondément enracinées dans la culture ghanéenne et sont une source essentielle de moyens de subsistance et de nutrition, tant dans les zones côtières que riveraines du pays. On estime que le secteur de la pêche artisanale au Ghana emploie plus de 90 pour cent du total des pêcheurs marins du pays. Les pertes après récolte dues au gaspillage, le manque de participation effective au processus de prise de décision sont les principaux défis auxquels est confrontée la pêche artisanale au Ghana.

Ouganda : Le sous-secteur de la pêche artisanale joue un rôle essentiel dans la fourniture des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire en Ouganda. La pêche artisanale ougandaise opère exclusivement dans les eaux intérieures. Le secteur de la pêche contribue à 2% du produit intérieur brut (PIB) et à 12% du PIB agricole. Le développement d'infrastructures post-récolte appropriées est un défi majeur auquel est confrontée la pêche artisanale dans le pays.

Tanzanie: la République-Unie de Tanzanie est un précurseur dans la mise en œuvre de les Directives SSF au niveau des pays avec l'élaboration d'un Plan d'action national pour la mise en œuvre des Directives SSF. Les petits pêcheurs de Tanzanie produisent environ 400 000 tonnes par an.

Sierra Leone : La pêche artisanale joue un rôle très important dans la sécurité alimentaire et la nutrition nationales en Sierra Leone, garantissant les moyens de subsistance et en tant que source de revenus pour de nombreuses personnes. Les secteurs comptent environ 18,000 pêcheurs artisanaux et plus de 11 000 pirogues de pêche. La pêche artisanale représente environ 80 pour cent du total des débarquements de poissons marins.



Photo montrant SSF au Ghana

BRISE-GLACE AU GHANA

- *Bonjour- Agoo* (A-go)
- *Je vous salue bonjour- mema mo akye* (mema mo ache)
- *Comment allez-vous- Ete sɛn?* (Ete sern?)
- *Quel est ton nom- Wo din de sɛn?*

Message de l'Hôte



Je vous souhaite la bienvenue à tous l'atelier régional IYafa Afrique et je suis heureux de vous accueillir

tous à Accra.

La pêche à petite échelle joue un rôle important dans la garantie de la sécurité alimentaire au Ghana et environ trois millions de personnes dépendent de la pêche artisanale. Cependant, la baisse des captures est apparue comme une menace majeure pour les communautés SSF, ayant une implication sur leurs indicateurs de développement social. Pourtant, le Ghana est très particulier dans ses efforts pour soutenir la SSF par l'action politique et l'implication des OSC. La politique de cogestion sur la gestion durable des ressources et les interventions sur l'éducation, en particulier dans le cadre des directives SSF, sont quelques-uns des meilleurs exemples de tels efforts. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres et espérons que cet atelier sera une opportunité pour les représentants des SSF des 16 pays africains de se réunir et d'identifier des solutions potentielles aux problèmes auxquels sont confrontés les SSF dans la région.

IYafa AFRICA WORKSHOP 2023



Quarante-cinq participants de 16 pays africains se sont réunis à Accra, au Ghana, pour assister à l'atelier régional africain : Célébrer une pêche durable et équitable du 15-18 Février, 2023.

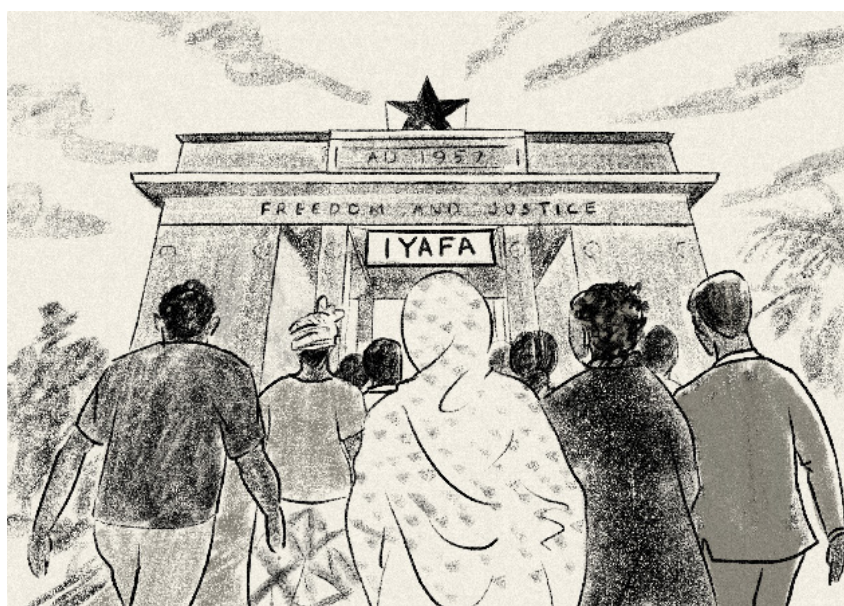
Page Web de l'Atelier!

ICSF a lancé une page Web dédiée sur son nouveau site Web, avec des ressources, des publications et des informations utiles sur la pêche artisanale dans la région. Visitez la page Africa Workshop ici:

<https://www.icsf.net/resources/africa-workshop-iyafa-2023/>

À L'ORDRE DU JOUR D'ATELIER

- Développement social des SSF
- Femmes et genre dans SSF
- Discussions de groupe
- Panels et remarques finales
- Déclaration de l'atelier



SAMUDRA

pour Accra

INTERNATIONAL COLLECTIVE IN SUPPORT OF FISHWORKERS



RÉSUMER

- Excursion sur le terrain à Tsokomey
- Partage d'expérience avec DOPA
- Femmes en SSF

Prise du Jour

Aliou Sawe, The Gambia

La véritable prise de la journée a été la visite sur le terrain de l'Association Densu Oyster Pickers à Tsokomey. Un grand merci aux organisateurs pour l'organisation de la visite. Nous avons pu voir la façon dont la communauté s'est mobilisée pour protéger ses ressources, assurer ses droits d'accès et ses moyens de subsistance. La vision des femmes se collectivisant pour sauvegarder et cogérer durablement leurs ressources était assez motivante. Il était rassurant de constater que les femmes étaient impliquées dans la récolte, la transformation et la commercialisation du produit en revendiquant leur place dans l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche. L'échange a été très instructif et la visite sur le terrain qui a suivi au bord de la rivière a donné une expérience de première main des lacunes et des défis rencontrés dans de telles entreprises. Je vais porter ce message à mon pays pour



Atelier Afrique 2023

L'atelier régional de quatre jours pour l'Afrique a été inauguré le 15 février 2022, au Harajuku Hall, Erata Hotel



L'atelier régional africain célébrant la pêche durable et équitable a connu un démarrage dynamique à Accra. Peter Adjei a souhaité la bienvenue aux participants à l'atelier. Le discours de bienvenue des délégués a souligné la nécessité de la collectivisation, la vision à long terme de la durabilité, le développement social et la nécessité de donner la priorité à la mise en œuvre des directives SSF en mettant l'accent sur l'équité entre les sexes. L'allocution de l'invité d'honneur: Hon Moses Anim, le vice-ministre du développement de la pêche et de l'aquaculture a discuté de la pêche artisanale dans le cadre de la durabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

BRISE-GLACE AU GHANA

- *Bon après-midi- Me ma mo ahä* (me-ma mö aha)
- *Bonne soirée- Me ma mo agyo* (Me-ma mö ajo)
- *Bonne nuit- Da yie* (Da yi-ay)

QU'EST-CE QU'IL Y A À L'INTÉRIEUR

- Discussions
- Avis
- Surveillance SSF
- Voix de femmes
- Ressources

Droits d'accès des travailleurs de la pêche maritime et continentale aux ressources et aux espaces

Le premier jour de l'atelier a déclenché une discussion sur les droits fonciers en mettant l'accent sur les pêches intérieures et marines. La session a commencé avec les contributions du professeur Francis Nunoo qui a parlé des droits d'accès dans les pêcheries maritimes. Il a offert une perspective historique sur les droits fonciers en termes d'accords nationaux, bilatéraux et internationaux en commençant par une discussion sur l'UNCLOS. Tout en réitérant la nécessité de préserver les biens communs, il a souligné l'importance de la protection des zones de pêche artisanale et de la lutte contre la pollution pour garantir le droit d'accès des pêcheurs artisanaux. La deuxième séance d'information sur les pêches continentales par

Margaret Nakato a utilisé une perspective de genre pour discuter des questions relatives aux droits d'accès dans les pêches continentales. Elle considère que l'avènement du tourisme, la pollution et les stratégies de développement non réglementées ont un impact sur les droits d'accès des pêcheurs de l'intérieur.

Les discussions de groupe qui ont suivi ont divulgué des questions telles que la dépénalisation des associations de pêcheurs, le besoin d'une plateforme de partage d'informations, le besoin d'approches consultatives et participatives et la cartographie des zones SSF en tant que stratégies qui doivent être adaptées pour garantir le droit d'accès des SSF à leurs ressources.

Le Forum Culturel

Une chanson populaire Twi, chantée par les pêcheurs pour démontrer l'énergie et les compétences nécessaires pour pagayer un canot

*"TSisi mbom, tabon mbom
Sisi mbom, tabon mbom
Eyi yw adzea nEyw a aa
Eyi yw adzea nEyw a aa
Efarmyi kwan tabon Ennfa nko
nekyir oo
Sisi mbom, tabon mbom
Sisi mbom, tabon mbom"*



Nana Kweigyah Isaac, Ghana

Que veut dire la chanson :

C'est ce qu'on fait, un pêcheur pagaie la pirogue pour avancer et non reculer



Pêchuses de la communauté korkorbite tissant une natte en utilisant des feuilles de sari pendant leur temps libre. Les pêcheuses de ces communautés engagées dans la récolte des huîtres se livrent à une deuxième activité génératrice de revenus comme le tissage de nattes pendant la saison fermée de cinq mois de novembre à avril.

Avis



Un domaine qui doit être renforcé dans la pêche dans le cadre de l'approche des 3 A (Sensibilisation, Alliance et Action). Beaucoup a été fait pour la sensibilisation et la création d'alliances

et nous avons construit de nombreuses alliances aux niveaux local, national et régional. Maintenant, ce dont nous avons besoin, c'est d'une action forte, et nous devons discuter beaucoup plus des actions concrètes qui doivent être entreprises

Margaret Nakato, Uganda



Les présentations étaient intéressantes et ont partagé de nouvelles idées et expériences, c'était une expérience éducative. Ce que j'ai le plus aimé la veille, ce sont

les questions qui ont été partagées pour guider la discussion. Cela a vraiment déclenché des discussions fructueuses et nous avons également pu écouter différentes perspectives d'autres groupes. Je crois que la chose la plus importante est de s'organiser dans leurs contextes locaux et de nouer des alliances avec des organisations partageant les mêmes idées afin d'exiger avec force leurs avantages.

Ramzi Hamrit, Tunisia

Les discussions ont été très intenses



et intéressantes. J'attends avec impatience la visite sur le terrain et je m'attends à ce qu'elle soit intéressante, car il s'agit de mettre les femmes au premier

plan. Aux Seychelles, nous ne sommes pas aux prises avec le défi des inégalités entre les sexes comme discuté par les autres pays, il serait donc intéressant de noter comment ces différences fonctionnent dans les contextes locaux. Les pêcheurs doivent se rassembler et travailler ensemble sur un front uni pour assurer leurs propres avantages.

Nancy Marchia Onginjo, Seychelles

Voix de femmes

Lucyphine Julius Kilanga, Tanzania



Il est intéressant de noter que nous avons ici des représentants des représentants du gouvernement, car ce sont eux les décideurs finaux et l'un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés dans notre travail est d'atteindre les représentants du gouvernement. Ce que je considère comme un défi majeur pour les femmes est leur manque d'accès aux intrants technologiques liés à la pêche. Il ne s'agit pas seulement de technologies de transformation ou de commercialisation du poisson, mais aussi de technologies de l'information qui limitent leur accès aux ressources disponibles. Par exemple, il existe de nombreux prêts disponibles pour les femmes, mais elles ne peuvent pas y accéder en

raison du processus technologique impliqué dans leur accès, comme la numérisation des formulaires de demande et l'exigence de connectivité Internet. Il existe des facteurs économiques et sociaux qui limitent l'accès des femmes à ces technologies. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une évaluation des besoins sur l'adoption de technologies qui soit sensible au genre et sensible au genre. L'adoption de la technologie ne devrait pas se transformer en un autre outil de marginalisation des femmes. En ce qui concerne l'atelier, ma suggestion est que cela aurait été mieux, si nous pouvions attirer l'attention des médias.

LA MONTRE SSF

Tunisie: En 2018, la SSF a contribué à 7 % de la production totale de poisson, soit environ 6 200 tonnes. Le secteur emploie environ 6,000 pêcheurs qui utilisent principalement des bateaux en bois, dont des felouques et des esquifs pour la pêche. Les engins traditionnels comprennent des pièges, tels que la nasse et les karfas, ainsi que des filets maillants et des palangres. Les engins plus modernes comprennent les lignes à main et les chaluts à petites mailles. De nombreux petits pêcheurs tunisiens utilisent également des sennes de plage.

Togo: La pêche artisanale au Togo se caractérise principalement par des pêcheurs utilisant des engins traditionnels tels que des pirogues, des casiers et des filets. Environ 22 000 personnes, dont des pêcheurs, des transformateurs et des commerçants, sont employées dans ce secteur. Malgré son importance, le secteur de la pêche artisanale au Togo est confronté à des défis, notamment la surpêche, des cadres réglementaires faibles et un accès limité au crédit et aux marchés.

Sénégal: SSF représente environ 3% du PIB du pays et emploie plus de 600 000 personnes. Les pêcheurs utilisent des techniques traditionnelles et de petits bateaux, tels que des pirogues, des canoës ou des pirogues et utilisent des filets, des lignes, des hameçons et des pièges pour cibler une variété d'espèces, notamment les sardines, le maquereau, le poulpe, les crevettes et d'autres poissons démersaux et pélagiques.

Seychelles: Il y a environ 1 500 petits pêcheurs, qui contribuent à environ 10% de la production totale de poisson du pays. Le gouvernement a mis en place un système de licences pour les petits pêcheurs afin de gérer l'effort de pêche et soutient la recherche scientifique pour mieux comprendre les populations de poissons et éclairer les pratiques de gestion durable.



Densu Oyster Picking Association (DOPA) partage ses expériences avec les participants à l'atelier

L'EXPÉRIENCE !

L'accueil chaleureux offert par les membres de la DOPA a aidé les participants à vaincre la chaleur et à se casser une jambe en se rendant au lieu de rencontre. L'exposition photo sur les activités du groupe a détaillé les activités de DOPA en lien avec l'ostréiculture. Dans les échanges qui ont suivi, les femmes ont détaillé la manière dont elles s'organisaient pour assurer leur subsistance, leur avancement économique et la gestion durable de leurs ressources.

Les principaux défis partagés étaient la nécessité de générer des revenus alternatifs pendant la saison fermée et le besoin d'assistance technique pour utiliser les sous-produits comme les coquilles d'huîtres.

Quand la théorie rencontre la pratique !

Les sessions sur le genre ont été un véritable amalgame de théorie et de pratique lorsque les personnes ressources ont fait un effort pour intégrer les défis auxquels sont confrontées les femmes dans la pêche dans les domaines des théories féministes sur les réalités de genre. L'effet de cela s'est reflété dans les présentations qui ont suivi et qui ont approfondi les réflexions sur les questions relatives aux femmes.

The Photo sharing

The photo sharing celebrating women in fisheries portrayed women's roles in various processes along the fisheries value chain. The participants then discuss various challenges faced by women all through these processes in their national context.

For more information on the photos shared, please visit the ICSF webpage on Africa workshop

VISITE GUIDÉE À TSOKOMEY



Les participants interagissent avec les représentants de la DOPA et les membres de la communauté locale lors de leur visite au bord de la rivière Densu.

Page Web de l'Atelier!

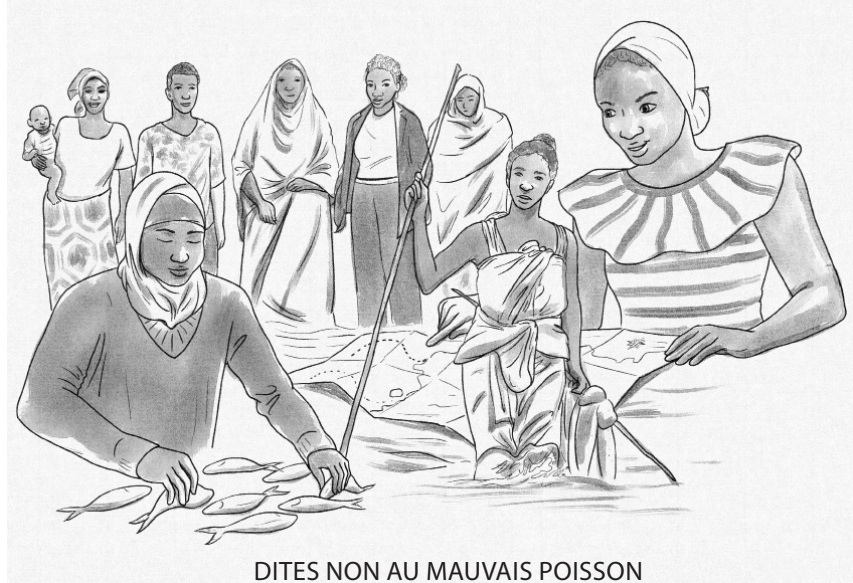
Veuillez consulter la page de l'atelier ICSF Afrique ici pour des mises à jour régulières:

<https://www.icsf.net/resources/africa-workshop-iyafa-2023/>

Suis nous sur Instagram:
https://instagram.com/icsf_fish?igshid=YmMyMTA2M2Y=

QU'EST-CE QU'IL Y A AUJOURD'HUI

- Table ronde sur le genre
- Partage de photos
- Plan d'action pour l'équité entre les sexes
- Discussions de groupe
- Développement social, emploi



DITES NON AU MAUVAIS POISSON

SAMUDRA

pour Accra

INTERNATIONAL COLLECTIVE IN SUPPORT OF FISHWORKERS

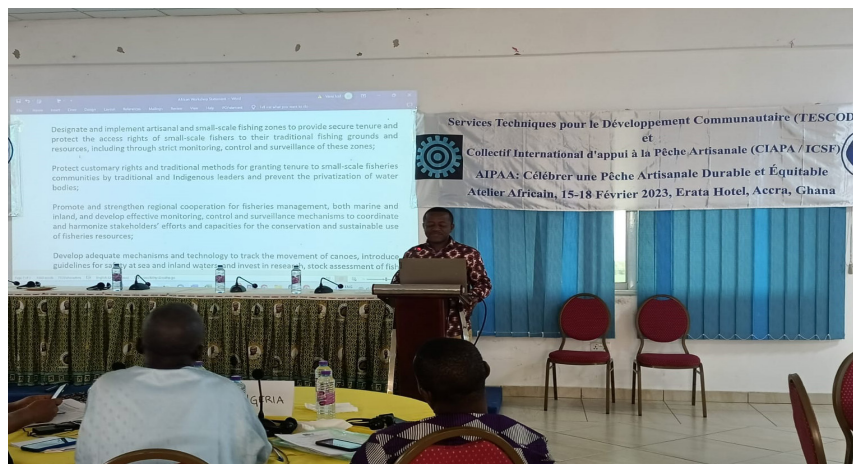


The Accra statement 2023

L'atelier régional de quatre jours sur l'Afrique s'est terminé le 18 février 2022, avec l'adoption de la Déclaration de l'Afrique 2023

RÉSUMER

- Photo Sharing
- Towards a gender plan of action
- Social Development



Présentation de la déclaration de l'atelier Afrique

“Aller à la pêche est l'un des le plus agréable expériences je peux imaginer.”

Fennel Hudson



L'adoption de la déclaration africaine à Accra a marqué la conclusion de l'atelier régional africain. La déclaration, reconnaissant les défis existants et nouveaux auxquels est confrontée la pêche artisanale dans la région, a appelé les gouvernements nationaux africains, les organismes régionaux de pêche et la FAO à protéger les droits des pêcheurs, à assurer la durabilité des ressources et à sauvegarder la bonne mise en œuvre des politiques. La déclaration a également réaffirmé la nécessité de promouvoir la justice entre les sexes et le développement social et de protéger les droits traditionnels et les connaissances des communautés de pêcheurs à petite échelle.

BRISE-GLACE AU GHANA

- Comment allez-vous- !te s1n? (Ete sern?)
- Je vais bien- me ho yɛ? (Meho ye)
- Comment se passe la rencontre- Nhyiamu no ɛɛkɔ sɛn?

WHAT'S INSIDE

- Discussions
- Opinion
- SSF Watch
- Voices of Women
- Resources

Développement social, emploi et travail décent

La session a commencé par des présentations de Benjamin Campion et du réseau de la communauté côtière de Mwambao. Benjamin a donné un aperçu historique de l'évolution des discours sur le travail décent et a détaillé les manières dont il est adopté dans les espaces politiques et a offert une vérification de la réalité sur l'adoption de la même chose. La deuxième présentation a porté sur les moyens de relever ces défis. Les présentations détaillées par la suite guidées par des questions portant sur

les différentes politiques et stratégies de développement social ont mis en évidence la disponibilité des différentes politiques au niveau national. Les principaux défis identifiés par les participants étaient ceux des lacunes de mise en œuvre et des lacunes d'accès qui les en privent. Les participants ont également réaffirmé la nécessité d'avoir des politiques différenciées pour l'ESS compte tenu de leur vulnérabilité différentielle.

LE FORUM CULTUREL

Une chanson française originale écrite par le participant

*“Ho L’Afrique
Soyons Tous unis
A la protection de nos
Resources Afois
Vive L’Afrique # ensemble*

Que veut dire la chanson :

Unir l’Afrique pour protéger nos ressources naturelles.



Daita Bassirou, Senegal

“En avant toujours, en arrière jamais”



*“abeb Albah Albasir
Nab alhawm
Waramail fi se bilak
yeshad fi me nishki”*

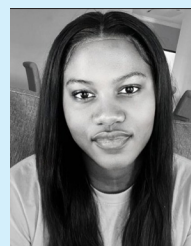
Une chanson arabe chantée par les pêcheurs lors de leur voyage vers la mer. Le chant est accompagné de percussions rythmiques.

Salem Mohammad Gaffar, Djibouti

Ce que cela veut dire :

J’ai hâte de voir le banc de poissons dans la mer nous sommes les nuages de la mer, jetant nos ombres dans les eaux et le sable de la plage partage notre sentiment

Avis



**Sibongiseni
Candy Gwebani**

South Africa

Des plateformes comme celle-ci sont incroyablement bonnes pour construire

une compréhension collective, des expériences collectives et des solutions collectives. La composante des discussions sur le genre était très intéressante, mais je crois que les espaces pour les femmes ne devraient pas se limiter aux discussions sur le genre, nous devrions être prioritaires dans toutes les discussions car elles font partie intégrante de toutes les étapes de SSF. Je vais intégrer une grande partie de ces enseignements dans nos plans de travail en Afrique du Sud au niveau national. Je pense que le langage de la déclaration devait être plus fort et direct, afin qu’il offre une approche ferme des transformations de genre.



**Sid’Ahmed
Abeid,
Mauritania**

L’atelier a été l’occasion de grands échanges. La déclaration a été la meilleure partie de l’atelier

pour moi. Il comportait des éléments de toutes les discussions dont nous avons discuté, il a été encore augmenté avec les discussions que les participants ont eues sur le projet. Je le vois comme un outil qui peut être apporté aux gouvernements pour des actions concrètes. Le transport du poisson à travers les pays d’Afrique, les problèmes d’assainissement, l’intrusion des chalutiers, le manque de ressources financières et les défis liés au genre sont les principaux problèmes dans ma région. Je pense que la déclaration touche à toutes ces questions, je vais la transmettre aux associations et au ministère pour action.

Voix de femmes



Rose Adjoavi Togbenou, Togo

Ce fut une expérience intéressante de faire partie de cet atelier, d'avoir l'occasion de se réunir et de discuter de nos défis communs. Je pense que le défi majeur pour les femmes en SSF est l'épuisement des ressources qui les pousse hors de SSF et les oblige à adopter des activités génératrices de revenus alternatives alors que SSF est l'endroit où elles sont nées. Nous ne savons pas non plus comment traiter ces problèmes au niveau contextuel, nous prévoyons également d'avoir une saison fermée comme celle du Ghana, afin qu'elle reconstitue nos ressources. La déclaration me semble également intéressante, mais il aurait été préférable qu'elle soit un peu plus courte et dans un langage plus simple. Quand je rentre chez moi, je dois porter cela à nos gens, à nos associations et au ministère; Je suis peu préoccupé par le langage à cet égard et j'aimerais aussi qu'on ait des actions concrètes définies dans

l'énoncé. Mon message aux femmes est d'être courageuses et persévérantes, car nous traversons des moments difficiles.

THE SSF WATCH

Gambia: La pêche artisanale représente environ 75% de la production totale de poisson du pays et emploie plus de 200 000 personnes, dont des pêcheurs, des transformateurs et des commerçants. Le pays dispose également de «systèmes de gestion traditionnels», dans de nombreuses régions de la Gambie, la pêche à petite échelle est gérée à l'aide de systèmes traditionnels basés sur la participation et la coopération communautaires.

Kenya: Selon le Kenya Marine and Fisheries Research Institute, la pêche artisanale représente plus de 80% de la production totale de poisson du Kenya et emploie plus de 100 000 personnes. Malgré leur importance, les petits pêcheurs sont confrontés à divers défis face à des défis économiques, avec un accès limité aux marchés, des infrastructures inadéquates et des prix bas pour leurs prises

Senegal: Le secteur SSF emploie plus de 100 000 personnes dans le pays. Le secteur contribue à environ 34% de la production totale de poissons marins du pays. L'un des aspects les plus remarquables du secteur est son histoire et le rôle qu'il a joué dans la lutte du pays contre l'apartheid

Seychelles: Le secteur fournit des emplois et des revenus à plus d'un million de personnes. En 2018, il a produit un total de 1 272 232 tonnes métriques de poisson, ce qui représente environ 80 % de la production totale de poisson du pays et contribue de manière significative à la sécurité alimentaire du pays.



Un aperçu de la session de partage de photos détaillant le rôle des femmes dans la SSF

OU SONT NOS DES POISSONS !



La chose la plus importante que nous devons faire est de soutenir les moins privilégiés.

Je pense que les discussions ici ont été très encourageantes à cet égard. Surtout, dans le cas des femmes, leurs besoins doivent être prioritaires.

En parlant du Sénégal, nous avons de nombreuses politiques et législations, la récente Conseils locaux de la pêche artisanale (CLPA) est très idéaliste mais en ce qui concerne la partie mise en œuvre, il y a un énorme fossé. Nous avons environ 81 CLPA au Sénégal, mais les communautés n'ont toujours aucun pouvoir de décision. Nos problèmes de sécurité en mer sont horribles, nous avons de nombreuses victimes en mer, il y a des projets sur la géolocalisation des bateaux de pêche SSF, mais nous ne voyons pas cela en action. De nombreux pêcheurs disparaissent également pendant des semaines, mais nous sommes incapables de les retrouver. De nombreux bateaux SSF ne sont pas immatriculés et licenciés depuis 2018, raison pour laquelle nous ne sommes pas considérés comme légaux.

WOMEN IN SMALL SCALE FISHERIES

Les échanges de femmes ont discuté du rôle, des défis et des opportunités pour les femmes dans la région africaine. Les tables rondes ont apporté de nouvelles perspectives sur les femmes en SSF. Les représentantes ont parlé de l'impact de l'économie bleue, de la pollution et de l'exclusion numérique sur les moyens de subsistance des travailleuses de la pêche et ont exigé des mesures spécifiques répondant aux besoins des femmes en pêche artisanale



Un panel de femmes discutant des principaux défis et opportunités pour les femmes en SSF dans la région africaine.

Page web de l'atelier !

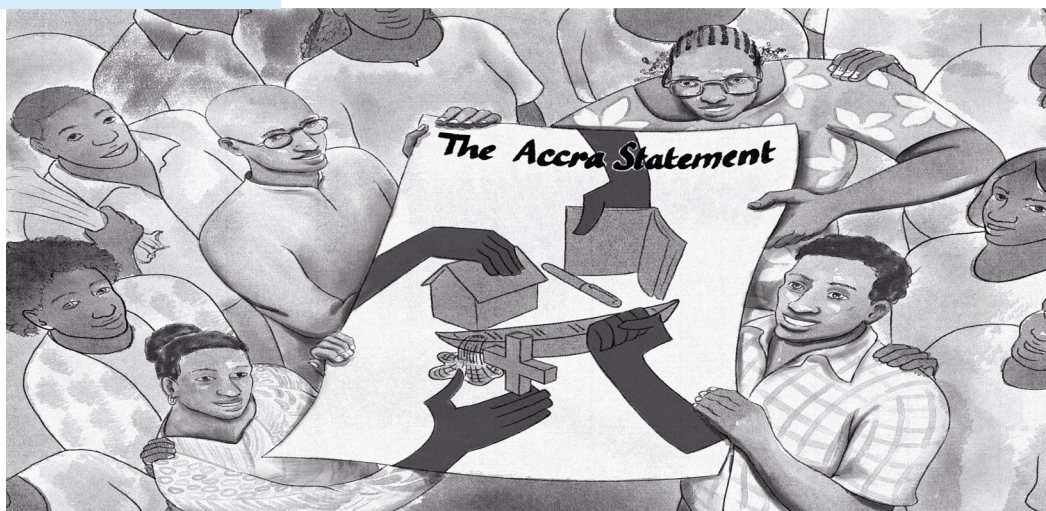
Veuillez consulter la page ICSF Africa Workshop ici pour des mises à jour régulières :

<https://www.icsf.net/resources/africa-workshop-iyafa-2023/>

Follow us on Instagram:
https://instagram.com/icsf_fish?igshid=YmMyMTA2M2Y=

QU'EST-CE QU'IL Y A AUJOURD'HUI

- Développement social
- Groupe présentation
- Discussions de groupe
- Adoption de la déclaration de l'atelier



MOT DE LA FIN



L'atelier IYafa (2023) a été une expérience précieuse, comme l'ont exprimé les différents participants présents. Cet atelier a offert un moment important de réflexion sur SSF dans le continent. Nous avons fait le point sur les défis mais avons également profité du moment pour élaborer collectivement des stratégies autour de solutions nationales et régionales (Sibongiseni Gwebani, Afrique du Sud). Il a été une plate-forme pour partager des idées, réseauter et apprendre les uns des autres de meilleures façons de gérer durablement les ressources, y compris la gouvernance collaborative entre

(Bassirou Diatta, Senegal); Nous avons également partagé comment l'agence et la mobilisation des femmes ont fait une différence pour la participation des femmes dans les économies et les foyers de la pêche et des SSF, des stratégies qui valaient la peine d'être imitées (Hadija Malibiche, Tanzanie). Des ateliers comme ceux-ci resteront extrêmement importants alors que le continent se façonne pour devenir un acteur et un agent important de la plate-forme mondiale SSF. Merci pour votre participation active et vos précieuses contributions et nous espérons que les enseignements tirés de cet atelier seront pertinents et applicables pour vous dans vos contextes nationaux. **Que l'esprit de partage continue....**

NOTE DE REMERCIEMENT



L'équipe d'interprétation.



L'équipe Photographie



Equipe Audio et Vidéographie



L'équipe de cuisine



Organisé par



Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF)

et

Services Techniques pour le Développement Communautaire (TESCOD)



AIPAA/IYAFA : Pour une pêche artisanale durable et équitable Atelier régional africain

Le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF), en partenariat avec Technical Services for Community Development (TESCOD) du Ghana, a organisé un atelier international intitulé AIPAA/IYAFA - Pour une pêche artisanale durable et équitable, du 15 au 18 février 2023 à Accra, Ghana. Cet atelier africain était le troisième d'une série de quatre ateliers régionaux préparés par l'ICSF dans le cadre de la proclamation de 2022 comme Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA/IYAFA) par les Nations Unies. L'atelier s'est articulé autour de discussions sur la mise en œuvre et le suivi des Directives SSF et s'est spécifiquement concentré sur les thèmes des droits fonciers, du développement social, de la problématique de genre et femmes de la pêche. L'atelier a réuni un groupe diversifié de 50 participants venus d'horizons divers : organisations de la société civile, organisations communautaires, organisations professionnelles de 16 pays participants, à savoir la Tunisie, la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda, Djibouti et les Seychelles. Les discussions de quatre jours ont abouti à la formulation d'un Plan d'action régional africain : Les femmes et les problèmes de genre dans la pêche et à la Déclaration de l'AIPAA/IYAFA Afrique.

ISBN 978-93-80802-98-5

